

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1880

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE
DE LA
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

Quatorzième année,
ORNÉE DE HUIT GRAVURES OU VIGNETTES.



FRIBOURG
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

AVIS.

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

L. GRANGIER.

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1880

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE
DE LA
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

—
Quatorzième année,
ORNÉE DE HUIT GRAVURES OU VIGNETTES.



FRIBOURG
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

Observations.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 19	Indiction romaine 8
Epacte XVIII	Lettres dominicales DC
Cycle solaire 13	Lettre du Martyrologe I

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 25 janvier.	Pentecôte, 6 mai.
Les Cendres, 11 février.	Trinité, 23 mai.
Pâques, 28 mars.	Fête-Dieu, 27 mai.
Les Rogations 3, 4 et 5 mai.	Premier dimanche de l'Avent
Ascension, 6 mai	28 novembre

Entre Noël 1879 et le dimanche de quinquagésime 1880, il y a 6 semaines et 3 jours.

Entre l'Épiphanie et le mercredi des cendres (temps du carnaval), il y a 5 semaines.

Entre la Pentecôte et l'Avent, il y a 26 dimanches.

Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 5 h 49 m. du matin.

L'été, le 21 juin, à 2 h. 7 m. du soir.



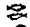













L'automne, le 22 septembre, à 4 h. 42 m. du matin.

L'hiver, le 21 décembre, à 10 h. 53 m. du matin.






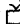
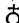


Quatre-Temps.

Reminiscere	18 février.	Crucis	15 septembre.
Trinitatis	19 mai.	Luciæ	15 décembre.




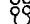






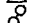
Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier 	Balance 	Poissons 
Taureau 	Scorpion 	Nouvelle lune 
Gémeaux 	Sagittaire 	Premier quartier 
Écrevisse 	Capricorne 	Pleine lune 
Lion  Vierge 	Verseau 	Dernier quartier 

Signes du soleil et des principales planètes.

Mercure 	Mars 	Jupiter 
Vénus 	Soleil 	Uranus 
Terre 	Saturne 	Lune 

Autres signes du calendrier.

Conjonction 	Cours direct <i>dir.</i>	Tête de dragon 
Aspect sextil 	Cours rétrogr. <i>rétr.</i>	Queue de dragon 
Quadrature 	Lune ascendante 	Périgée  <i>Per.</i>
Aspect trine 	Lune descendante 	Apogée  <i>Ap.</i>
Opposition 		

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Annecy*, le mardi grand marché, et le vendredi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Corouge*, les mardi et vendredi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Æx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Locle*, le samedi. — *Lucens*, le mardi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marchés au bétail le 4^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines, et le vendredi légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le jeudi. — *Ollon*, le vendredi. — *Olten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi ; marchés au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et Décembre. — *Rorschach*, marché de graines, le jeudi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Schaffhouse*, le mardi grand marché et le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Gall*, le samedi. — *St-Imier*, les mardi et vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Winterthur*, le jeudi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Zurich*, le vendredi grand marché, et le lundi.

Eclipses en 1880.

En 1880 il y aura 4 éclipses de soleil, dont une visible pour nous, le 31 décembre. Commencement à 0 h. 9 m. du soir ; milieu 1 h. 54 m. ; et 2 éclipses de lune, dont la seconde sera en partie visible, le 16 décembre ; elle commencera à 3 h. 48 m. du soir et finira à 6 h. 55 m. du soir.

JANVIER



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. couc. h. m. h. m.	
J	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☉	7.56	4.12
V	2 B. Macaire, ab., s. Adélard.	☾ ☉ ♀	7.56	4.13
S	3 ste Geneviève, v., s. Florent.	☾ ☐ ♀	7.56	4.14
D	4 s. Tite, év., s. Rigobert, év.	☾	7.56	4.15
L	5 ste Emilienne, v.	☾ 6 h. 58 m. mat.	7.56	4.16
M	6 EPIPHANIE. 3 Rois, Carnav	♀ en ☾	7.55	4.17
M	7 s. Lucien, pr. m.	☾ ☉ ♀	7.55	4.18
J	8 s. Séverin, ap. de la Nor.	☾ ☉ ♀	7.55	4.20
V	9 s. Julien, m., s. Basillise v.	☾ ☐ ♀	7.54	4.21
S	10 s. Guillaume, év.	☾ Périg.	7.54	4.22
D	11 s. Hygin, P. m.	☽ 10 h. 49 m. soir	7.53	4.23
L	12 s. Ernest, m., s. Satyre.	☾ ☉	7.53	4.25
M	13 s. Hermyle, m., s. Léonce.		7.52	4.26
M	14 s. Hilaire, év., s. Félix.		7.52	4.27
J	15 s. Paul, er., s. Maurice, a.	☾ ☉ ♀	7.51	4.29
V	16 s. Marcel, P. m., s. Bérard.		7.50	4.30
S	17 s. Sulpice, s. Antoine, c.	♀ ☐ ♀	7.49	4.32
D	18 2S. N. de J.. Ch. S. P. à Rome.	♀ ☐ ♀	7.49	4.33
L	19 s. Canut, r. s. Wulstan.	☾ 6 h. 49 m. mat.	7.48	4.35
M	20 ss. Fabien et Sébastien, m.	☾ en ☾	7.47	4.36
M	21 ste Agnès, v., s. Meinrad.	☾ ☉, ☾ Apog.	7.46	4.38
J	22 ss. Vincent et Anastase.		7.45	4.39
V	23 s. Raymond, Emérentien.	☾ ☉ ☉ ♀	7.44	4.41
S	24 s. Timothée, év. m.		7.43	4.42
D	25 Septuagés. Conv. de S Paul.	☾ ☉ ☐ ♀	7.42	4.44
L	26 3 s Polycarpe, év. m.	☾ ☉ ♀	7.41	4.46
M	27 s Jean Chrisostôme, év.	☽ 10 h. 21 m. mat.	7.39	4.47
M	28 s. Amédée, év. de Lausanne.	☾ ☉ ☉	7.38	4.49
J	29 s. François de Sales, év.	♀ en ☾	7.37	4.50
V	30 ste Martine, s. Hyacinthe.	♀ en ☾	7.36	4.52
S	31 s. Pierre Nolasque, f.	☾ ☐ ♀	7.34	4.54

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 6 minutes.

Dernier quartier, le 5, à 6 h 58 min. matin.

Nouvelle lune, le 11, à 10 h. 49 min. soir.

Premier quartier le 19, à 6 h. 49 min. du matin.

Pleine lune, le 27, à 10 h. 21 m. du matin.

FOIRES DE JANVIER.

Aarau	21	Morat	7	Willisau	29
Aarbourg	49	Morges	10	Winterthour	29
Æschi	43	Nidau	27	Zofingen	6
Albeuve	12	Ollon 9 Olten	26		
Baden (A)	27	Porrentruy	19	<i>Marchés au bétail.</i>	
Berne	6, 20	Rheinfelden	26	Bâle, les vendredis	
Boltigen	43	Romont	43	Berne	2
Brigue	17	Rougemont	17	Genève, les lundis	
Bulle	8	Rue	28	pour boucherie	
Coire	21	St-Ursanne	12	Locle, marché aux	
Délémont	20	Schwytz	26	chevaux les sam.	
Estavayer	14	Soleure	12	Moudon	5
Fribourg	42	Sursée	12	Neuchâtel	1
Genève	5	Thoune	31	Orbe	26
Langenthal	20	Unterséen	28	Payerne	4
Lenzbourg	8	Vevey	27	Romont	27
Martigny-B.	12	Versoix	14	Sion	24
Monthey	31	Viège	7	Thonon	1

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

PROVERBES *).

A demander qui est prompt

A donner est souvent long.

Absence d'une heure et d'un jour

Vault des années en amour.

*) Tirés, comme ceux des années 1876—1879, de différents manuscrits du commencement du XVII^e siècle.

AVIS.

Les autorités des localités respectives sont priées de nous faire connaître les changements des foires, ainsi que les erreurs que nous aurions pu commettre, faute de renseignements suffisants.

FÉVRIER



29 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
D	1 <i>Sexagés.</i> s. Ignace, év. m.	☾ ☿ ♄	7.33	4.55
L	2 PURIFICATION. s. Apron.	☾ ☿ ♄	7.32	4.57
M	3 s. Blaise, év. m.	☾ ☿ ♄	7.30	5.59
M	4 s. André Corsini, év.	☾ ☿ ♄	7.29	5. 0
J	5 ste Agathe, v. m., B. Oger.	☾ ☿ ♄	7.27	5. 2
V	6 ste Dorothee, v., s. Amand.	☾ ☿ ♄	7.26	5. 4
S	7 s. Romuald, ab. s. Richard	☾ ☿ ♄	7.24	5. 5
D	8 <i>Quinquag.</i> s. Jean de Matha.	☾ ☿ ♄	7.23	5. 7
L	9 ste Apolline, v.	☾ ☿ ♄	7.21	5. 9
M	10 s. Scholastique, év	☾ ☿ ♄	7.19	5.10
M	11 <i>Les Cendres.</i> s. Séverin, ab.,	☾ ☿ ♄	7.18	5.12
J	12 ste Eulalie, v. m.	☾ ☿ ♄	7.16	5.14
V	13 s. Maure, m., s. Lézin, év.	☾ ☿ ♄	7.14	5.15
S	14 s. Valentin, pr., Eleucade.	☾ ☿ ♄	7.13	5.17
D	15 1 <i>Quadrag.</i> s. Faustin, m.,	☾ ☿ ♄	7.11	5.19
L	16 ste Julienne, v. m.	☾ ☿ ♄	7. 9	5.20
M	17 s. Silvin, év., s. Pintan pr	☾ ☿ ♄	7. 8	5.22
M	18 <i>Q.-T.</i> s. Siméon, év., Flavien	☾ ☿ ♄	7. 6	5.24
J	19 s. Boniface, év. de Lausanne	☾ ☿ ♄	7. 4	5.25
V	20 <i>Q.-T.</i> s. Sadoth, év. m.	☾ ☿ ♄	7. 2	5.27
S	21 <i>Q.-T.</i> s. Maximien, Germain	☾ ☿ ♄	7. 0	5.28
D	22 2 <i>Ch. s. Pierre à Antioche.</i>	☾ ☿ ♄	7. 8	5.30
L	23 s. Pierre Dam.	☾ ☿ ♄	7.56	5.32
M	24 <i>Jour bissextile.</i>	☾ ☿ ♄	7.55	5.33
M	25 MATTHIAS, ap., Ethelbert.	☾ ☿ ♄	7.53	5.35
J	26 s. Césaire, méd., Walburge	☾ ☿ ♄	7.51	5.36
V	27 s. Nestor, év., s. Césaire	☾ ☿ ♄	7.49	5.38
S	28 s. Léandre, ste Honorine.	☾ ☿ ♄	7.47	5.40
D	29 s. Romain, a., s. Lupicin.	☾ ☿ ♄	7.45	5.42

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 33 minutes.

Dernier quartier, le 3, à 3 h. 48 m. du soir.
 Nouvelle lune, le 10, à 11 h. 26 m. du matin.
 Premier quartier, le 18, à 3 h. 55 min. du matin.
 Pleine lune, le 26, à 1 h. 31 m. du soir.

FOIRES DE FÉVRIER.

Aarau	48	Loele	7	Yverdon	24
Aarberg	11	Martigny-B.	16	Yvorne	4
Avenches	6	Morat	4	Zofingen	12
Baden	27	Morges	25	Zoug	10
Berne	3, 10	Moudon	2	Zurzach	2
Berthoud	26	Onnens, Vaud	21	Zweismimmen	5
Bienne	5	Orbe	9		
Bremgarten	2	Oron	4	<i>Marchés au bétail.</i>	
Brienz	5	Payerne	5	Bâle les vendredis	
Bulle	5	Pontarlier	12	Berthoud	26
Châtel-St-Denis	9	Porrentruy	16	Genève, les lundis	
Chateau-d'Ex	2	Ragatz	4	pour boucherie.	
Coire	4, 18	Rapperswyl	4	Landeron	2
Cossonnay	5	Rolle	27	Loele, marché aux	
Délémont	17	Romont	3	chevaux les samed.	
Echallens	26	Rue	25	Morges	4
Frauenfeld	9	Saignelégier	2	Neuchâtel	5
Fribourg	16	St-Imier	9	Nyon	5
Genève	2	St-Triphon	20	Orbe	23
Landeron	2	Schwarzenb.	9	Romont	24
Langenthal	17	Sempach	3	Sion	28
Langnau	25	Sierre	9	Thonon	5
Laufon	9	Sion	7	Vevey	24
Lenzbourg	5	Soleure	9		
Liestal	11	Thoune	7		

Février. Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

Ainsi va le cours du monde,
Quand l'un veut rire, l'autre gronde.

Amasser en toute saison,
Dispenser selon raison,
Ne peuvent faire que bonne maison.

A neuf ou dix de la nuit
Retire-toy dedans ton lit,
Et pour y faire ton prouffit
Lève-toy dès que le jour luict.

Apoticaire et médecin
Défendent et boivent le vin.

MARS



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
L	1 s. Albin, év., Eudoxie, m.		6.45	5.41
M	2 s. Simplicie, P.	☾ Périg.	6.43	5.43
M	3 ste Cunégonde., s. Titien.	☾ 11 h. 15 m. soir.	6.41	5.44
J	4 <i>Mi-Carême</i> , s. Casimir, c.	☾ en ♀	6.39	5.46
V	5 s. Théophile, év.	☾ ☐ ☿	6.37	5.48
S	6 s. Fridolin, pr.	☾ ☿	6.35	5.49
D	7 s. Thomas d'Acquin.		6.33	5.51
L	8 4 s. Jean de Dieu, c.	☾ ☿ ♀	6.31	5.52
M	9 ste Françoise Romaine, v.		6.29	5.54
M	10 Les 40 martyrs. s. Attale.	☾ ☐ ☿	6.27	5.55
J	11 s. Eutime, év., m.	☾ 0 h. 56 m. mat.	6.25	5.57
V	12 s. Grégoire, P. doct.	☾ ☿ ☿	6.23	5.58
S	13 B. Humbert, comte.	☾ ☿ ♀	6.20	6. 0
D	14 <i>Passion</i> , ste Mathilde, r.		6.18	6. 2
L	15 5 s. Longin, soldat, m.	☾ ☿ ☾	6.16	6. 3
M	16 s. Héribert, év.	☾ ☐ ♀	6.14	6. 5
M	17 s. Patrice, év., Gertrude.	☾ ☐ ☿	6.12	6. 6
J	18 s. Narcisse, év m.	☾ ☿ retr.	6.10	6. 8
V	19 <i>S N. Joseph</i> , s. Landoald.	☾ 0 h. 46 m. mat.	6. 8	6. 9
S	20 s. Vulfran, év., s. Eugène.	☾ ☿	6. 6	6.11
D	21 <i>Rameaux</i> , s. Benoît, ab.	☾ en ♀	6. 4	6.12
L	22 B. Nicolas de Flue.		6. 2	6.14
M	23 s. Victorien, m.		5.59	6.15
M	24 s. Gabriel, arch.	☾ ☿ ☾	5.57	6.17
J	25 s. Wuillam, m., s. Simon	☾ ☐ ☿	5.55	6.18
V	26 <i>Vendredi-St.</i> , s. Emmanuel	☾ 1 h. 33 m. soir.	5.53	6.20
S	27 <i>Samedi-St.</i> , ste Lydie m.	☾ ☿ ♀	5.51	6.21
D	28 PAQUES. s. Gontran, roi.	☾	5.49	6.23
L	29 s. Ludophe, év.	☾ Périg.	5.47	6.24
M	30 Quirin, m., s. Hégulas.		5.45	6.26
M	31 ste Balbine, s. Benjamin.	☾ ♀ en ♀	5.43	6.27

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 50 minutes.

Dernier quartier, le 3, à 11 h. 15 m. du soir.

Nouvelle lune, le 11, à 0 h. 56 m. du matin.

Premier quartier, le 19 à 0 h. 46 min. du matin.

Pleine lune, le 26, à 1 h. 33 min. du soir.

FOIRES DE MARS.

Aarau	17	Langenthal	2	Travers	23
Aarberg	10	La-Sarraz	23	Unterséen	3
Aarbourg	1	Lausanne	10	Zurzach	6, 15
Aarwangen	18	Locle	23	Zweisimmen	4
Aigle	13	Martigny-Ville	22	<i>Marchés au bétail.</i>	
Anet	17	Mézières Vaud	24		
Aubonne	16	Monthey	31	Bâle, les vendredis	
Avenches	12	Morges	31	Berne	2
Bex	25	Moudon	1	Berthoud	4
Bienne	4	Neuenegg	29	Chaux-de-F.	24
Berthoud	4	Neuveville	31	Erlenbach	9
Bulle	4	Nidau	23	Fribourg	6
Chiètres	25	Nyon	4	Genève, les lundis	
Coire	5, 17, 31	Olten	15	pour boucherie.	
Concise	8	Oron	3	Locle, marchés aux	
Coppet	11	Payerne	11	chevaux les samedis	
Cortailod	9	Pontarlier	25	Morat	3
Cossonay	11	Porrentruy	15	Morges	3
Cressier-L.	22	Pully	18	Moudon	1
Cully	5	Romont	2	Neuchâtel	4
Délémont	16	Rue	17	Nyon & Orbe	29
Erlenbach	9	Saignelégier	1	Payerne	4
Estavayer	3	St-Aubin, N.	26	Romont	30
Farvagny	24	St-Blaise	1	Schmitten F.	1
Frutigen	5	St-Imier	8	Schwarzenbourg	29
Genève	1	St-Maurice	2	Sion	27
Grandson	10	Schwytz	15	Thonon	4
Gessenay	19	Signau	25	Thoune	27
Herzogenbuchsée	17	Soleure	30	Vevey	26
Landeron	8	Sursée	6		

Mars. La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps ; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemeince les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

A qui te donne un chapon,
Présente l'aisle et le croupion.

Argent qui est espargné
Est un bien deux fois gagné.

Assez connoist ce qu'il vaut
Qui se corrige d'un défaut.

AVRIL



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. (couch. h. m. h. m	
J	1 s. Hugues, év., Théodora.		5.41	6.28
V	2 s. François de Paule.	☾ 6 h. 22 m. m.	5.39	6.30
S	3 s. Richard, év., s. Vulpien	☾ ☽	5.37	6.31
			5.34	6.33
D	4 1 <i>Quasimodo</i> . s. Isidore, év.		5.32	6.34
L	5 ANNONCIATION s. Vincent.			
M	6 s. Célestin, P., s. Sixte.	☾ ☽ ♀	5.30	6.36
M	7 s. Hégésippe, N.-D. 7 D.	☽ ☽ ☽	5.28	6.37
J	8 s. Amance, év., Edèse m.	☽ ☽ ☽	5.26	6.39
V	9 ste Valtrude, vv.	☽ 3 h. 16 m. soir.	5.24	6.41
S	10 s. Fulbert, év., Thérance.	☽ ☽ ☽	5.22	6.42
			5.20	6.43
D	11 2 s. Léon, P. d., s. Isaac, m.	♂ en ☽	5.18	6.45
L	12 s. Jules, P., s. Constantin.			
M	13 s. Herménégilde, s. Juste.	♀ en ☽	5.16	6.46
M	14 s. Tiburce, m., ste Justine.	☾ Apog.	5.14	6.48
J	15 ste Anastasie de Rome, m.	♀ ☽ ♀ ☽ ☽	5.10	6.50
V	16 s. Lambert, m., s. Paternie.	☾ ☽ ☽	5. 8	6.51
S	17 s. Rodolphe, m., s. Anicet.	☾ 7 h. 24 m. soir.	5. 6	6.52
			5. 4	6.54
D	18 3 s. Eleuthère, ste Apollone.	♂ ☽ ☽	5. 2	6.55
L	19 s. Socrate, m., s. Gérold.	☽ en ☽		
M	20 s. Théotime., s. Sulpice.		5. 2	6.56
M	21 s. Anselme, év., s. Usthasat.		5. 0	6.58
J	22 ss. Soter et Caius, PP.	☾ ☽ ☽	4.58	7. 0
V	23 s. Georges, m.	☾ ☽ ☽	4.56	7. 1
S	24 s. Fidèle, cap. m., s. Beuve.	☽ 10 h. 59 m. soir.	4.54	7. 2
			4.52	7. 4
D	25 4 s. Marc, évang. s. Ermin.		4.50	7. 5
L	26 ss. Clet et Marcellin, PP.	☾ Périg.		
M	27 B. Pierre Canisius, jés.		4.49	7. 7
M	28 s. Vital, m., Paul de la Croix		4.48	7. 8
J	29 s. Pierre, m., s. Robert,	☾ ☽ ☽ ☽	4.46	7. 10
V	30 ste Catherine de Sienne.	☾ ☽ ☽	4.44	7. 11

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 43 minutes.

Dernier quartier, le 2, à 6 h. 22 m. du matin.

Nouvelle lune, le 9, à 3 h. 16 m. du soir.

Premier quartier, le 17, à 7 h. 24 m. du soir.

Pleine lune, le 24, à 10 h. 59 m. du soir.

FOIRES D'AVRIL.

Aarau	21	La-Roche	26	Viège	30
Aarberg	28	La-Sarraz	27	Willisau	29
Aarbourg	26	Laupen	1	Winterthour	29
Aigle	17	Lengenthal	20	Yverdon	6
Albeuve	26	Les-Bois	5	Yvonand	19
Attalens	26	Locle	3	Zoffingen	8
Baden	23	Lucerne	26	Zurich (cuirs)	26
Berne	17	Martigny-B.	5	Zweisimmen	29
Biemme	29	Martigny-V.	26		
Brienz	1	Motier-Trav.	8	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bulle	1	Moudon	12	Bâle les vendredis	
Chaux-de-F.	28	Oltén 5 Orbe 5		Berne	6, 27
Cernier	19	Ormont-dessous	24	Berthoud	1
Châtel-St-D.	19	Ormont-dessus	20	Chaux-de-F.	28
Cudrefin V.	26	Oron	7	Fribourg	3
Délémont	20	Payerne	1	Genève les lundis	
Echallens	1	Planfayon	21	pour boucherie.	
Einsiedeln	26	Pontarlier	22	Locle marchés aux	
Estavayer	14	Porrentruy	19	chev. les samed.	
Frauenfeld	26	Romont	20	Lucerne	15
Fribourg	5	Rue	28	Morat	7
Genève	5	Schaffhouse	6	Morges	7
Grandcourt	2	Sempach	5	Neuchâtel	1
Grandson	26	Soleure	27	Nyon 1 Orbe	26
Gruyères	28	St-Imier	12	Romont	27
Hérisau	30	Sursée	26	Sion	24
Landeron	5	Thonon	7	Thoune	24
Längnau	28	Vevey	27	Vevey	27

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

A te marier prends bien garde
Et songe à ce que tu hazarde;
Ce n'est pas petite affaire,
Ny un nœud qu'on peut défaire.

Au paresseux laboureur
Les mulots mangent le meilleur.

Au son se connoist le pot
Et souvent l'homme par un mot.

MAI



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch. h. m.
S	1 ss. Philippe et Jacques, ap.	☾	☾ 2 h. 2 m. soir	4.42 7.13
D	2 5 Rogations. s. Athanase, év.	☾	♀ ♂ h	4.41 7.14
L	3 Invent. ste Croix. s. Alex.	☾		4.39 7.16
M	4 3 ste Monique, vv.	☾		4.37 7.18
M	5 s. Pie V. P. s. Ange, pr. m.	☾		4.35 7.19
J	6 ASCENSION. s. Jean P. L.	☾	☾ ♂ h	4.33 7.20
V	7 s. Stanislas, év. m.	☾	☾ ♂ h	4.32 7.22
S	8 <i>Apparit. S. Michel</i> s. Désiré.	☾		4.30 7.23
D	9 6 <i>Transl. S. Nicolas</i> , s. Béat.	☾	☉ 6 h. 26 m. mat.	4.29 7.24
L	10 s. Antonin, év., Isidore lab.	☾	☾ en ☾	4.28 7.25
M	11 s. Gauthier, s. Illuminé, c.	☾	☾ Apog.	4.26 7.37
M	12 s. Pancrace, m., s. Mérée.	☾	♀ en ☾	4.25 7.39
J	13 s. Marcellin, év., s. Servais.	☾	☾ ☉	4.24 7.30
V	14 ste Justine, s. Boniface.	☾	☾ ☉	4.22 7.31
S	15 <i>Jeûne.</i> s. Isidore, s. Achille.	☾	☾ ☐ ☉	4.21 7.32
D	16 PENTECOTE. s. Jean Nép.	☾		4.19 7.33
L	17 s. Paschal, conf.	☾	☾ 11 h. 0 m. mat.	4.18 7.55
M	18 5 s. Venance, s. Eric, r.	☾	☾ ☐ h	4 17 7.36
M	19 Q.-T. s. Yves, Célestin.	☾	☾ ☐ h	4.16 7.37
J	20 s. Bernadine c.	☾	☾ en ☾	4.15 7.39
V	21 Q.-T. s. Félix, cap.	☾	☾ ♂ h	4.43 7.40
S	22 Q.-T. ste Julie, Emile	☾		4.12 7.41
D	23 1 TRINITÉ. s. Didier, év. m.	☾	☾ ☉ ☐	4.11 7.42
L	24 ste Jeanne, m.	☾	☉ 6 h. 48 m. mat	4.10 7.43
M	25 6 s. Urbain, s. Grégoire.	☾	☾ Périg.	4. 9 7.44
M	26 s. Philippe de N., c.	☾	☾ ☉	4. 8 7.46
J	27 FÊTE-DIEU. s. Prisque, m.	☾	☾ ☉	4. 7 7.47
V	28 s. Germain, s. Poge.	☾	☾ en ☾	4. 6 7.48
S	29 s. Maximin, Conon.	☾	☾ ☐ ♀	4. 6 7.49
D	30 2 s. Ferdinand, ste Emilie.	☾	☾ 11 h. 2 m. mat.	4. 5 7.50
L	31 ste Angèle, v. Pétronille.	☾	☾ ☐ ♀	4. 4 7.51

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 18 minutes.

Dernier quartier, le 1, à 2 h. 2 min. du soir.

Nouvelle lune, le 9, à 6 h. 26 min. du matin.

Premier quartier, le 17, à 11 h. 0 min. du matin

Pleine lune, le 24, à 6 h. 48 min du matin.

Dernier quartier, le 30, à 11 h. 2 min. du soir.

FOIRES DE MAI.

Aarau	49	Lausanne	12	Thoune	29
Aarbourg	24	Liestal	26	Vuippens	14
Aigle	15	Louèche-B.	1	Zoffingen	13
Aubonne	11	Lucerne	3	Zurich	1
Avenches	14	Martigny-B.	10	Zurzach	17
Berthoud	27	Monthey	19		
Bex	7	Montreux	14	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bière	17	Moudon	4	Bâle	3
Brienz	6	Neuveville	26	Berne	4
Bulle	13	Nyon	7	Berthoud	6
Carouge	12	Olten	10	Chaux-de-F.	26
Charmey	4	Ollon	21	Erlenbach	11
Château-d'Ex	19	Orbe	17	Fribourg	4
Chiètres	27	Ormont-dessous	11	Genève les lundis	
Concise	8	Ormont-dessus	18	pour boucherie.	
Corcelles	5	Porrentruy	17	Langnau	7
Cortailod	19	Payerne	13	Locle	8
Cossonay	27	Rolle	28	Morges	5
Couvét	31	Romainmotier	21	Morat	5
Délémont	18	Romont	11	Moudon	3
Echallens	26	Rue	26	Neuchâtel	7
Estavayer	26	St-Imier	10	Nyon	7
Farvagny	12	St-Maurice	25	Orbe	31
Fribourg	3	Saignelégier	3	Payerne	7
Genève	3	Schwarzenb.	13	Sion	22
Gessenay	4	Semsales	10	Thoune	7
Landeron	3	Sempach	3	Vevey	25
Langenthal	18	Sion	1, 29	Yverdon	4
Laufon	3	Soleure	10		

Mai. Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

Argent frais et nouveau
Gaste la chair et la peau
De maint beau jouvenceau.

A renard endormy
Ne vient bien ny prouffit.

Appren, retien et tu scauras,
Pren soing, mesure et tu l'auras,
Mange peu, dors en haut et tu vivras.

JUIN



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.		SOLEIL	
				lev.	couch
				h. m.	h. m.
M	1 s. Fortunat pr. s. Siméon			4. 3	7. 52
M	2 s. Erasme, év., s Eugène.		☾ ☽ ♃	4. 2	7. 53
J	3 ste Clotilde, reine.		☾ ☽ ♃	4. 2	7. 54
V	4 ss. Attale et Eutiche.		♀ en ♃	4. 1	7. 55
S	5 s. Boniface, év., m.			4. 1	7. 56
D	6 3 s. Claude, s. Amance.			4. 0	6. 57
L	7 Vénérable Landolphe.		☉ 10 h. 4 m. soir.	4. 0	7. 58
M	8 s. Médard, év.		☾ Apog.	3. 59	7. 59
M	9 s. Félicien, s Pélage m.		☾ ☽	3. 59	8. 0
J	10 ste Marguerite, reine.		♀ en ♃	3. 59	8. 1
V	1 s. Barnabé, ap.,			3. 59	8. 1
S	12 s. Basilide, s. Achille.		☾ ☽ ☽	3. 58	8. 1
D	13 4 s. Antoine de Padoue, c.			3. 58	8. 2
L	14 s. Basile, d. s. Rufin.		♀ * ☾	3. 58	8. 2
M	15 s. Bernard de Menth.		☾ 10 h. 1 m. soir.	3. 58	8. 3
M	16 s. Ferréol, m., Aurélien.		♃ * ☾	3. 58	8. 3
J	17 s. Rainier, c., ste Isaure.		♀ ☐ ♃	3. 58	8. 4
V	18 s. Léonce, m., s. Marc.		☽ ☽ ♃	3. 58	8. 4
S	19 ss Gervais et Protais, mm.		☾ ☐ ☽	3. 58	8. 4
D	20 5 ste Florentine.			3. 58	8. 5
L	21 s. Louis de Gonzague, c.		☾ en ♃	3. 58	8. 5
M	22 s. Paulin. 10,000 Martyrs.		☉ 1 h. 55 m. soir.	3. 58	8. 5
M	23 s. Zacharie et ste Elisabeth.		☾ Périg.	3. 59	8. 5
J	24 s. JEAN-BAPTISTE.			3. 59	8. 5
V	25 s. Guillaume, s. Prosper.		♀ en ♃	3. 59	8. 5
S	26 ss. Jean et Paul, mm.		♀ ♃	4. 0	8. 5
D	27 6 s. Ladislav, roi.		♀ ☐ ♃	4. 0	8. 5
L	28 s. Léon II, P., ste Irénée.			4. 1	8. 5
M	29 ss. Pierre et Paul, ap.		☾ 10 h. 7 m. mat.	4. 1	8. 5
M	30 Commém. de s. Paul, ap.		☾ ☽ ♃	4. 2	8. 5

Les jours croissent de 20 m du 1 au 20 et décroiss. de 4 m. du 22 au 30.

Nouvelle lune le 7, à 10 h. 4 m. du soir.

Premier quartier le 15, à 10 h. 1 m. du soir.

Plaine lune le 22, à 1 h. 55 m. du soir.

Dernier quartier le 29, à 10 h. 7 m. du matin.

FOIRES DE JUIN.

Aarau	16	Monthey	2	Zurich (14 j.)	3
Anet	2	Mont-s.-Vaud	28	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	3	Morges	30	Bâle les vendredis	
Boudry	2	Oltén	7	Oron	2
Brienz	3	Pontarlier	17	Berne	4
Bulle	10	Porrentruy	24	Berthoud	3
Délémont	15	Romont	8	Fribourg	5
Fleurier	4	Rue	30	Genève, les lundis	
Erlenbach	11	Sempach	7	pour boucherie.	
Frauenfeld	28	Sion	12	Landeron	7
Genève	7	Soleure	14	Morat	2
Grandson	26	St-Aubin	14	Morges	2
Landeron	7	St-Imier	1	Moudon	7
Laufon	14	Sursée	24	Neuchâtel	3
Locle	22	Thonon	3	Nyon	3
Louèche-B.	1	Travers	15	Orbe	28
Martigny-B.	14	Valangin, N.	7	Payerne	3
Mézières, V.	9	Yverdon	1	Sion	26
				Vevey	29

Juin. La fénaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

A boire et manger exultamus,
A déboursier suspiramus.

Assez escorche
Qui tient le pied.

A grand cheval, grande queue.

Ainsi va le monde:
Quand l'un descend, l'autre monte.

Barbe de bouc, barbe de chat
Ne sont bonnes qu'à faire un fat.

Bonne espargne dans la jeunesse
Se retrouve dans la vieillesse.

Borgne, bossu, boiteux, cagneux
Ne croyent pas gens mieux faits qu'eux.

JUILLET



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. couc. h. m. h. m
J	1 s. Théobald, s. Arno'd.		4. 21 8. 5
V	2 <i>Visitation</i> s. Othon, év.		4. 3 8. 4
S	3 s. Héliodore, év.		4. 3 8. 4
D	4 7 <i>Pr. Sang.</i> s. Udalric év.		4. 4 8. 4
L	5 ste Philomène, v.		4. 5 8. 3
M	6 s. Isaïe, proph., Romule.		4. 6 8. 3
M	7 s. Guillebeaud, év.	☉ 1 h. 31 m. soir.	4. 6 8. 2
J	8 ste Elisabeth, s. Kilian.		4. 7 8. 2
V	9 ste Véronique, abb.		4. 8 8. 1
S	10 s. Silvain, m., ste Ruffine.		4. 9 8. 1
D	11 8 s. Ulric. c., s. Pie. P m.		4.10 8 0
L	12 s. Jean-Gualbert, a.		4.11 7.59
M	13 s. Anaclet, P. m.		4.12 7.59
M	14 s. Bonaventure, év., doct.		4.13 7.58
J	15 s. Henri, empereur.	☉ 6 h. 25 m. soir.	4.14 7.57
V	16 <i>Scapulaire.</i> s. Hilarin, m.		4.15 7.56
S	17 s. Alexis, c., ste Marcelline.		4.16 7.55
D	18 9 s. Camille, c., s. Frédéric.		4.17 7.54
L	19 s. Vincent de Paul. s. Arsène		4.18 7.53
M	20 ste Marguerite, v. m.		4.19 7.52
M	21 ste Praxède, v., s. Daniel.	☉ 9 h. 11 m. soir.	4.20 7 51
J	22 ste Marie-Madeleine.		4.21 7.50
V	23 s. Apollinaire, év. m.		4.23 7.49
S	24 B. Louise, v., ste Christine.		4.24 7.48
D	25 10 s. Jacques, s. Christophe		4.25 7.47
L	26 ste Anne, mère de M., s. Eraste		4.26 7.45
M	27 ste Natalie, m., ste Lilliose.		4.28 7.44
M	28 ss. Victor et Innocent, PP	☉ 11 h. 50 m. matin	4.29 7.43
J	29 ste Marthe, s. Loup, év.		4.30 7.41
V	30 ss. Abdon et Sennen, mm.		4.31 7.40
S	31 s. Ignace Loyola, s. Germain.		4.33 7.39

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure.

Nouvelle lune, le 7, à 1 h. 31 m. du soir.

Premier quartier, le 15, à 6 h. 25 min. du matin.

Pleine lune, le 21, à 9 h. 11 m. du soir.

Dernier quartier, le 28, à 11 h. 50 m. du soir.

FOIRES DE JUILLET.

Aarau	24	Landeron	5	<i>Marchés au bétail.</i>		
Aarberg	7	Langnau	24			
Aarbourg	19	Lausanne	14		Aubonne	6
Aarwangen	15	Morat	7		Bâle, les vendredis	
Avenches	2	Moudon	5		Berne	6
Bellegarde	26	Nidau	20		Berthoud	4
Berthoud	8	Olten 5 Orbe	12		Fribourg	3
Brienz	1	Payerne	1		Genève, lundis	
Bulle	22	Pontarlier	15		pour boucherie.	
Cocconay	19	Porrentruy	19		Landeron	5
Cossonay	8	Romont	13		Morges	7
Délémont	20	Rue	28		Neuchâtel	4
Echallens	15	Saignelégier	5		Nyon	4
Estavayer	14	Sempach	12		Orbe	26
Fribourg	12	Soleure	12	Sion	24	
Genève	5	Thonon	7	Willisau	29	
Herzogenbuch	7	Vevey	27	Yverdon	6	
Langenthal	20	Zofingen	8			

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage. Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

Bon est se taire et ne dire mot,
Quand on est libre et franc d'escot.

Bonnes raisons mal entendues
Sont comme fleurs aux pores estendues.

Chien qui aboye ne mord pas,
Femme qui crie ne fait grand cas.

Courte prière et long disné
N'ont jamais ennuy donné.

C'est grand indice de vraye prudence
Trouver en femme bénir silence.

Ce que nature nie,
Rien n'y supplie.

Courroux est vain
Sans forte main.

A O U T



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
D	1 11 s. <i>Pierre aux Liens</i> . Vère.	☾ Ap.	4 34	7.37
L	2 <i>Portioncule</i> . s. Alphonse Lig.	☾	4 36	7.35
M	3 <i>Invent. Rel. s. Etienne</i> .	☾ ☽	4.37	7.34
M	4 s. Dominique, Tertullien.	☾ ☐ ☽	4.38	7.32
J	5 <i>N.-D. des Neiges</i> . Oswald.	☾	4.40	7.31
V	6 <i>Transfiguration</i> . s Sixte.	☾ 3 h. 58 m. mat	4 41	7 29
S	7 s Gaétan. c. s. Albert, c.	☾ ☽ ♀	4.42	7.28
D	8 12 s. Cyriaque, s. Sévère.	☽ * ☾	4 44	7.26
L	9 s. Romain, m., s. Secondien.	☽ retr.	4 45	7.24
M	10 s. <i>Laurent</i> , diac. m.	☽ en ☽	4 47	7.23
M	11 s. Tiburce et ste Susanne.	☽ retr.	4.48	7.21
J	12 ste Claire, v., ste Hilarie.	☾ ☽ ☽	4.49	7.19
V	13 ss. Hippolyte et Cassien.	☽ 0 h. 52 m. soir.	4.51	7.18
S	14 <i>Jeûne</i> . s. Eusèbe., c.	☽ dir.	4.52	7.16
D	15 13 ASSOMPTION. s. Alfred.	☾ ☐ ☽	4.54	7.14
L	16 s. Théodule, év.	☾ ☽ ☽	4.55	7 12
M	17 s. Joachim, s. Libérat.	☾ ☽ ☽	4.56	7 10
M	18 s. Agapit, m., ste Hélène.	☾ ☽ ☽	4.58	7 9
J	19 s. Marien, c., s. Louis.	☾ ☽ ☽	4.59	7. 7
V	20 s. Bernard, ab. s. Samuel.	☽ 5 h. 28 m. mat.	5. 1	7. 5
S	21 ste Jeanne de Chantal, vv.	☾ ☽ ♀	5. 2	7. 3
D	22 14 s. Symphorien, m.	☽ en ☽	5. 3	7. 1
L	23 s. Sidoine, év., s. Zachée.	☾ ☽ ☽	5. 5	6.59
M	24 s. <i>Barthélemi</i> , ap.	☾ ☽ ☽	5. 6	6.57
M	25 s. Louis, r., ste Patrice.	☾ ☽ ☽	5. 8	6.55
J	26 s. Zéphirin, P. m.	☾ ☽ ☽	5. 9	6.53
V	27 ste Eulalie, s. Joseph Calas.	☽ 4 h. 24 m. soir.	5.11	6 51
S	28 s. Augustin, év., doct.	☾	5.12	6.49
D	29 15 <i>Déd. S. Nic., Décol. S. J.</i>	☾ Apog.	5.13	6 47
L	30 ste Rose, v., s. Félix.	☾ ☽	5.15	6.45
M	31 s. Raymond, ste Isabelle.	☾ ☐ ☽ et ☽	5.16	6.43

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 38 minutes.

- Nouvelle lune, le 6, à 3 h. 58 m. du matin.
- Premier quartier, le 13, à 0 h. 52 m. du soir.
- Pleine lune, le 20, à 5 h. 28 m. du matin.
- Dernier quartier, le 27, à 4 h. 24 m. du soir.

FOIRES D'AOUT.

Aarau	18	Moudon	9	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarberg	18	Neuveville	25	Bâle, les vend.
Bienne	12	Ormont-dessus	23	Berne
Bremgarten	23	Payerne	12	Berthoud
Brienz	5	Porrentruy	18	Chaux-de-F.
Cerlier	11	Romont	17	Fribourg
Cortébert	16	Rue	25	Genève, lundis
Cossonay	26	Saignelégier	10	pour boucherie.
Délémont	17	Schaffhouse	31	Morat
Echallens	19	Soleure	10	Morges
Einsiedeln	30	Sursée	30	Moudon
Frauenfeld	16	Valangin	16	Neuchâtel
Genève	2	Willisau	26	Nyon 3 Orbe 2
Grandson	11	Winterthour	19	Payerne
Landeron	9	Zofingen	12	Sion
Laufon	16	Zurich, foires aux		St-Imier
Laupen	12	cuirs	30	Thonon
Liestal	11	Zurzach	28	Thoune
Mont-s-Vaud	24			Vevey

Août. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

C'est chose ardue et trop profonde
Que d'agréer à tout le monde.

C'est une malheureuse souris
Qui n'a pour giste qu'un pertuis.

Cheval rogneux n'a cure de l'estrigle.

Cœur et courage
Font l'ouvrage.

Chappon de huit mois,
Manger de roys.

C'est folie de manger cerises avec seigneurs,
Car ils prennent tousiours les plus meures.

Contre malheur
Bon cœur.

Ce qui est bon à prendre
Est aussi bon à rendre.

SEPTEMBRE



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
M	1 ste Vèrène, v., s. Gilles, a.		5 18	6 4
J	2 s. Etienne, r., s. Maxime.	☾ en ♋	5 19	6 39
V	3 ste Sérapie, m., s. Aristée.	☾ ☽ ☿	5 20	6 37
S	4 ste Rosalie, v., s Moïse, législi.	☾ 5 h. 1 m. soir.	5 22	6 35
D	5 16 s. Laurent-Justinien, év.	☿ en ♋	5 23	6 33
L	6 s. Pétrone, év., s Onésiphore	☾ ☽ en ♋	5 25	6 31
M	7 s. Grat, év., ste Reine v.	☾ ☽ ☿ ♃	5 26	6 29
M	8 NATIVITÉ N.-D. Adrien.	☾ ☽ ☿	5 28	6 27
J	9 s. Gorgon, m., s. Dorotheé		5 29	6 25
V	10 s. Nicolas, ste Pulchérie.		5 30	6 23
S	11 s. Félix et ste Régule, mm.	☾ 6 h. 34 m. soir.	5 32	6 20
D	12 17 s. Guy, c., s. Evence év.		5 33	6 18
L	13 s. Amé, év., s. Euloge év.	☾ ☽ Périg.	5 35	6 16
M	14 <i>Exalt. ste Croix.</i> Materne.	☾ ☽ ☿ h	5 36	6 14
M	15 <i>Q.-T.</i> s. Nicomède, s., Evre.		5 37	6 12
J	16 s. Cyprien, év., ste Euphémie		5 39	6 10
V	17 <i>Q.-T.</i> s. François. Valérien.		5 40	6 6
S	18 <i>Q.-T.</i> s. Joseph-Cupertin.	☾ 3 h. 38 m. soir.	5 42	6. 8
D	19 18 FÊTE FÉD. ste Constance.	☽ en ♋	5 43	6. 3
L	20 s. Eustache, m.	☾ ☽ ☿ ♃	5 45	6. 1
M	21 s. MATTHIEU, apôtre.	☾ ☽ ☿ h	5 46	5 57
M	22 s. Maurice, Emmeran év.	☾ ☽ en ♋	5 47	5 56
J	23 s. Lin, P. ste Thècle, v.		5 49	5 55
V	24 <i>N.-D. de la Merci,</i> s. Gérard,		5 50	5 53
S	25 ste Aurélie, v., s. Pacifique.	☾	5 52	5 51
D	26 19 s. Cyprien et ste Justine.	☾ 11 h. 18 m. mat.	5 53	5 48
L	27 ss. Côme et Damien, mm.	☾ ☽ ☿ Apog.	5 55	5 46
M	28 <i>N. D. des 7 D.</i> Wenceslas,		5 56	5 44
M	29 s. MICHEL, arch. Grimoald	☾ ☽ ☿ h	5 58	5 42
J	30 ss. Jérôme, Ours, Victor.	☾ ☽ ☿ ♃	5 59	5 40

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 44 minutes.

Nouvelle lune, le 4, à 5 h. 1 min. du soir.

Premier quartier, le 11, à 6 h. 34 min. du soir

Pleine lune, le 18, à 3 h. 38 min du soir.

Dernier quartier, le 26, à 11 h. 18 min. du matin.

FOIRES DE SEPTEMBRE.

Aarau	15	Lenzbourg	30	Willisau	30
Aarbourg	20	Louèche-B.	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aubonne	14	Lutry	30	Asile du Marchai-	
Avenches	3	Martigny V.	27	ruz	13, 27
Baden	27	Monthey	8	Bâle, les vendr.	
Bâle	17	Morges	1	Berne	7
Bellegarde	20	Motiers-Travers	3	Berthoud	2
Bienne	16	Moudon	13	Chaux-de-F.	15
Bulle	9	Nyon	30	Fribourg	4
Charmey	28	Oltén	6	Oron	13
Chât.-d'Æx	15	Ormont-dessus	14	Frutigen	3
Châtel St-Denis	13	Payerne	16	Genève, les lundis	
Chiètres	2	Planfayon	8	pour boucherie.	
Delémont	21	Pontarlier	2	Landeron	6
Estavayer	8	Porrentruy	20	Lucerne	23
Erlenbach	7	Rolle	17	Morat	1
Frauenfeld	27	Romont	21	Morges	1
Fribourg	6	Rue	22	Moudon	6
Frutigen	3	St-Aubin, N.	21	Neuchâtel	2
Gessenay	3	St-Imier	13	Nyon 2 Orbe	27
Genève 6 Gex	9	Schwytz	27	Ormont-dessous	13
Grandcourt	10	Soleure	13	Payerne	2
Gruyères	27	Sumiswald	24	Schwarzenb.	30
Landeron	6	Thonon	1, 16	Sion	25
Langenthal	14	Vallangin	21	Thoune	24
Langnau	15	Verrières	16	Tramelan	29
La-Sarraz	21	Yverdon	7	Vevey	28
Lausanne	8	Zurich (14 j.)	16	Zweisimmen	11
		Zurzach	6		

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Des biens qu'espargne un avare
Vient l'héritier qui s'en empare.

De vigoureuse vieillesse
On peut juger de jeunesse.

Deux hommes se trouvent aisément,
Mais deux montagnes nullement.

OCTOBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL		
			lev. h. m.	couch h. m.	
V	1 s. Remi, év., s. Piat, pr. m.	♄		6. 1	5.38
S	2 ss. Anges gard. s. Léger, év.	♄		6. 2	5.36
D	3 20 <i>Rosaire</i> . Les deux Evalde.	♄	♀ en ☾	6. 3	5.34
L	4 s. François d'Assise, c.	♄	⊕ 4 h 53 m. mat.	6. 5	5.32
M	5 s. Placide, m.	♄	☾ ☿ ♃	6. 6	5.30
M	6 s. Bruno, c., ste Foi v. m.,	♄	♂ ☿ ♃	6. 8	5.28
J	7 s. Marc, P., s. Serge, m.	♄	♃ ☿ ☽	6. 9	5.26
V	8 ste Brigitte, ste Laurence.	♄	☾ Périg.	6.11	5.23
S	9 ss. Denis et Rustique, mm.	♄	☾ ☽	6.12	5.21
D	10 21 s. François Borgia, c.	♄		6.14	5.19
L	11 ste Placidie v., s. Commer.	♄) 0 h. 44 m. mat.	6.15	5.17
M	12 s. Maximilien, év.	♄	☾ ☽ ♀	6.17	5.15
M	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	♄	☾ ☽ ♀	6.19	5.13
J	14 s. Calixte, P., s. Burcard.	♄	♀ en ☾	6.20	5.11
V	15 ste Thérèse, v., s. Roger.	♄		6.22	5. 9
S	16 s. Gall, ab., s. Florentin, év	♄	♂ ☿ ♃	6.23	5. 7
D	17 22 ste Hedwige, vv.	♄	☾ ☿ ♃	6.25	5. 5
L	18 s <i>Luc</i> , évang., ste Tryphonie.	♄	⊕ 4 h. 36 m. mat.	6.26	5. 4
M	19 s. Pierre d'Alcantara, c.	♄	♃ ☿ ☽	6.28	5. ?
M	20 s. Jean de Kenty, s. Aurèle.	♄	☾ ☿ ♀	6.29	5. 0
J	21 ste Ursule, v. s. Hilarion.	♄		6.31	4. 58
V	22 ste Cordule, v. ste Alodie.	♄	☾	6.34	4.56
S	23 s. Pierre-Paschase, év. m.	♄	☾ ☽	6.34	4.54
D	24 23 s. Raphaël, arch.	♄	☾ Ap.	6.36	4.52
L	25 s. Chrysanthe, m., s. Darie.	♄	♂ ☿ ☽	6.37	4.51
M	26 s. Evariste, P. m.	♄	☾ 7 h. 10 m. mat.	6.39	4.49
M	27 s. Frumence, év.	♄	♀ en ♄	6.40	4.47
J	28 ss <i>Simon, Juds.</i> s. Cyrille	♄	☾ ☽ ♀	6.42	4.45
V	29 ste Eusebie, v. m.	♄		6.44	4.43
S	30 <i>Jeûne.</i> s. Sérapion, év.	♄		6.45	4.42
D	31 24 s. Wolfgang, év.	♄	☾ ☿ ♃	6.47	4.40

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 45 minutes.

Nouvelle lune, le 4, à 4 h. 53 m. du matin.

Premier quartier, le 11, à 0 h. 44 min. du matin.

Pleine lune, le 18, à 4 h. 36 m. du matin.

Dernier quartier, le 26, à 7 h. 10 m. du matin.

FOIRES D'OCTOBRE.

Aarau	20	Laufenbourg	28	Travers	9
Aigle	30	Lausanne	13	Vallorbes	19
Albeuve	12	Locle	19	Verrières	14
Bâle (14 j.)	26	Louèche-B.	13, 28	Vuippens	16
Berne	5, 26	Lucerne	1	Winterthour	14
Berthoud	20	Martigny-B.	13, 25	Yverdon	26
Bex	21	Mézières, V.	20	Yvorne	27
Bière	18	Monthey	13	Zofingen	14
Bouveret	27	Montreux	29	Zweisimmen	28
Brienz	7	Moudon	18		
Bulle	13-14	Neuenegg	18	<i>Marchés au bétail.</i>	
Châtel-St-D.	25	Nidau	26	Allières, Frib.	8
Cossonay	14	Olten	18 Orbe	Bâle, les vendr.	
Cressier	25	Ormont-dessous	20	Berthoud	7
Cudrefin	25	Ormont-dessus	7	Boltigen	9
Délémont	19	Oron	6	Chaux-de-F.	20
Echallens	21	Palézieux	16	Fribourg	6
Entlebuch	27	Planfayon	20	Genève, les lundis	
Einsiedeln	4	Pontarlier	21	pour boucherie	
Erlenbach	12	Porrentruy	18	Liestal	20
Estavayer	6	Romainmotier	22	Locle	19
Farvagny	13	Romont	12	Morat	6
Frauenfeld	18	Rue	27	Morges	6
Fribourg	4	Saignelégier	4	Moudon	1
Frutigen	19	Schwartzemb.	28	Neuchâtel	3
Genève	4	Schwytz	11	Nyon 4 Orbe	29
Gessenay	1	Sempach	28	Romont	30
Gex	16	Sion	2, 23	Payerne	4
Landeron	4	Soleure	19	Thonon	4
La-Roche	18	St-Gall (8 j.)	16	Thoune	30
La-Sagne	12	St-Imier	11	Vevey	26
La-Sarraz	26	Sursée	11		

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Deux moutons, un Champenois,
Ce sont trois bestes à la fois.

Donne de mort un grand signal
Malade qui ne sent son mal.

NOVEMBRE



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. (conc. h. m. / h. m)	
L	1 LA TOUSSAINT. ste Bénigne	☾ en ♈	6.48	4.39
M	2 <i>Comm. des trép</i> s Tobie	☾ 4 h. 4 m. soir.	6.50	4.37
M	3 ste Ide, vv., s. Hubert, év.		6.51	4.36
J	4 s. Charles Borr., card.	☾ Périg.	6.53	4.34
V	5 s. Zacharie, ste Elisabeth.	☾ ☽ ☽	6.54	4.32
S	6 s. Protais, év., s. Léonard.	☾ ☽ ☽	6.56	4.31
D	7 25 s. Engelbert, év. s. Ernest	☾ ☽ ☽	6.58	4.29
L	8 s. Godefroi, év., s. Diendon.	☾ ☽ ☽	6.59	4.28
M	9 s. Théodore, m. s. Ursin.	☽ 8 h. 29 m. mat.	7. 1	4.26
M	10 s. André-Avellin, c.	☾ ☽ ☽	7. 2	4.25
J	11 s. Martin, év., s. Mennas	☾ ☽ ☽	7. 4	4.24
V	12 s. Ruf, év., s. Imier, erm.	☾ ☽ ☽	7. 6	4.22
S	13 s. Didace, s. Stanislas Kostka.	☾ ☽ ☽	7. 7	4.21
D	14 26 ste Vénérande, v. m.	☾ ☽ ☽	7. 9	4.20
L	15 ste Gertrude, v., s. Léopold.	☾ ☽ ☽	7.10	4.19
M	16 s. Othmar, a., s. Eucher.	☽ 8 h. 49 m. soir.	7.12	4.17
M	17 s. Grégoire Thaumaturge.	☾ ☽ ☽	7.14	4.16
J	18 s. Odon, s. Maxime, év.	☾ ☽ ☽	7.15	4.15
V	19 ste Elisabeth, vv s. Pontien.	☾ ☽ ☽	7.17	4.14
S	20 s. Félix de Val., s. Edmond.	☾ ☽ ☽	7.18	4.13
D	21 27 <i>Présent. N.-D.</i> s Albert.	☾ en ♈	7.20	4.12
L	22 ste Cécile, v., s. Philémon.		7.21	4.11
M	23 s. Clément, ste Félicité.		7.23	4.10
M	24 s. Jean de la Croix, Flore.	☾ en ♈	7.24	4. 9
J	25 ste Catherine, ste Juconde	☾ 2 h. 15 m. mat.	7.26	4. 8
V	26 s. Pierre d'Alex. s. Conrad.	☾ ☽ ☽	7.27	4. 8
S	27 s. Virgile, év., s. Josaphat.	☾ ☽ ☽	7.28	4. 7
D	28 1 <i>Avent.</i> s. Sostène, év. m.	☽ ☽ ☽	7.30	4. 6
L	29 s. Saturnin, P. m.	☾ ☽ ☽	7.31	4. 5
M	30 s. André ap., s. Trojan, év.	☾ ☽ ☽	7.32	4. 5

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 19 minutes.

Nouvelle lune, le 2, à 4 h. 4 m. du soir.

Premier quartier, le 9, à 8 h 29 min. matin.

Pleine lune, le 16, à 8 h. 49 m. du soir.

Dernier quartier, le 25, à 2 h. 15 m. du matin.

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarau	17	Gruyères	24	Sursée	8
Aarberg	10	Herzogenbuch.	11	Travers	1
Aarbourg	22	Landeron	8	Vevey	30
Aarwangen	4	La-Roche	26	Willisau	25
Anet	3	Laupen	4	Winterthour	4
Attalens	8	Lausanne	10	Yverdon	30
Avenches	19	Lucens	10	Zofingen	11
Baden	17	Lutry	25	Zurich	11
Berne	22	Martigny-V.	8	Zurzach	1
Berthoud	4	Mézières	17		
Bex	6	Monthey	17	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	11	Morges	17	Aubonne	2
Boudry	9	Moudon	15	Berne	2
Bulle	11	Neuveville	24	Genève, les lundis	
Château-d'Œx	4	Nyon 25	Ollon 19	pour boucherie.	
Châtel-St-Denis	29	Olden 15	Oron 3	Langenthal	16
Coppet	11	Payerne	4	Lucerne	18
Cossonay	11	Porrentruy	15	Morat 3	Morges 3
Couvet	10	Rolle	19	Moudon	1
Délémont	16	Romont	9	Neuchâtel	3
Echallens	18	Rue	24	Nyon 4	Orbe 29
Einsiedeln	8	St-Imier	16	Romont	30
Erlenbach	9	St-Maurice	8	Schmitten	29
Estavayer	3	Schaffhouse	16	Sion	27
Fribourg	8	Schwytz	12	Thonon	4
Genève	1	Semsales	1	Thoune	27
Gessenay	15	Sion 6, 13,	20	Vevey	30
Grandson	17	Soleure	8		

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

De grand langage,
Peu de fruit et grand dommage.

De male fiebvre soy sent saisi
Qui n'a desnier, parent, ny amy.

De nouvel hoste et d'un obstiné,
Dieu nous garde yver et esté.

De cuir d'aultruy large couroye.

DÉCEMBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
M	1 s. Eloi, év Diodore.		7.35	4. 4
J	2 s. Bibiane m. ste Pauline, m.	☉ 3 h. 6 m. mat.	7.35	4. 3
V	3 s. François-Xavier c.	☾ ☽	7.37	4. 3
S	4 ste Barbev. m. Osmond év.		7.39	4. 2
D	5 2 <i>Avent</i> s. Sabas, s. Nicet.	☾ ☽ ☽	7.40	4. 2
L	6 s. NICOLAS, ste Denyse.	☾ ☽ ☽	7.41	4. 2
M	7 s. Ambroise év	☾ ☽ ☽	7.42	4. 2
M	8 IMM. CONCEPTION.	☾ ☽ ☽	7.44	4. 2
J	9 ste Léocadie, v. m.	☾ ☽ ☽	7.45	4. 1
V	10 <i>Jeûne</i> ste Eulalie, v. m.	☾ ☽ ☽	7.46	4. 1
S	11 <i>Jeûne</i> s. Damase, P.	☾ ☽ ☽	7.47	4. 1
D	12 3 <i>Avent</i> s. Synèse, m.	☾ ☽ ☽	7.48	4. 1
L	13 ste Lucie, s. Aubert.	☾ ☽ ☽	7.49	4. 1
M	14 s. Nicaise, s. Agnel.	☾ ☽ ☽	7.50	4. 2
M	15 <i>Q.-T.</i> s. Célien, m.	☾ ☽ ☽	7.51	4. 2
J	16 s. Eusèbe, év. m.	☾ ☽ ☽	7.52	4. 2
V	17 <i>Q.-T.</i> s Lazare, s. Florian.	☾ ☽ ☽	7.53	4. 2
S	18 <i>Q.-T.</i> s. Auxence s. Gatien.	☾ ☽ ☽	7.53	4. 3
D	19 4 <i>Avent</i> s. Némèse, Darius.	☾ ☽ ☽	7.54	4. 3
L	20 ste Ursanne rel.	☾ ☽ ☽	7.54	4. 4
M	21 s. THOMAS, s Festus.	☾ ☽ ☽	7.55	4. 4
M	22 s. Yves, s. Chérémon.	☾ ☽ ☽	7.55	4. 5
J	23 s. Victoire, s. Servule	☾ ☽ ☽	7.55	4. 5
V	24 s. De'phin, év.	☾ ☽ ☽	7.56	4. 6
S	25 NOEL ste Eugénie v. m.	☾ ☽ ☽	7.56	4. 7
D	26 s Etienne diac. s Marin.	☾ ☽ ☽	7.56	4. 7
L	27 s. Jean, ap. évang	☾ ☽ ☽	7.56	4. 8
M	28 <i>ss. Innocents</i> s. Théophile	☾ ☽ ☽	7.56	4. 9
M	29 s Thomas de Cantorb , év.	☾ ☽ ☽	7.56	4.10
J	30 s. Sabin, év m., s. Anyse.	☾ ☽ ☽	7.56	4.11
V	31 s. Sylvestre, P., ste Colombe.	☾ ☽ ☽	7.56	4.12

Les jours décroissent pendant ce mois de 27 minutes.

Nouvelle lune, le 2, à 3 h. 6 m. matin.
 Premier quartier, le 8, à 6 h. 48 m. soir.
 Pleine lune, le 16, à 3 h. 45 m. matin.
 Dernier quartier, le 24, à 7 h. 6 m. soir.
 Nouvelle lune le 31, à 2 h. 6 m. du soir.

FOIRES DE DÉCEMBRE.

Aarau	15	Laufon	13	Winterthour	23
Aarberg	29	Laupen	30	Yverdon	27
Aigle	18	Lenzbourg	9	Zweisimmen	9
Aubonne	7	Martigny-B.	6		
Bâle	17	Monthey	31	<i>Marchés au bétail.</i>	
Berthoud	2, 30	Morat	4	Bâle les vendredis.	
Bex	30	Moudon	27	Berne	7
Bienne	30	Neuveville	29	Berthoud	2
Brienz	2	Nidau 14 Olten	13	Fribourg	4
Bremgarten	13	Orbe 13 Oron	4	Genève, les lundis	
Bulle	9	Payerne	23	pour la boucherie.	
Cully	10	Pontarlier	9	Morges	4
Délémont	21	Porrentruy	20	Moudon	6
Echallens	23	Romont 7 Rue	15	Neuchâtel	2
Estavayer	4	St-Maurice	21	Nyon 2 Orbe	27
Farvagny-le-G.	7	Saignelégier	6	Payerne	2
Fribourg	6	Schwytz	4	Romont	28
Frauenfeld	13	Soleure	13	Schmitten	6
Genève	6	Sursée	6	Schwarzenb.	27
Hérisau	24	Thoune	15	Sion	25
Langenthal	28	Villeneuve	3	Thoune	24
Langnau	8	Willisau	20	Vevey	28

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Dame qui moult soy mire
Peu file.

De oui et non
Vient toute question.

Des procès et des champignons,
Les meilleurs ne sont guères bons.

En babil et vaines paroles
La femme peut tenir escole.

Entretien qui est honneste
Ne fait pas mal à la teste.

Femme meschante trouve au besoin
En mariage deux bons poings.

Femme, navire, plume et girouette
Ne vont pas comme l'on souhaite.

Femme qui joue, balle et festine
De faire pis a bien la mine.

AUTORITÉS FÉDÉRALES.

Conseil fédéral.

- MM. Dr Schenk, Ch., de Signau (Berne), Président.
 Hammer, Bernard, d'Olten, Vice-Président.
 Heer, Joachim, de Glaris.
 Welti, Emile, de Zurzach (Argovie).
 Scherrer, Jacq., de Winterthour.
 Anderwert, Fridolin, d'Emishofen (Thurg.).
 Droz, Numa, de la Chaux-de-Fonds.
 Schiess, Jean-Ulric, de Hérिसau (Appenzell.
 Chancelier fédéral.
 Lütcher, Jean-Luzius, de Haldenstein (Grisons).
 Substitut du Chancelier.

Tribunal fédéral.

- MM. Roguin, Jules, d'Yverdon (Vaud), Président.
 Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall), Vice-Président.
 Niggeler, Rod., de Gross-Afoltern (Berne).
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).
 Olgiati, Gaudenaz, de Poschiavo (Grisons).
 Bläsi, Joseph, d'Aldermansdorf (Soleure).
 Dr Dubs, Jacq., d'Affoltern (Zurich).
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
 Broye, Jean, de Fribourg.

SUPPLÉANTS.

- MM. Hermann, Nicolas, de Sachseln (Obwald),
 Clausen, Félix, de Mühlbach (Valais).
 Honegger, Henri, de Hinweil (Zurich),
 Arnold, Joseph, d'Altorf (Uri).
 Jäger, Théophile, de Brug (Argovie).
 Olgiati, Jacques, de Cadenazzo (Tessin).
 Goaf, Jacques, de Maisprach (Bâle-Campagne).
 Winkler, Jean, Dr, de Lucerne.
 Pictet, Gustave, de Genève.
-

AUTORITÉ LÉGISLATIVE.**GRAND CONSEIL.****Cercle de la Sarine. — 21 députés.**

- MM. Berger, Isidore, à Prez-vers-Noréaz.
 Boccard, Raymond, à Fribourg.
 Bongard, Joseph, à Ependes.
 Bourgknecht, Louis, à Fribourg.
 Buillard, Nicolas, à Arconciel.
 Buman, Charles, à Fribourg.
 Buman, Edouard, à Fribourg.
 Chappuis, Joseph, à Magnedens.
 Chollet, Louis, à Fribourg.
 Clere, Cyprien, à Fribourg.
 Corpataux, François, à Matran.
 Cottet, Antoine, au Petit-Farvagny.
 Esseiva, Ignace, à Fribourg.
 Fournier, Philippe, à Fribourg.
 Gendre, Frédéric, à Fribourg.
 Hayoz, Joseph, à Autafond.
 Kolly, Jean-Baptiste, à Praroman.
 Margueron, Jean, à Cottens.
 Morel, Jacques, à Lentigny.
 Vaillant, Frédéric, à Fribourg.
 Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.

Cercle de la Singine. — 13 députés.

- MM. Aebicher, Pierre, à Niedermonten.
 Aeby, Paul, à Fribourg.
 Bæriswyl, Christ, à Alterswyl.
 Hayoz, Pierre, à Guin.
 Jungo, Pierre-Aloyse, à Guin.
 Kæser, Jean, à Fribourg.
 Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon.
 Schaller, Henri, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Schneuwly, Pierre, à Wünnewyl.
 Spicher, François, à Ueberstorf.
 Techtermann, Arthur, cons. d'Etat, à Fribourg.
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
 Weck-Reynold, L., conseiller d'Etat, à Fribourg.

Cercle de la Gruyère. — 16 députés.

- MM. Bapst, Hercule, à La-Roche.
 Blanc, Edouard, à Bulle.
 Deschenaux, Jules, à Echarlens.
 Duvillard, N., à Bulle.
 Frossard, François-Xavier, à Romanens.
 Geinoz, Olivier, à Bulle,
 Gillet, Félicien, à Hauterive.
 Gillet, Jean, à Monbovon.
 Glasson, Paul, à Fribourg.
 Jaquet, Joseph, à Echarlens.
 Morard, Louis, à Bulle.
 Musy, Pierre, à Bulle.
 Remy, Auguste, à Bulle.
 Repond, Joseph, à Fribourg.
 Schwartz, Jacques, à Riaz.
 Théraulaz, Alph., conseiller d'Etat, à Fribourg

Cercle de la Glâne. — 11 députés.

- MM. Brayoud, Maurice, à Massonnens.
 Conus, Jean, à Romont.
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.
 Ducrest, Romain, à Promasens.
 Grand, Louis, à Romont.
 Grangier, Jules, à Bulle.
 Menoud, François-Xavier, cons. d'Etat,
 à Fribourg.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
 Robadey, Louis, à Romont.
 Wuilleret, Louis, à Fribourg.

Cercle du Lac. — 12 députés.

- MM. Bula, Jacob, à Galmitz.
 Cressier, Georges, à Morat.
 Derron, Henri, »
 Galliet, Henri, à Motier.
 Gendre, Isaac, à Fribourg.
 Huber, Adolphe, à Fribourg.
 Hug, Frédéric-Edouard, à Fribourg.

- MM. Liechty, Hermann, à Morat.
 Meyer, Jacob, à Ormev.
 Monney, Pierre, à Courmillens.
 Petitpierre, Edmond, à Morat.
 Progin, Edouard, à Courtion.

Cercle de la Broye. — 11 députés.

- MM. Andrey, Philippe, à Coumin.
 Boccard, Antonin, à Fribourg.
 Bondallaz, François, à Nuvilly.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Castella, Théodore, à Fribourg.
 Chaney, François, à Estavayer.
 Dubey, Didier, à Domdidier.
 Ducrest, François, à Estavayer.
 Gottrau, Pierre, à Fribourg.
 Losey, Valentin, à Montborget.
 Renevey, Jacques, à Fribourg.

Cercle de la Veveyse. — 6 députés.

- MM. Esseiva, Jean, à Fiaugères.
 Genoud, Ignace, à Châtel.
 Genoud-Repond, Joseph, à Châtel.
 Monnard, Pierre, à Attalens.
 Perroud, Tobie, à Châtel.
 Pilloud, François, »

AUTORITÉ EXÉCUTIVE

ET ADMINISTRATIVE.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat. (Const., art. 49 et 50.)

MM. Weck-Reynold, Louis, Président.
 Menoud, François-Xavier, Vice-Président.
 Schaller, Henri, conseiller d'Etat.
 Fournier, Philippe, »
 Techtermann, Arthur. »
 Théraulaz, Alphonse, »
 Bise, Modeste, »

Chancellerie d'Etat.

CHANCELIER.

M. Bourgknecht, Louis, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

M. Weitzel, Alfred, de Macconnens.

REGISTRATEUR.

M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.
 Auderset, Baptiste, de Tavel.

ARCHIVES D'ÉTAT.

MM. Schneuwly, Joseph, archiviste
 Scherrer, François, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

MM. Jäger, François.	Gougler, Simon.
Sulger, Louis.	Kolly, Gaspard.
Ruffieux, Claude.	Vacat.

CONCIERGE : M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

et fonctionnaires qui en dépendent.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Directeur: MM. Schaller, conseiller d'Etat,
Suppléant: Fournier, Ph.,
Secrétaire: Bocard, Hubert, de Fribourg.
Aide-secrétaire. Brasey, Charles.

Commission des Etudes.

Section française.

MM. Schaller, directeur de l'Instruction publique,
 président.
 Wicky, chanoine, à Fribourg.
 Favre, " " "
 Bourgknecht, Louis, chancelier, à Fribourg.
 Ammann, Alfred, à Fribourg.

Section allemande.

MM. Cosandey, supérieur du Séminaire.
 Tschopp, chanoine, à Fribourg.

Section technique.

MM. Crausaz, Simon, à Fribourg.
 Grivel, Louis, à Fribourg.

Section de Morat.

MM. Bourqui, préfet, Vice-Président, à Morat.
 Haas, ancien directeur, à Courgevaux.
 Cressier, député, Morat.
 Landry, pasteur Meyriez.
 Haller, " Fribourg.

Bibliothèque cantonale et Musées.

MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal et
 conservateur des collections numismatiques.
 Grangier, professeur, conservateur des Musées
 historiques et artistiques.
 Musy, professeur, conservateur des collections
 scientifiques.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Buman, docteur, président.
 Bocard, Raymond.
 Cuony, pharmacien, secrétaire.

ENSEIGNEMENT.

Instruction supérieure.**Ecole de droit.**

- MM. Clerc, avocat, professeur de droit civil.
 Perrier, Emile, avocat, professeur de droit constitutionnel et de procédure civile.
 Repond, Jules, licencié en droit, professeur d'histoire et d'encyclopédie du droit et de droit pénal.

Collège cantonal St. Michel.

Recteur. M. Favre, abbé.

Aumônier.

Préfet de l'internat. M. Moullet, abbé.

Préfet de discipline. M. Chappaley.

Cours académique du lycée.

Religion et Philosophie. MM. Jaccoud, abbé.

Physique et chimie. Buman.

Histoire naturelle. Musy.

Mathématiques. Lance et Weber.

Cosmographie. Weber.

Histoire. Gremaud, abbé.

Littérature comparée. Jaquet, abbé.

Littérature allemande. Sidler.

Préparateur et concierge. Helfer.

Gymnase.**Section littéraire française.**

1re classe, MM. Rossé, abbé.

2me » Blanc.

3me » Fragnière.

4me » Torche, abbé.

5me » A. Perriard, chanoine.

6me » Jaquet, abbé.

Histoire. MM. Gremaud, abbé.

Mathématiques. Lance.

Comptabilité. Ducotterd.

Histoire naturelle. Musy.

Langue allemande.

1re division MM. Sidler et Reidy, abbé.

2me » Gschwind.

3me » Koller.

4me » Vieli, abbé.

Section littéraire allemande.

1re et 2me classe.	MM. Vieli, Philippe-Antoine, abbé.
3me et 4me classe,	Bruhin, abbé.
5me et 6me classe.	Reidy, Pierre, abbé.
<i>Langue française,</i>	1re division, MM. Blanc.
<i>pour les Allemands.</i>	2me » Fragnière.
	3me » M. Grangier.
<i>Branches réales.</i>	M. Koller.

Section industrielle.

<i>Religion.</i>	MM. Moullet, abbé. Haller, Jean professeur de religion pour les élèves du culte réformé.
<i>Logique.</i>	Jaccoud, abbé.
<i>Langue française.</i>	Nicolet, abbé, (1re et 2me cl). Grangier, (3me et 4me classe).
<i>Langue allemande.</i>	Gschwind, (1re et 2me classe). Grangier (3me et 4me classe).
<i>Langue anglaise et sciences commerciales.</i>	M. Gschwind.
<i>Mathématiques et comptabilité.</i>	M. Ducotterd.
<i>Mathématiques et dessin technique.</i>	M. Sottaz (3me et 4me classe).
<i>Physique et histoire naturelle.</i>	M. Musy.
<i>Chimie.</i>	MM. Buman.
<i>Histoire et Géographie.</i>	Nicolet, abbé, (1re et 2me cl.).
<i>Calligraphie.</i>	Chappaley.

Maîtres attachés à l'établissement.

<i>Langue anglaise.</i>	MM. Gschwind.
<i>Langue italienne.</i>	Chappaley.
<i>Dessin académique et modelage.</i>	M. Bonnet.
<i>Musique vocale.</i>	M. Muller.
<i>Musique instrumentale.</i>	M. Eggis.
<i>Gymnastique.</i>	M. Helfer.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

MM. Gillet, Félicien, directeur et professeur.
Horner, abbé, aumônier.
Bugnon, Alphonse, professeur.
Schrieber, maître d'allemand et de musique.

- MM. Levet, Alexandre, surveillant.
 Gremaud Laurent, professeur et aide surveillant

Ecole secondaire des filles de Fribourg.

- MM. Majeux, directeur et professeur.
 Favre, chanoine, professeur de religion.
 Mlles Berguin, Marie, institutrice.
 Richoz, Josephine, »
 MM. Sidler, }
 Muller, } maîtres spéciaux.

Ecole secondaire de Bulle.

- MM. Progin, Maurice, directeur.
 Bornet, vicaire.
 Michaud, Adrien, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM. Lederlé, Frédéric, directeur,
 Gobat, maître de religion.
 Süssstrunk, professeur.
 Blechschmied, »
 Blaser, »
 Schluep, »
 Debraine, »

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Chambetta, abbé, directeur.
 Jungo, professeur.
 Challamel, Joseph, professeur.
 Dr Volmar, maître de gymnastique et de natation.

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. directeur.
 Genilloud, professeur.
 Keller, Jules, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Singine.

- MM. Hayoz, directeur.
 Stritt, chapelain.
 Bärswyl, Ph., professeur.
 Zurkinden, professeur.

Ecole secondaire de la Veveysse.

- MM. Chillier, directeur.
 Villard, Hypolite, professeur.
 Philipona, Joseph »
 Genoud, Joseph »

Ecole secondaire de Cormérod.

- MM. Perriard, Alexandre, directeur.
 Crausaz, Auguste, à Courtion, professeur.
 Vollery, à Courtion, professeur.

INSPECTEURS DES ÉCOLES.**1er Arrondissement scolaire.**

- M. Gapany, Alfred, à Vuissens.

2me Arrondissement scolaire.

- M. Hænni, Jacob, à Salvagny.

3me Arrondissement scolaire.

- M. Tschopp, chanoine, à Fribourg.

4me Arrondissement scolaire.

- M. Barras, Joseph, à Bulle.

5me Arrondissement scolaire.

- M. Vonlanthen, Benoît, à Fribourg.

II. DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

- Directeur.* MM. Menoud, conseiller d'Etat.
Suppléant. Schaller, H. »
Secrétaire. Remy, Aloys.
Aide-Secrétaire. Zuber, Auguste.

A. — COMMISSION ET OFFICIERS PUBLICS RELEVANT
 DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE.

Commission de législation.

- MM. Menoud, conseiller d'Etat, président.
 Wuilleret, avocat.
 Reynold, Philippe.
 Clerc, président.

Ministère public.

- MM. Perrier, Procureur-général par intérim.
Landerset, Alphonse, substitut.

Avocats patentés.

- MM. Wuilleret, Louis-Antoine, à Fribourg.
Stœcklin, Ernest, à Fribourg.
Gendre, Isaac, »
Robadey, Clément, à Romont.
Renevey, Jacques, à Fribourg.
Uldry, Nicolas, »
Chappaley, Hubert, à Bulle.
Grivet, Cyprien, à Fribourg.
Chaperon, Jean, »
Eby, Paul, »
Morard, Lucien, à Bulle.
Magnin, Alphonse, »
Chassot, Alfred, à Estavayer.
Marmier, Auguste, »
Girod, Ernest à Fribourg.
Wuilleret, Emmanuel à Fribourg.
Perrier, Emile, »
Weck, Frédéric, »
Broye, Jules, à Fribourg.
Heimo, Joseph, »

Licenciés en droit.

- MM. Wuilleret, Charles, à Fribourg.
Sudan, Pierre, »
Repond, Jules, »
Braillard, François, »
Gillard, Christophe, »
Lambelly, Remi, à Estavayer.
Buclin, Léon, à Fribourg.
Python, Georges, »
Monney, Charles, à Fribourg.

Procurcurs patentés.

- Fribourg.* MM. Berguer, Fidèle. Egger, Xavier, notaire.
Gendre, Alexandre. Renevey, J.-P., avocat. Stœcklin,
Ernest, avocat. Uldry, Nicolas, avocat. Grivet,
Cyprien, avocat. Vuichard, Isidore, notaire. Marro,
Joseph. Techtermann, Edouard. Girod, Ernest,
avocat. Weck, Frédéric, avocat, Perrier, Emile,

- avocat. Leu, Charles. Genoud, Tobie. Wuilleret, Charles. Pfefferlé, Pierre. Grolimond, Joseph, Heimo, Joseph. Broye, Jules.
- Bulle.* MM. Chappaley, H., avocat. Collaud, Albert. Magnin, Alphonse. Menoud, J.-Jos. Morard, Lucien, avocat. Andrey, Alex., notaire. Barras, Calybite. Reichlen, Alfred.
- Romont.* MM. Favre, Jacques. Forney, Victor. Joye, Charles.
- Estavayer-le-Lac.* MM. Chassot, Alfred. Lehnweiter, Fortuné. Mouret, Auguste. Marmier, Auguste, avocat.
- Châtel-St-Denis.* MM. Mossier, Louis. Philipona, Joseph. Toffel, Xavier.
- Morat.* MM. Cuanillon, Jean. Michel, Louis. Pauli, Fréd.
- Rue.* M. Dupraz, Alexandre.
- Montagny-la-Ville.* M. Joye, Joseph-Nicolas.
- Semsaies.* M. Corboz, Cyprien.
- Portalban.* M. Python, Auguste.
- Corpataux.* M. Barras, Jean-Pierre.
- Murist.* M. Bourqui, Ignace.
- Tavel.* M. Neuhaus-Wicky, Joseph.
- Léchelles.* M. Progin, Emile.
- Pont-la-Ville.* M. Rigolet, Victor.

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

- MM. Cuony, Augustin, à Fribourg.
 Bourqui, Louis, à Fribourg.
 Berset, Pierre, à Autigny.
 Burgi, Jacques, à Fribourg.
 Renevey, Jacques, »
 Vuichard, Isidore, »
 Pasquier, Léon, »
 Michaud, Pierre, »

District de la Singine.

- MM. Wuilleret, Fortuné, à Maggenberg.
 Comte, Etienne, à Fribourg.
 Egger, Xavier, »
 Schorderet, Xavier, »
 Birbaum, Joseph, »

District de la Gruyère.

- MM. Robadey, Anselme, à Lessoc.
 Dupré, Jules, à Bulle.
 Chappaley, Hubert, à Bulle.

- MM. Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.
 Andrey, Alexandre, à Bulle.
 Morard, Louis, »

District de la Veveyse.

- MM. Liaudat, Alfred, à Châtel-St-Denis.
 Perroud, Tobie, »
 Toffel, Xavier, »

District de la Glâne.

- MM. Gobet, Jean, à Romont.
 Conus, Jean, »
 Grand, Louis, »
 Chatton, Isidore, »
 Conus, François, à Rue.

District de la Broye.

- MM. Vorlet, Jean, à Villeneuve.
 Corminbœuf, Joseph, à Domididier.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Quillet, Paul, à St-Aubin.
 Bersier, Joseph, à Estavayer.

District du Lac.

- MM. Haas, Edouard, à Morat.
 Derron, Henri, à Morat.
 Friolet, Frédéric, »
 Michel, Louis, »

**B. — COMMISSIONS RELEVANT DE LA DIRECTION
 DES CULTES.**

CULTE CATHOLIQUE.

**Commission de surveillance des biens du clergé
 catholique.**

- MM. Menoud, conseiller d'Etat, président.
 Chassot, vicaire-général.
 Perroulaz, chancelier de l'Evêché.
 Renevey, avocat, à Fribourg.
 Remy, Aloys, secrétaire.

CULTE PROTESTANT.

1. Commission synodale réformée.

- M. Haas, Frédéric, à Morat.

**2. Commission centrale administrative des biens
 du clergé réformé.**

- MM. Wuillemin, P.-Abraham.
 Chautems, Daniel.
-

III. DIRECTION DES FINANCES.

<i>Directeur.</i>	MM. Weck-Reynold, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Bise, Modeste,
<i>Secrétaire.</i>	Piller, Joseph
<i>Copiste-expéd.</i>	Beaud, François.

Bureau central de l'impôt.

<i>Secrétaire.</i>	MM. Emmenegger, Joseph.
<i>Copiste-expéd.</i>	Egger, Philippe.
<i>Id.</i>	Vacat.

Trésorerie d'Etat.

MM. Kaiser, Adolphe, trésorier.
Vonderweid, Henri, receveur-général.
Sallin, Jules, 1 ^{er} secrétaire-comptable.
De Sonnaz, Charles, 2 ^e secrétaire-comptable.
Bovet, Joseph, copiste-expéditionnaire.
Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

<i>Sarine.</i>	MM. Monney-Macherel, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Auderset, Jean, à Tavel.
<i>Lac.</i>	Cressier, Georges, à Morat.
<i>Glâne.</i>	Deschenaux, à Romont.
<i>Veveyse.</i>	Genoud, Xavier, à Châtel.
<i>Gruyère.</i>	Blanc, Edouard, à Bulle,
<i>Broye.</i> 1 ^{er} arrond.	MM. Demière, Béat, à Estavayer.
2 ^e " "	Despond, Jos., à Domdidier.

Commissariat général et Enregistrement.

MM. Crausaz, Simon, commissaire-général et directeur de l'enregistrement.
Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires-géomètres.

MM. Crausaz, Simon, commissaire-général.
Chollet, Joseph, à Grolley.
Perrier, Ferdinand, à Fribourg.

MM. Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
 Pernet, Jules, à Romont.
 Sudan, Jean, à Fribourg.
 Bise, Alexandre, à Bulle.
 Monney, Jean, à Châbles.
 Perrottet, Auguste, à Morat.
 Techtermann Jules, à Montagny.
 Butty, Joseph, à Estavayer.
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
 Buman, Eugène, à Fribourg.
 Pillonel, Henri, à Estavayer.
 Mændli, Alphonse, à Cugy.
 Dubey, Alfred, à Gletterens.

CONTROLEURS DRS HYPOTHÈQUES
 ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

1re section. MM. Clerc, Jacques, à Farvagny.
2me » Glasson Paul, à Fribourg.
 Favre, Philippe, subst.
3me » Kolly, député, au Mouret.

District de la Singine.

MM. Spicher, Christophe, à Tavel.
 Bæriswyl, Jean-Joseph, subst. prov.

District de la Gruyère.

1re section. MM. Corpataux, Eugène à Bulle.
 Feigel, Ernest, substitut prov.
2de » Thorin, H., à Villars-sous-Mont.
 Robadey, Anselme, 1^{er} substitut.
 Ecoffey, Emile, 2^{me} subst. prov.

District de la Glâne.

1re section. MM. Badoud, François, à Romont.
2de » Bosson, Louis, à Rue.

District de la Broye.

1re section, MM. Despond, Joseph, à Domdidier.
 Plancherel, Eugène, substitut.
2de » Butty, commissaire, à Estavayer.
 RoCHAT, Antonin, substitut prov.

District du Lac.

MM. Fasnacht, Abraham, à Morat.

District de la Veveyse.

MM. Philipona, Etienne, à Châtel-St-Denis.

Philipona, Joseph, 1^{er} substitut.

Pilloud, Jacques, 2^d substitut.

ADMINISTRATION DES SELS ET BOISSONS.

M. Stœcklin, Fortuné, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS ET PERCEPTEURS DES DROITS
DE CONSOMMATION.

<i>Fribourg,</i>	MM. Audergon, Jean-Joseph.
<i>Morat,</i>	Scheidegger, Jean.
<i>Romont,</i>	Badoud, Jean.
<i>Bulle,</i>	Sottas, Joseph, ffeu Jaques.
<i>Estavayer,</i>	Carrard, Louis.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

<i>Directeur.</i>	MM. Théraulaz, A., cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Menoud, Fr.-Xav., »
<i>Secrétaire.</i>	Jungo, Joseph.
<i>Vérificateur des comptes.</i>	Repond, Amédée.
<i>Adjoint.</i>	Giller, Julien.

COMMISSIONS ATTACHÉES A LA DIRECTION
DE L'INTÉRIEUR.

Commission de l'Hospice cantonal.

MM. Théraulaz, A., conseiller d'Etat, président.
 Wicky, Rd chanoine de St-Nicolas.
 Favre, » »
 Schneuwly » »
 Esseiva, docteur en médecine.
 Glasson, Charles.
 Monney-Macherel, receveur.
 Jungo, Joseph, secrétaire.

**Commission administrative de l'Hospice des aliénés
de Marsens.**

MM. Théraulaz, A., conseiller d'Etat, président.
 Grangier, préfet, à Bulle.
 Guinchard, Henri, à Posieux.
 Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
 Castella, chanoine, à Gruyère.

Directeur de l'Hospice des aliénés de Marsens.

Vacat.

Médecin-adjoint de l'Hospice de Marsens.

M. Remy, Félix, à Bulle.

Econome de l'hospice des aliénés de Marsens.

M. Chiffelle, Charles.

Secrétaire-comptable de l'Hospice des aliénés de Marsens.

M. Verdon, Joseph.

Commission de l'Industrie et du Commerce.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Hartmann, Louis, négociant, à Fribourg.
 Buman, professeur, »
 Esseiva, Ignace, négociant, »
 Rätzo, Joseph, »
 Jungo, Joseph, secrétaire, »

Suppléants.

- MM. Jungo, Stéphan, négociant, à Fribourg.
 Perrier, F., ingénieur, »
 Egger, Louis, négociant, »

Commission d'agriculture.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Vonderweid, Alphonse, de Fribourg.
 Diesbach, Alphonse, de Rosières.
 Gottrau, Charles, de Granges.
 Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.
 Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Frossard, major, à Romanens.
 Monney, député, à Cournillens.
 Jungo, Aloys, à Guin.

Commission pour l'amélioration de la race chevaline.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Schwarz, Jacques, à Riaz, vice-président.
 Limat, Joseph, major, à Cormagens.
 Menoud, Jean, à Romont.
 Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Bæriswyl, Benjamin, vétérinaire.
 Boccard, Alphonse, à Fribourg.
 Brémond, Alfred, à Semsales.
 de Courten, Hector, à Lully.

Commission pour l'amélioration des races bovine et porcine.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Diesbach, Louis, à Fribourg, vice-président.
 Frossard, major, à Romanens.
 Roggo, Nicolas, à Pontels.
 Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Musy, Simon à Grandvillard.
 Stoll, Nicolas, à Salvagny.
 Perrin, Martin, à Semsales.
 Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.

INSPECTEURS EN CHEF DES FORÊTS.

- M. Gottrau, Edmond, à Granges.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

- 1^{er} Arrond. MM. Stœcklin Jules, à Fribourg.
 2^e » Vacat.
 3^e » Genoud, Louis, à La-Tour.
 4^e » Liechti, Hermann, à Morat.

Vérificateur des poids et mesures.

- 1er arrond. (Sarine, Singine, Broye et Lac).*
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.
1er Sous-arrond. (Sarine et Singine).
 M. Berthold, Pierre à Fribourg,
2me Sous-arrond. (Broye).
 M. Duc, Louis, à Estavayer.
3me Sous-arrond. (Lac).
 M. Lergier, Alfred, à Morat.
2me arrond. (Gruyère, Glâne et Veveyse).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
4me Sous-arrond. (Gruyère).
 M. Sudan, constant, à Epagny, prov.
5me Sous-arrond. (Glâne).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
6me Sous-arrond. (Veveyse).
 M. Villard, Joseph, à Châtel.
7me Sous-arrond. (Verrerie de Semsales).
 M. Zumkeller, Antoine, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Directeur. MM. Bise, Modeste, conseiller d'Etat.
Suppléant. Théraulaz, Alph. »
Secrétaire. Cosandey, Joseph.
Copiste. Conus, Alexandre.

I. Ponts et Chaussées.

Inspecteur. MM. Gremaud, Amédée.
Ingénieur-adjoint. Blaser, Samuel.
Secrétaire. Sutorius, Joseph.
Aide-secrétaire. Erath, Felix.

II. Intendance des Bâtiments.

Intendant. M. Fragnière, Auguste.

Contrôleurs des routes.

1er arrond.	<i>Singine.</i>	. {	MM. Schneuwly, Henri.
	<i>Sarine.</i>		
2e »	<i>Lac.</i>		Vacat.
3e »	<i>Haute-Broye.</i>		Ding, Léon.
	<i>Basse-Broye.</i>		Jordan, Paul.
4e »	<i>Glâne.</i>		Richoz, commissaire.
5e »	<i>Gruyère.</i>		Maillard, Xavier.
6e »	<i>Veveyse.</i>		Pilloud, Arthur.

M. Riedo, député, surveillant des routes de la contrée de Planfayon, Dirlaret, Chevrilles, etc.

M. Andrey, Séraphin, surveillant de la route de Bulle-Boltigen.

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

Directeur. MM. Fournier, conseiller d'Etat.
Suppléant. Techtermann, Arthur.
Secrétaire. Wuilleret, Roger.

Bureau de Police centrale.

Directeur. MM. Fournier, conseiller d'Etat.
Suppléant. Techtermann, Arthur.
Secrétaire. Corpataux, Vincent.
Copiste-planton. Wæber, sergent.

Commission de santé.

Président. MM. Fournier, conseiller d'Etat, président.
Vice-Président et Secrétaire. Schaller, Jean.-Louis
 Dr , à Fribourg.

MM. Esseiva, docteur à Fribourg.
 Boëchat, » »
 Badoud » Romont.

Cantonnements des Vétérinaires.

<i>Broye</i> ,	1er cant.	MM. Bula, Fréd., à Domdidier.
»	2e »	Fivaz, Ulric, à Estavayer.
<i>Glâne</i> ,		Butti, à Romont.
<i>Gruyère</i> ,	1er »	Strebel, fils, à la Tour-de-T.
»	2e »	Pasquier, P., à Bulle.
»	3e »	Ruffieux, à La-Roche.
<i>Lac</i>		Volmer, Ed., à Morat.
<i>Sarine</i> ,	1er »	Bæriswyl, B., à Fribourg.
»	2e »	Tanner, à Praroman.
<i>Singine</i>	1er »	Bertschi, à Christlisberg.
»	2e »	Strebel, père, à Fribourg.
<i>Veveyse</i> ,		Sudan, Aug., à Bulle.

**Commission d'assurance des bâtiments
 contre l'incendie.**

MM. Fournier, conseiller d'Etat, président.
 Bise, conseiller d'Etat.
 Esseiva, Ignace, négociant.
 Fraisse, Adolphe, architecte.
 Vonderweid, Joseph, député.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES
 BATIMENTS.

I. ARROND. District de la Sarine.

<i>Taxeur d'arr.</i>	MM. Sudan, commissaire, Fribourg.
<i>Suppléant.</i>	Ammann, Eugène, »
»	Jäger, François, »
<i>Taxeur de district.</i>	Meyer, maçon, »
» »	Winkler, Pierre, »
<i>Suppléant.</i>	Zosso, Ant., charp., »
»	Nein, Alexandre, à Cottens.
»	Sterroz, entrepr., à Fribourg.
»	Egger, Jos, charp., à Matran.

II. ARROND. Districts de la Singine et du Lac.

<i>Taxeur d'arr.</i>	MM. Ammann, E., commissaire, à Frib.
<i>Suppléant.</i>	Riedo, juge de paix, à Planfayon.
»	Sudan, commissaire, à Fribourg.
»	Jäger, François, à Fribourg.

Taxeur du district de la Singine. M. Muller, Joseph, à Untergehrenwyl.

Suppléant. MM. Meyer, Jos., entrep., à Fribourg.
 » Winkler-Weitzel, charp., à Fribourg.
 » Remy, Frs., charp., à Plafayon.
 » Fasel, Jean, syndic, de Tavel.

Taxeur du district du Lac. M. Fasnacht, Jacob, maçon, à Morat.

Suppléant. MM. Spach, à Buchillon.
 » Merlac, D., menuisier, à Morat.
 » Schorr, Gottfried, à Salvagny.

III. ARROND. District de la Broye.

Taxeur d'arr. MM. Monney, J., comm., à Châbles.

Suppléant. Bertschy, J.-B., à Murist.

Taxeur de district. Rey, Don., charp., à Aumont.

Suppléant. Roux, juge, à Chatonnaye.
 » Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 » Brasey, Tobie, charp., à Font.
 » Jordan, à Domdidier.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

Taxeur d'arr. MM. Richoz, commissaire, à Sivriviez.

Suppléant. Genoud, Léon, à Châtel.

Taxeur de district de la Glâne. M. Roux, juge, à Chatonnaye.

Suppléant. MM. Maillard, charp., à Mézières.
 » Deschenaux, Ant., à Ursy.
 » Deschenaux, Nicolas, à Sivriviez.
 » Piller, Joseph, méc., à Romont.

Taxeur de district de la Veveyse. M. Lambert, Tob. à Châtel.

Suppléant. MM. Chillier, Casimir, à Châtel.
 » Pellet, A., tuilier, à Semsales.
 » Colliard, Baptiste, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

Taxeur d'arr. MM. Maillard, X., ingénieur, à Bulle.

Suppléant. Gillet, F., député, à Hauterive.

» Richoz, commissaire, à Sivriviez.

Taxeur de district. Borcard, B., à Grandvillard.

» » Jonneret, D., charp., à Bulle.

Suppléant. Gillard, Albert, à Botterens.
 » Duding, Pierre, à Riaz.

Suppléant. MM. Jerly, P.-J., à Pont-la-Ville.
 » Rime, Joseph, père, charpentier,
 à Charmey.
 » Pythoud, Joseph, » Albeuve.

Gendarmerie.

M. Buman, Eugène, commandant.

Maisons pénitentiaires.

MM. Favre, Alph., direct, de la maison de force.
 Audergon, Joseph, direct. de la maison de corr.
 Schorderet, chanoine, aumônier catholique.
 Perriard, » » »
 Haller, pasteur, aumônier réformé.
 Esseiva, docteur, officier de santé.

Geollers de district.

M. Huber, Louis, à Fribourg.
 Gendarmerie, à Tavel.
 Gendarmerie, à Bulle,
 Gendarmerie, à Romont.
 Gendarmerie, à Estavayer.
 Gendarmerie, à Morat.
 Gendarmerie, à Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

Directeur. MM. Techtermann, Arthur, cons. d'Etat.
Suppléant. Weck-Reynold, L.
1er Secrétaire. Kollep, Léon, à Fribourg.
2e Villard, Louis, à Fribourg.

Commandants d'arrondissements.

MM. Perrier, Ferdinand, colonel.
 Wuilleret, Théodore, lieutenant-colonel.

Commissaire des guerres.

M. Wuilleret, Henri, lieutenant-colonel.

Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

PRÉFECTEURS.**Sarine.**

- MM. Bocard, Antonin, de Fribourg, préfet.
 Piller, Ernest, lieutenant de préfet.
 Menétrey, Nicolas, 1^{er} secrétaire.
 Loffing, Paul, 2^d secrétaire.

Singine.

- MM. Delpech, Jean, major, de Fribourg, préfet.
 Auderset, Jean, lieutenant de préfet.
 Gœtschmann, François-Pierre, secrétaire.

Gruyère.

- MM. Grangier, Jules, d'Estavayer, préfet.
 Glasson, Auguste, fils, lieutenant de préfet.
 Combaz, Louis, secrétaire.

Veveyse.

- MM. Bossy, Aloys, de Fribourg, préfet.
 Chaperon, Denis, lieutenant de préfet.
 Genoud, Casimir, secrétaire.

Glâne.

- MM. Diesbach, Max, de Fribourg, préfet.
 Robadey, Louis, lieutenant de préfet.
 Wuilleret, Théodore, secrétaire.

Broye.

- MM. Ducrest, François, de Fribourg, préfet.
 Holz, Philippe, lieutenant de préfet.
 Rattaz, Ferdinand, secrétaire.

Lac.

- MM. Bourqui, Alexis, de Murist, préfet.
 Cressier, Georges, lieutenant de préfet.
 Zurkinden, Théodore, secrétaire.
-

SYNDICS DU CANTON.

(Avec la population d'après le recensement de 1870).

District de la Sarine. (Population 22,544).

Ville de Fribourg	MM. Chollet, Louis	10,904
Arconciel	Buillard, Louis	331
Autafond	Hayoz, Joseph	92
Autigny	Berset, J., feu Pierre	523
Avry-sur-Matran	Gumy, Julien	322
Belfaux	Quiot, Etienne	351
Bonnefontaine	Bongard, Jean-Bapt.	311
Chénens	Ræmi, Joseph	256
Chésalles	Rossmann, Amédée	72
Chésoppelloz	Cuennet, Jacques	103
Corserey	Chatagny, Théodore	221
Corjolens	Dorand, Pierre	60
Corminbœuf	Bochud, Pierre-Jos.	353
Corpataux	Barras, Antoine	327
Cottens	Margueron, J., dép.	369
Cuterwyl	Grivel, Vincent	98
Ecuwillens	Galley, Antoine	488
Ependes	Clément, Basile	323
Essert	Brunisholz, Jean	192
Estavayer-le-Gibloux	Clerc, Antoine	284
Farvagny-le-Grand	Oberson, Pierre	387
Farvagny-le-Petit	Piccand, Joseph	130
Ferpicloz	Risse, Pierre	168
Givisiez	Bérard, Laurent	152
Granges-Paccot	Weck, Frédéric	273
Grenilles	Rolle, Vincent, feu F.	99
Grolley	Cuennet, Pierre, dit du Volary	322
Illens	Clerc, Joseph	18
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Joseph	223
Lentigny	Morel, Jacques	317
Lossy et Formagueires	Kæch, François	144
Lovens	Jerly, Joseph	130
Magnedens	Chappuis, Nicolas	88
Marly-le-Grand	Casteller, Jean	303
Marly-le-Petit	Meyer, Christophe	100
Matran	Corpataux, François	323
Montéau	Brulhard, Louis	47
Montévraz	Wicht, Pierre	273
Neyruz	Dafflon, Pierre	426

Nierlet	MM. Bürgy, Grégoire.	117
Noréaz	Guisolan, Eugène	466
Oberried	Wicht, Baptiste	149
Onnens	Barbey, Pierre	198
Pierrafortscha	Bæriswyl, Louis	199
Ponthaux	Mottas, Nicolas	217
Posat	Reynaud, Joseph	105
Posieux	Guinchard, Henri	264
Praroman	Kolly, Jean-Baptiste	370
Prez	Rothey, François	366
Rossens	Bulliard, Joseph	372
Rueyres-St-Laurent	Page, P., feu Laurent	219
Sales	Mauron, Joseph	160
Senèdes	Spielmann, Pierre	65
Treyvaux	Roulin, Joseph	905
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	105
Villarlod	Michel, Claude	206
Villarsel-le-Gibloux	Michel, Joseph	165
Villarsel-sur-Marly	Bielman François	90
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	533
Zénauva	Quetzoud, J., feu J.	70

District de la Singine. (Population, 16,375).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1,173
Bœsingen	Lentzbourg, Achille	1,333
Brunisried	Blanchard, Joseph	328
Chevriilles, Neuhaus	Lauper, Jean-Joseph	659
Dirlaret	Bæchler, Jean-Joseph	930
Guin	Hayoz Pierre-Joseph	2,984
Heitenried	Aebischer, Pierre	640
Oberschrot	Zbinden, Peter	572
Planfayon	Brugger, Joseph	912
Plasselb	Neuhaus, Jean	355
St-Antoine	Sturny, Jacques	1,457
St-Sylvestre	Rotzeta, Nicolas	559
St-Urs	Stritt, Joseph	945
Tavel	Fasel, Jean	745
Tinterin	Kolly, Philippe	358
Ueberstorf	Spicher, François	1,244
Wunewyl	Schneuwly, Peter	956
Zumholz	Fasel, Jean-Joseph	223

District de la Broye. (Population, 13,704).

Aumont	Berchier, Benoît	468
Autavaux	Baudin, Louis	144

Bollion	MM. Chaney, J., fils de P.	156
Bussy	Pamblanc, N., feu N.	250
Châbles	Oulevey, Auguste	304
Chandon	Christian, Théodore	201
Chapelle	Jauquier, Cyprien	118
Châtillon	Lambert, Pierre-Joseph	171
Cheyres	Pillonel, V., fils de F.	357
Cheiry	Nicolet, Bapt., feu B.	296
Cugy	Chuard, Pierre-Jos.	504
Delley	Dubey, Nic., dit à Francf.	280
Domdidier	Corminbœuf, A., dit Thoret	868
Dompierre	Pochon, Charles	538
Estavayer	Chaney, François	1,537
Fétigny,	Fontaine, Alexis	300
Font	Brasey, Jacques	277
Forel	Duc, Joseph, feu. Benoît	174
Franex	Torche, Modeste	146
Frasses	Darx, Etienne	144
Les Friques	Rey, Ph., fils d'Henri	75
Gletterens	Dubey, Georges	269
Granges-de-Vesin	Berchier, Maximilien	185
Léchelles	Michel, Théodore	248
Lully	de Courten, Hector,	100
Mannens, Grandsivaz	Joye, Lucien	356
Ménières	Corminbœuf, Aug.	269
Montagny-la-Ville	Joye, Joseph	278
Montagny-les-Monts.	Francey, Pierre	636
Montborget	Losey, Valentin	134
Montbreloz	Bourdilloud, Hubert	149
Montet	Chaney, Louis	292
Morens	Berchier, Florentin	133
Murist	Bise, Dominique	280
Nuvilly	Bondallaz, Amédée	380
Portalban	Vacat	152
Praratoud	Bondallaz, Théodore	85
Prévondavaux	Badoud, Basile, fils de P.	131
Rueyres-les-Prés	Dubey, Felix	193
Russy	Pauchard, Marcel	198
St-Aubin	Collaud, J., dit Benot.	580
Seiry	Bise, Ernest	154
Sévaz	Dubey, Nicolas	59
Surpierre	Thierrin, A., fils de J.	245
Vallon	Bæchler, Antoine	152
Vesin	Borgognon, François	204
Villeneuve	Jacob, Cyprien	280

La-Vounaise	MM. Losey, Ferdinand	152
Vuissens	Fasel, Auguste	240
District de la Gruyère. (Population, 19,404).		
Albeuve	MM. Castella, Alexis, cap.	456
Avry-devant-Pont	Liard, Alphonse	395
Bellegarde	Buchs, Jos.-Christ.	728
Botterens	Savary, Philippe	102
Broc	Mossu, Anselme	435
Bulle	Glasson, Jules	2,273
Cerniat	Bourret, Joseph	610
Charmey	Chapaley, N., feu F.	1,090
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Jacq.-Alex.	172
Corbières	Blanc, François	210
Crésuz	Ruffieux, J.-Jacques	122
Echarlens	Gapany, Louis	402
Enney	Dey, Alexandre	264
Estavanens	Jacquet, Léon	238
Grandvillard	Currat, Henri	507
Gruyères	Rime, Tobie	1,097
Gumeffens	Morard, Pierre	410
Hauteville	Passaplan, Elise	485
La-Roche	Théraulaz, Joseph	1,185
La-Tour	Francey, Denis	755
Le-Pâquier	Vallélian, Sylvère	315
Lessoc	Roth, Félicien	260
Marsens	Tornare, Jean	431
Maules	Pacquier, Constant	224
Montbovon	Pernet, Simon	366
Morlon	Grandjean, Constant	280
Neirivue	Gremion, N., d. d. Plon	251
Pont-en-Ogoz	Duriaux, Jacques	204
Pont-la-Ville	Maradan, Jean	386
Riaz	Schwarz, Jacques	566
Romanens	Pittet, François	298
Rueyres-Treyfayes	Monney, Alexandre	218
Sales	Gobet, Honoré	425
Sorens	Villoz, André	722
Vaulruz	Favre, Auguste	673
Villarsbeney	Vacat.	83
Villars-d'Avry	Bertschy, Amédée	102
Villars-sous-Mont	Thorin, Auguste	101
Villardvolard	Jaquet, Léon	262
Vuadens	Moret, Louis	1,086
Vuippens	Romanens, Théophile	250

District de la Glâne. (Population, 13,175).

Auboranges	MM. Crausaz, François	161
Berlens	Perroud, Alphonse	185
Blessens	Perriard, Joseph	144
Billens	Jorand, Pierre	160
Bionnens	Gavillet, Théodore	80
Chapelle	Grivel, Victor	140
Châtelard	Uldry, Alexandre	444
Châtonnaye	Péclat, Auguste	390
Chavannes-les-Forts.	Bays, Cl., à la Pierra	318
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	250
Ecasseys	Menoud, Alexandre	85
Ecublens	Maillard, Pierre	135
Eschiens	Monney, Victor, ffeu Jean	61
Esmonts	Grivel, Nicolas	135
Estévenens	Bays, J., dit du Biolé	228
Fuyens	Vauthey, Jacques	74
Gillarens	Dorthe, Joseph	177
Grangettes	Python-Bondallaz, Cl.	178
Hennens	Jorand, Jean-Joseph	152
La-Joux	Menoud, Félicien	418
La-Magne	Menoud, Jacques	101
Le-Saulgy	Conus, Isidore	69
Les Glânes	Jaquet, Jean	108
Lieffrens	Girard, Louis	90
Lussy	Moulet, Jules	255
Macconnens	Kern, Joseph	104
Massonnens	Brayoud, Maurice	404
Mézières	Dénervaud, Alphonse	357
Montet	Demierre, Jean	121
Morlens	Decotterd, Pierre	61
Mossel	Dévaud, Jean, ffeu André	217
Neirigue	Oberson, J., à la veuve	98
Orsonnens	Page, Théophile	341
Prez	Cosandey, Théodore	362
Promasens	Ducrest, Romain	204
Romont-Arruffens	Forney-Riche, Jos.	1,911
Rue	Dupraz, Alexandre,	452
Siviriez	Richoz, J.-B., com.	404
Sommentier	Roullier, P., fils de C.	244
Torny-le-Grand	Bugnon, Justin	302
Torny-le-Petit et Middel	Rossier, Nicolas	331
Ursy	Deschenaux, A., dép.	193

Vauderens	MM. Richoz, Jean	259
Villangeaux	Pache, Nicolas	58
Villaraboud	Donzallaz, Joseph	315
Villaranon	Giroud, Joseph	102
Villargiroud	Berset, Pierre-Joseph	160
Villarimboud	Perroud, Joseph	340
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	209
Villariaz	Gret, Jean-Joseph	195
Villaz-St-Pierre	Blanc, Antoine	316
Vuarmarens	Dutoit, Pierre	206
Vuisternens-d.-Romont	Menoud, Claude	345

Distric de la Veveyse. (Population 7,855).

Attalens	MM. Monnard, Pierre	970
Bossonnens	Musy, Michel	331
Bouloz	Dénervaud, Placide	263
Besencens	Vial, J., d. du Tremy	176
Châtel-St-Denis	Jonneret, Jean, au Bourg	2,326
Fiaugères	Esseiva, Jean, député	295
Granges	Gabriel, François	305
Grattavache	Menoud, Grégoire	165
Le-Crêt	Pittet, François	448
La-Rougève	Sonney, François	79
Pont	Ducrest, Antoine	150
Porsel	Barbey, François	357
Progens	Gobet, Gaspard	247
Remauffens	Tache, M., fils de J.	434
Semsaies	Perrin, J., dit à Nina	848
St-Martin	Molleyres, François	461

Distric du Lac. (Population 14,800).

Agrimoine	MM. Mæder, Hans, fils de S.	184
Barberêche	Werro, J., dit du Châtelet	444
Petit-Bæsingen	Hayoz, J., feu J.	299
Buchillon	Mæder, Samuel, fils de P.	195
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	148
Champagny	Mæri, Johann	110
Charmey (Galmitz)	Bula, Jacob	384
Cbâtel (Burg)	Burla, Rodolphe	207
Chiètres	Tschachtly, Peter	1,119
Cordast	Vonlanten, Peter-Jacob	359
Gros-Cormondes	Auderset, Jean	415
Petit-Cormondes	Duby, Jacques	86
Corsalettes	Singy, Ferdinand	99

Cormérod	MM. Berset, Josué	157
Courgevaux, Coussiberlé	Wuillemin, D. F.	381
Courtaman	Folly, Peter	149
Courlevon	Helfer, Daniel	211
Cournillens	Molliet, Jacques, fils	282
Courtepin	Wæber, Gaspard-Casimir	192
Courtion	Progin, Edouard	229
Cressier	Anderset, Emile	371
Freschels	Kramer, Jacob	283
Jentes	Benninger, Jacob	238
Gros et P. Guschelmuth	Bürgi, Gaspard	202
Hauteville	Gaberel, Jacques	177
Liebistorf	Kilchær, Benoît	347
Lourtens	Herren, Frédéric	199
Meyriez et Greng	Engelhard, Oscar	269
Misery	Kolly, Denis	198
Montilier	Fornerod, Vincent	491
Monterchu	Haas, Nicolas	109
Morat	Huber, Edouard, Dr.	2,328
Ormev	Meyer, Jacob, député	426
Ried	Etter, Peter, feu Peter	635
Salvagny	Stoll, Nicolas	376
Villarepos	Michaud, Etienne	325
Bas-Vully	Derron, Samuel	1,068
Haut-Vully	Javet, Jean, ff. Daniel	650
Wallenbach	Siffert, Pierre, Dr.	83
Wallenried	Mory, Etienne	249

Total de la population du canton : 110,897.

Pouvoir judiciaire.

TRIBUNAL CANTONAL.

MM. Gottrau, Pierre, de Fribourg, président.
 Musard, Philibert, d'Estavayer.
 Esseiva, Pierre, de Fribourg.
 Déglise, Nicolas, de Châtel.
 Weck, Charles, d'Onnens.

- MM. Huber, Adolphe, de Morat.
 Castella, Théodore, de Fribourg.
 Gendre, Frédéric, de Fribourg.
 Corpataux, François, de Matran.
 Chaperon, Jean, greffier.
 Egger, Ulrich, huissier.

Suppléants.

- MM. Perroud, Tobie, à Châtel-St-Denis.
 Clerc, président, à Fribourg.
 Chaney, François, à Estavayer.
 Grand, Louis, à Romont.
 Wuilleret, Fortuné, à Fribourg.
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
 Comte, Etienne, notaire, à Fribourg.
 Duvillard, Nicolas, à Bulle.
 Friolet, Frédéric, à Morat.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

- MM. Esseiva, Ignace, négociant, à Fribourg,
 président.
 Kæser, Jean, négociant, à Fribourg, juge.
 Rætzo, Joseph, à Fribourg, »
 Genoud-Colliard, à Châtel-St-Denis, »
 Techtermann, Edouard, à Fribourg, »
 Gendre, Paul, greffier.
 Gougler, Simon, huissier.

Suppléants.

- MM. Dupraz, négociant, à Rue.
 Egger, Antoine, à Fribourg.
 Gardian, Jean, à Estavayer.
 Wicky, Jean-Edouard, à Fribourg.
 Geinoz, Olivier, à Bulle.
 Vuichard, Isidore, à Fribourg.
 Hartmann, Aloys, »
 Fragnière, Laurent, »
 Meyer-Kaiser, négt. »
 Brun, Auguste, à Morat.

TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENTS.

I. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire
 de la Sarine.*

- MM. Clerc, Cyprien, président.
 Ræny, Louis, d'Agy, vice-président.

- MM. Gottrau, Charles, à Granges.
 Berset, Pierre, à Autigny.
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

Suppléants.

- MM. Guinchard, aubergiste, à Posieux.
 Roulin, Joseph, à Treyvaux.
 Gendre, Cyprien, à Fribourg.
 Vicarino, Frédéric, »

II. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire
 de la Singine.*

- MM. Wuilleret, F., notaire, à Fribourg, président.
 Chollet, Victor, à Menziswyl, vice-président.
 Jungo, Pierre, à Guin.
 Jenny, Philippe, d'Alterswyl, à Zumstein.
 Hænggely, Jacques, à Uttwyl.
 Neuhaus, Pierre, greffier.

Suppléants.

- MM. Spicher, Christophe, contrôleur, à Tavel.
 Nœsberger, Philippe, à St-Antoine.
 Schmutz, Joseph, à Hochstettlen.
 Birbaum, Joseph, notaire, à Fribourg.

III. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire.
 de la Gruyère.*

- MM. Morard, Louis, président.
 Duvillard, Nic., à Bulle, vice-président.
 Bapst, Hercule, à La-Roche.
 Grandjean, Constant, à Morlon.
 Castella, Alexis, à Albeuve.
 Favre, Pierre, à Bulle, greffier.

Suppléants.

- MM. Ecoffey, Joseph, à Rueyres-Treyfayes.
 Moret, Louis, à Vuadens.
 Glasson, Eugène, à Bulle.
 Rime, Tobie, à Gruyères.

IV. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.*

- MM. Friolet, Frédéric, président.
 Roggen, Maurice, à Morat, vice-président.
 Derron, Jean, à Morat.

- MM. Folly, Pierre, à Courtaman.
 Helfer, Daniel, à Courlevon.
 Wattelet, Hans, greffier prov.

Suppléants.

- MM. Noyer, Samuel, à Nant.
 Tschachli, Pierre, à Chiètres.
 Brun, Auguste, à Morat.
 Progin, Edouard, à Courtion.

V. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire
 de la Glâne.*

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.
 Roux, Pierre, à Chatonnaye.
 Menoud, Jacques, à La-Magne.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Ayer, Joseph, à Romont.
 Chatton, Isidore, greffier.

Suppléants.

- MM. Menetrey, Auguste, à Romont.
 Raboud, François, à Villaz-St-Pierre.
 Simon, Isidore, à Siviriez.
 Dupasquier, Ant., aux Ecasseys.

VI. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire
 de la Broye.*

- MM. Chaney, François, à Estavayer, président.
 Butty, Joseph, à Estavayer, vice-président.
 Renevey, Xavier, à Fétigny.
 Ding, Léon, à Nuvilly.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Marmier, Laurent, greffier.

Suppléants.

- MM. Gardian, Jean, à Estavayer.
 Dessibourg, Antoine, à St-Aubin.
 Brasey, Pierre, à Estavayer.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.

VII. *Tribunal de l'arrondissement judiciaire
 de la Veveyse.*

- MM. Liaudat, Alfred, notaire, à Châtel, président.

MM. Perrin, Martin, à Semsales.
 Pilloud, François, à Châtel.
 Bochud, Joseph, à Bossonnens.
 Genoud, Alfred, greffier.

Suppléants.

MM. Genoud, Célestin, à Châtel-St-Denis.
 Pilloud, Jean, à la Pontille.
 Jonneret, Jean, au Bourg.
 Tache, Maurice, à Remaufens.

Cour d'Assises. — 1er ressort.

Président. MM. Grand, Louis, à Romont.
Suppléant. Perroud, Tobie, à Châtel.

2me ressort.

Président. MM. Clerc, Cyprien, à Fribourg.
Suppléant. Chaney, François, à Estavayer.

3me ressort.

Président. Vacat.
Suppléant. »

JUSTICE DE PAIX.

Arrondissement de la Sarine.

1er cercle. Chef-lieu: Farvagny.

Juge de paix. MM. Chappuis, Joseph, à Magnedens.
1er assesseur. Michel, Joseph, à Villarsel.
2e » Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.
Suppléants. Macherel, Ant., à Vuisternens-en-Ogoz.
 Piccand, Jos., au Petit-Farvagny.
Greffier. Vacat.
Huissiers. Nissille, Pierre, à Vuisternens-en-Ogoz.

2me cercle. Chef-lieu: Prez.

Juge de paix. MM. Morel, Jacques, à Lentigny.
1er assesseur. Rossier, Maurice, à Autigny.
2e » Rothery, François, à Prez.
Suppléants. Dafflon, Jacques, à Neyruz.
 Chatagny, J.-Jos., à Corserey.
Greffier. Berset, notaire, à Autigny.
Huissiers. Chappuis, Alphonse, à Onnens,
 Cudré, Pierre, à Autigny.

3me cercle. Chef-lieu: Belfaux.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Boccard, Alph., à Villars-sur-Glâne.
<i>1er assesseur.</i>	Hayoz, Joseph, d'Autafond.
<i>2e »</i>	Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
<i>Suppléants.</i>	Bochud, Pierre-Joseph. Kæch, François, à Lossy.
<i>Greffier.</i>	Bürgy, Jacques, notaire.
<i>Huissier.</i>	Bochud, Nicolas, à Corminbœuf.

4me cercle. Chef-lieu: Fribourg.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
<i>1er assesseur.</i>	Piller, Ernest. »
<i>2e »</i>	Favre, Alphonse. »
<i>Suppléants.</i>	Egger, Ant., à Fribourg. Vacat.
<i>Greffier.</i>	Bourqui, Louis, notaire.
<i>Huissiers.</i>	Fasel, Louis, à Fribourg. Corboud, Théodore, à Fribourg. Savoy, Jean, à Fribourg.

5me cercle. Chef-lieu: Le Mouret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bulliard, Nicolas, à Arconciel.
<i>1er assesseur.</i>	Kolly, J.-B. à Praroman.
<i>2e »</i>	Roulin, syndic, à Treyvaux.
<i>Suppléants.</i>	Roubaty, J.-B., à Praroman. Bongard, Joseph, à Ependes.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu.
<i>Huissier.</i>	Brulhard, Louis, à Montécu.

Arrondissement de la Singtue.*1er cercle. Chef-lieu: Dirlaret.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Riedo, député, à Planfayon.
<i>1er assesseur.</i>	Zehren, Jean, à Plasselb.
<i>2e »</i>	Rémy, Jos., à Planfayon.
<i>Suppléants.</i>	Bächler, J.-Jos., à Dirlaret. Lauper, J.-Jos., à Chevrilles.
<i>Greffier.</i>	Birbaum, Jos., à Fribourg, prov.
<i>Huissier.</i>	Andrey, Christ., à Plasselb.

2me cercle. Chef-lieu: Tavel

<i>Juge de paix.</i>	MM. Uldry, Jean, à Rohr.
<i>1er assesseur.</i>	Stritt, Joseph, à St-Ours.
<i>2e »</i>	Sturny, Jacob, à Lehwyli.

<i>Suppléants.</i>	MM. Fasel, Jean, à Tavel. Ackermann, J.-Jos., à Schwenni.
<i>Greffier.</i>	Wæber, Jos., à Galtern, prov.
<i>Huissier.</i>	Burry, Guillaume, à Gerewyl. Birbaum, Peter, à Tavel. Bumann, Jn.-Pierre, à Tavel.
<i>3me cercle. Chef-lieu: Schmitten.</i>	
<i>Juge de paix.</i>	MM. Schneuwly, P., à Wünnewyl.
<i>1er assesseur.</i>	Bæriswyl, Jacq., à Riederberg.
<i>2e »</i>	Bertschy, Meinrad, à Guin.
<i>Suppléants</i>	Boschung, Ulrich, à Uberstorf. Wæber, Ulrich, à Schmitten.
<i>Greffier.</i>	Comte, Etienne, notaire.
<i>Huissier</i>	Bürgy, Joseph, à Bourg.

Arrondissement de la Gruyère.*1er cercle. Chef-lieu: Gruyère.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Murith, Nicolas, à Gruyères.
<i>1er assesseur.</i>	Mossu, Anselme, à Broc.
<i>2e »</i>	Jaquet, Léon, à Estavannens.
<i>Suppléants.</i>	Geinoz, Nicolas, à Enney. Vallélian, Silv., au Pasquier.
<i>Greffier.</i>	Blanc, B., à Corbières.
<i>Huissier.</i>	Gremion, Lucien, à Gruyères.

2me cercle. Chef-lieu: Charmey.

<i>Juge de Paix.</i>	MM. Ruffieux, syndic., à Crésuz.
<i>1er assesseur.</i>	Buchs, J., cap., à Bellegarde.
<i>2e »</i>	Meyer, Cyprien, à Cerniat.
<i>Suppléants</i>	Rime, François, à Charmey. Niquille, François, »
<i>Greffier.</i>	Burtscher, Peter, »
<i>Huissiers.</i>	Schouwey, Denis, à Bellegarde. Tinguely, Sylvère, à Charmey.

3me cercle. Chef-lieu: Bulle.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Schwarz, Jacques, à Riaz.
<i>1er assesseur.</i>	Einard, J., à Bulle.
<i>2e »</i>	Grandjean, Antonin, à La-Tour.
<i>Suppléants.</i>	Glasson, Xavier, à Bulle. Morand, Jules, à La-Tour.
<i>Greffier.</i>	Dupré, Jules, notaire.
<i>Huissier.</i>	Dupasquier, Jean-Jos., à La-Tour. Corboz, Joseph, à La-Tour. Remy, Placide, à Bulle.

4me cercle. Chef-lieu: Vuippens.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Magnin, Jean, à Marsens.
<i>1er assesseur.</i>	Gremaud, Charles, à Echarlens.
<i>2e</i>	Dupré, Martin, à Gumezens.
<i>Suppléants.</i>	Philipona, Hub., à Vuippens.
	Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
<i>Greffier.</i>	Roulin, Pierre, à Echarlens, prov.
<i>Huissier.</i>	Sottaz, Fr., à Avry-dev.-Pont.

5me cercle. Chef-lieu: La-Roche.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Tinguely, A., à La-Roche.
<i>1er assesseur.</i>	Yerly, Jean, à Pont-la-Ville.
<i>2e</i>	Théraulaz, J., à La-Roche.
<i>Suppléants.</i>	Jaquet, Pierre, à Villardvolard.
	Delatenaz, Elie, à La-Roche.
<i>Greffier.</i>	Brodard, Aloys, »
<i>Huissiers.</i>	Lehmann, J.-Jos., »
	Blanc, Louis, à Corbières.

6me cercle. Chef-lieu: Vaulruz.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Favre, Auguste, à Vaulruz.
<i>1er assesseur.</i>	Pasquier, François, à Maules.
<i>2e</i>	Moret, Louis, à Vuadens.
<i>Suppléants.</i>	Seydoux, Claude, à Sales.
	Chollet, Casimir, à Vaulruz.
<i>Greffier.</i>	Dupré, J., notaire, à Bulle, prov.
<i>Huissier.</i>	Sterroz, Félicien, à Vaulruz.

7me cercle. Chef-lieu: Albeuve.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
<i>1er assesseur.</i>	Thorin, Aug., à Villars-s.-Mont.
<i>2e</i>	Grangier, Placide, à Montbovon.
<i>Suppléants.</i>	Musy, Alex., à Grandvillard.
	Castella, Jacques, à Neirivue.
<i>Greffier.</i>	Duvoy, Louis, à Lessoc.
<i>Huissier.</i>	Geinoz, Hyacinthe, à Neirivue.

Arrondissement du Lac.*1er cercle. Chef-lieu: Cournillens.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Michaud, Etienne, à Villarepos.
<i>1er assesseur.</i>	Berset, Josué, à Cormérod.
<i>2e</i>	Progin, Edouard, à Courtion.
<i>Suppléants.</i>	Mory, Théod., à Wallenried.
	Bise, Jacq.-Jos., à Cressier.

Greffier. MM. Michaud, Pierre, notaire, prov.
Huissier. Auderset, Edouard, à Cressier.

2me cercle. Chef-lieu: Morat.

Juge de paix. MM. Engelhart, Oscar, à Morat.
1er assesseur. Gaberel, Jacob, à Altavilla.
2e » Willemin, J.-D., à Courgevieux.
Suppléants. Roggen, Alfred, à Morat.
 Brun, Auguste, à Morat.

Greffier. Vacat.
Huissiers. Eggimann, Abraham, à Morat.
 Fasnacht, Abraham, »
 Fasnacht, Jean, »

3me cercle. Chef-lieu: Chiètres.

Juge de paix. MM. Johner, Jean, à Chiètres.
1er assesseur. Møry, Jacob, à Champagny.
2e » Pfister, Jean, à Chiètres.
Suppléants. Kramer, Jacob, à Freschels.
Greffier. Bula, J.-Frédéric, à Chiètres.
Huissier. Forster, Samuel, »

4me cercle. Chef-lieu: Praz.

Juge de paix. MM. de Roulet, Henri, à Mur.
1er assesseur. Derron, Samuel, à Praz.
2e » Chautems, J., à Lugnorre.
Suppléants. Noyer, Auguste, à Nant.
 Cressier, Jules, à Mur.
Greffier. Burnier, Henri, à Praz.
Huissier. Clerc, Jean, à Praz.

5me cercle. Chef-lieu: Cormondes.

Juge de paix. MM. Egger, J.-Ant., à Guschelmuth.
1er assesseur. Hayoz, Jean, au Petit-Bœsingen.
2e » Meuwly, Pierre-Germain, à
Suppléants. Cormondes.
 Haas, Nicolas, à Monterschu.
 Meuwly, Gaspar, à Cormondes.
Greffier. Shorro, Rod., à Liebisdorf.
Huissier. Bürgy, Gaspard, à Cordast.

Arrondissement de la Broye.

1er cercle. Chef-lieu: Dompierre.

Juge de paix. MM. Dubey, Joseph, à Domdidier.
1er assesseur. Dubey, Antoine, à Gletterens.
2e » Rime, S., à Montagny-les-Monts.

Suppléants. MM. Godel, Florent., à Domdidier.
 Pochon, Charles, à Dompierre.
Greffier. Pauchard, Aug., à Dompierre.
Huissiers. Dubey, Jos.-Boniface, à Gletterens.
 Progin, Eugène, à Lécheltes.
 Jordan, Paul, à Domdidier.

2me cercle. Chef-lieu: Estavayer.

Juge de paix. MM. Holz, Philippe, à Estavayer.
1er assesseur. Pamblanc, Maurice, à Bussy.
2e » Devevey, Alex., à Estavayer.
Suppléants. Rapo, Eugène, à Cheyres.
 Duc, Théodore, à Lully.
Greffier. Bersier, Jos., not., à Estavayer.
Huissiers. Lenweiter, Ernest, à Estavayer.
 Tache, Joseph, à Estavayer.
 Bonny, Louis, »

3me cercle. Chef-lieu: Vesin.

Juge de paix. MM. Bondallaz, major, à Nuvilly.
1er assesseur. Maître, C.-J., à Franex.
2e » Corminbœuf, X., à Ménières.
Suppléants. Losey, Val., à Montborget.
 Volery, Thomas, à Aumont.
Greffier. Glardon, Joseph, à Cugy.
Huissiers. Baudin, J.-J., à Vesin.
 Broye, Célestin, à Nuvilly.

4me cercle. Chef-lieu: Surpierre.

Juge de paix. MM. Andrey, François, à Coumin.
1er assesseur. Fasel, Antoine, à Vuissens.
2e » Torche, Olivier, à Cheiry.
Suppléants. Ballif, Joseph, à Villeneuve.
 Jacob, Cyprien, »
Greffier. Andrey, Philippe, à Coumin.
Huissiers. Thierrin, Bapt., à Praratoud.
 Pittet, Auguste à Cheiry.

Arrondissement de la Glâne.

1er cercle. Chef-lieu: Villaz-St-Pierre.

Juge de paix MM. Gillon, Flor., à Châttonnaye.
1er assesseur. Brayoud, M., à Massonnens.
2e » Berset, Fr., à Villarsiviriaux.
Suppléants. Moulet, Jules, à Lussy.
 Salin, André, à Villaz-St-Pierre.
Greffier. Nicolet, Jacq., à Villarimboud.

Huissiers. MM. Humbert, Isid., à Chatonnaye.
Defferard, J., à Chavannes-s.-O.

2me cercle. Chef-lieu: Romont.

Juge de paix. MM. Forney-Riche, à Romont.
1er assesseur. Richoz, J.-Bapt, à Siviriez.
2e » Jorand, Pierre, à Billens.
Suppléants. Comte, Jean, à Romont.
Golliard, Antoine, à Mézières.
Greffier. Gobet, Jean, à Romont.
Huissiers. Davet, Joseph, »
Cornu, Marcel, »
Chatton, Jean, »

3me cercle. Chef-lieu: Rue.

Juge de paix. MM. Deschenaux, Antoine, député.
1er assesseur. Bosson, Louis, à Rue.
2e » Perriard, Joseph, à Blessens.
Suppléants. Conus, Jean, à Rue.
Decotterd, Pierre, à Morlens.
Greffier. Conus, François, à Rue.
Huissiers. Prélaz, Jean, à Rue.
Deillon, Célestin, »

Arrondissement de la Veveyse.

1er cercle. Chef-lieu: Semsales.

Juge de paix. MM. Suchet, François, à Semsales.
1er assesseur. Suard, Pierre, à Progens.
2e » Perrin, Joseph, à Semsales.
Suppléants. Currat, Nicolas, au Crêt.
Grivet, Pierre, à Semsales.
Greffier. Gaudard, Alphonse, »
Huissiers. Perrin, François, à Semsales.
Genoud, Jean, à Châtel.

2me cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.

Juge de paix. MM. Waldmeyer, Denis, à Châtel.
1er assesseur. Monnard, Pierre, à Attalens.
2e » Pilloud, Jacq. ff., Denis, à Châtel.
Suppléants. Chaperon, Denis, »
Pilloud, Denis, »
Greffier. Perrin, Jos., à Semsales, prov.
Huissiers. Vauthey, Fr., à Ramauffens.
Cardinaux, Tobie, à Châtel.
Pilloud, Jean, »

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC.

CAISSE D'AMORTISSEMENT

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Conseil d'administration.

- MM. Repond, commandant, à Fribourg, président.
 Renevey, avocat, à Fribourg, vice-président.
 Deschenaux, receveur, à Romont.
 Kæser, Jean, à Fribourg.
 Gottrau, Pierre, à Fribourg.

Direction.

- MM. Grivel, Louis, directeur.
 Aeby, Stanislas, caissier.
 Biady, teneur de livres.

Agences dans le canton.

- MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
 Philipona, Etienne, contrôleur, à Châtel.
 Conus, Jean, notaire, à Romont.
 Despond, Joseph, contrôleur, à Domdidier.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.

BANQUE CANTONALE.

Conseil d'administration.

- MM. Kæch, F., directeur.
 Esseiva, Ignace.
 Gœldlin, Auguste.
 Moosbrugger, J., caissier (avec voix consultative.)

Conseil de surveillance.

- MM. Weck-Reynold, directeur des Finances, président.
 Egger, Xavier, notaire.
 Vonderweid-d'Affry.
 Chollet, Joseph, commissaire.
 Wicky, Jean-Edouard.
 Landerset, Louis.
 Vicarino, Frédéric.
 Piller, Joseph, secrétaire.

Censeurs.

MM. Muller, Directeur de la Caisse Hypothécaire.
Vicarino, François, négociant.

Agences dans le canton.

MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle.
Marmier, avocat, à Estavayer.
Mossier, Louis, à Châtel.
Vacat, Morat.
Dupraz, Alex., à Rue.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE.

Conseil de surveillance.

MM. Clerc, Cyprien, président.
Vonderweid, Alphonse, vice-président.
Glasson, Charles.
Diesbach, Alphonse.
Le Directeur des Finances.
Esseiva, Ignace.
Repond, député.
Castella, Théodore.
Weck, Hippolyte.
Egger, Louis, négociant.
Sudan, commissaire.
Berger, Fidèle.
Herzog, ingénieur.
Vicarino, Fédéric.

Direction.

MM. Muller, Léon, directeur.
Chollet, Joseph, commissaire, administrateur.
Crausaz, Simon, commissaire général, administrat.
Hartmann, Jules, caissier.
Bielmann, Lucien, secrétaire, 1^{er} teneur de livres.
Gougain, Pierre, 2^d »
Kern, Auguste, aide.

OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL.

SARINE. Loffing, Antoine, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Dafflon, Jacques, à Neyruz. — Favre, Louis, à Ecuwillens. — Rossier, Maurice, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Bovet, Joseph, à Onnens. — Chollet, Auguste, à Prez. — Schrotter, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Giviziez. — Kuenlin, Pierre, à Mariy. — Kolly, Jean-Baptiste, à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Buillard, Nicolas, à Arconciel. — Challande, Joseph, à Treyvaux. — Grand, Emile, à Rossens. — Jolion, Udalric, à Farvagny-le-Grand. — Macherel, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, anc. syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. — Mottas, Jacques, à Ponthaux.

SINGINE. — Auderset, Jean, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Jean, à Bœsingen. — Trœhler, Jacq., à Wünnewyl. — Spicher, François, à Uberstorf. — Wohlhauser, régent, à Heitenried. — Holz, Stephan, à Dirlaret. — Blanchard, Nicolas, à Chevilles. — Buntschu, Christ., à St-Sylvestre. — Ruffieux, Jean-Joseph, à Plasselb. — Bruggør, Joseph, à Planfayon.

GRUYÈRE. Musy, Pierre, à Bulle. — Gremaud, Félicien, à Riaz. — Descheaux, Jules, à Echarlens. — Philippona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry-dev.-Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Brodard, secr. communal, à La-Roche. — Magnin, Joseph, à Hauteville. — Blanc, Louis, à Corbières. — Jaquet, ancien syndic, à Villardvolard. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Jean-Jacques, à Crésuz. — Meyer, Cyprien, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Schouvey, Joseph, à Bellegarde. — Mossu, Anselme, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Thorin, Auguste, à Villars-sous-Mont. — Desbieux, Etienne, à Neirivue. — Castella, Pierre, à Albeuve. — Robadey, Séverin, à Lessoc. — Gillet, Jean, à Montbovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à la Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Roulin, Joseph, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Roggen, Maurice, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Bula, Jean-Joseph, à Chiètres. — Hug, Adolphe, à Buchillon. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Progin, Isidore, à Courtion. — Progin, Marcel, à Barberêche. — Vonlanthen, ancien instit., à Cormondes. — Bise, Joseph, à Cressier.

BROYE. Holz, Philippe, à Estavayer.. — Vézy, Constant, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Ruyres-les-Prés. — Pamblanc, Maurice, à Bussy. — Gardon, Joseph, à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Pierre, à Fétigny. — Corminbœuf, Xavier., à Ménières. — Ding, Léon, à Nuilly. — Burgisser, Vincent, à Murist. — Biétrý, Jean, à Cheyres. — Brasey, Jules, à Font. — Duc, Théodore, à Lully. — Corboud, Tobie, à Surpierre. — Fasel, Auguste, à

Vuissens. — Renevey, Joseph, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Verdon, Basile, à Dompierre. — Despond, Joseph, à Domsdidier. — Dessibourg, Antonin, à St.-Aubin. — Bæchler, Louis, à Carignan. — Dubey, Antoine, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Volerey, Thomas, à Aumont.

GLANE. Clément, Denis, à Romont. — Péclat Joseph, à Middel. — Dougoud, Jean, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Chatonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Raboud, Antoine feu Jean, à Villarsiviriaux. — Brayoud, Maurice, à Massonnens. — Ecuyer, Georges, à Berlens. — Roch, Jacques, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Oberson, Tobie, à Vuisternens-devant-Romont. — Dupasquier, Antoine, à Villaraboud. — Demière, Jean-Baptiste, à Mézières. — Fisch, Pierre, à Billens. — Richoz, Jean-Baptiste, à Sviriez. — Tinguely, Tobie, à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens.

VEVEYSE. Jonneret, Jean, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Jeannet, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remauffens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales — Sauteur, Jean-Félicien, à Fiaugères. — Cochard, Joseph, à Porcel. — Beaud, Placide, au Crêt.

TARIF DES POSTES.

La taxe pour le transport par la poste des LETTRES échangées à l'INTÉRIEUR de la Suisse est fixée comme suit :

Rayon local : 5 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 grammes ou au-dessous, et 10 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 à 250 grammes.

Il est perçu le double pour les lettres **NON-AFFRANCHIES**.

En dehors du rayon local : 10 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 grammes, ou au-dessous, et 20 cent. par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 à 250 grammes.

Comme pour le rayon local, les lettres **NON-AFFRANCHIES** coûtent le double.

NB. Les lettres peuvent être **RECOMMANDÉES** moyennant 20 centimes en sus de la taxe ordinaire.

Cartes-Correspondance : Simple, 5 cent. ; — double, 10 cent.

Echantillons : Jusqu'à 50 grammes, 5 cent. pour toute la Suisse ; — de 50 à 250 grammes, 10 cent. ; — de 250 à 500 grammes, 15 cent.

Imprimés : Jusqu'à 50 grammes, 2 cent. ; — de 50 à 250 grammes, 5 cent. ; — de 250 à 500 grammes, 10 cent. ; — de 500 à 1000 grammes, 15 cent.

Papiers d'affaires. Par 100 grammes 5 cent. — Le poids maximum admis est de 1000 grammes.

Articles de messagerie. Jusqu'à 5 kilogrammes, pour le RAYON LOCAL, soit 25 kilomètres, 20 cent. jusqu'à la valeur de 100 fr. — Pour les distances au-delà de ce rayon (pour toute la Suisse), 40 cent.

NB. A partir de 5 jusqu'à 60 kilogrammes, la taxe va en progressant.

Mandats de poste. — Un mandat de poste pour l'intérieur de la Suisse :

de 100 fr. coûte	30 cent.,	de 200 fr. coûte	40 cent.,
300 »	50 »	400 »	60 »
500 »	70 »	600 »	80 »
700 »	90 »	800 »	1 »— »
900 »	1 »10 »	1000 »	1 »20 »

NB. Le maximum d'un mandat télégramme est de 300 fr. Le maximum d'un mandat d'encaissement est de 1000 fr. et la taxe de 50 cent.

Envois à l'étranger: Une lettre AFFRANCHIE coûte 25 cent. par 15 grammes pour tout les pays compris dans l'Union postale, et une lettre NON-AFFRANCHIE, le double. Pour les LETTRES RECOMMANDÉES, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. — Double, 20 cent.

IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, ECHANTILLONS, poids 250 grammes ; 5 cent par 50 grammes, mais 10 cent. au maximum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France,	maximum	500 fr.	} 25 cts. par 25 fr. Taxe maximum, 50 cent.
Angleterre	»	200 liv. st.	
Amérique	»	257 fr.	
Belgique	»	500 fr.	
Italie	»	500 fr.	
Allemagne	»	400 marc.	
Pays-Bas	»	250 fl.	
Autriche	»	500 fr.	

Mandat télégraphique MAXIMUM 200 fr., pour l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique.

Les bureaux sont ouverts, pendant la semaine, en été de 7 heures du matin, à 8 heures du soir et en hiver de 8 heures du matin à 8 heures du soir. — Le bureau de la succursale est fermé de midi à 1 heure.

Le bureau principal est fermé le dimanche depuis 7 heures en été et depuis 8 heures du matin en hiver jusqu'à 10 heures ; depuis midi jusqu'à trois heures, et définitivement depuis 5 heures du soir.

La succursale est fermée le dimanche de 9 heures du matin à 1 heure, et définitivement depuis 3 heures du soir.

Le dimanche, le bureau principal est ouvert de 10 heures à midi et de 3 heures du soir.

La succursale, de 7 heures à 9 en été et de 8 à 10 heures du matin, en hiver, et de 1 à 3 heures du soir.





AGRICULTURE.

Quelques réflexions sur ce sujet.



Les Etrennes fribourgeoises ont parlé, en 1878, de la conduite à tenir par le cultivateur qui veut prospérer. A cette occasion, nous avons ébauché les défauts que l'on commet dans la tenue d'un domaine : défauts de routine, de conduite, d'inexpérience ou de connaissances insuffisantes des procédés à employer. Nous avons montré en même temps les qualités dont il fallait être doué pour réussir.

En 1879, nous nous sommes spécialement occupé de l'enseignement agricole dans les écoles primaires, comme moyen préalable d'arriver au succès ; car sans une instruction appropriée aux besoins actuels, il est impossible de lutter contre la concurrence que nous font tous les pays d'alentour. L'instruction seule et la connaissance de certains procédés plus expéditifs et plus économi-

ques nous donnent les moyens d'obtenir des produits plus rémunérateurs.

Que dirons-nous cette année et quel sujet présenterons-nous aux lecteurs ? Toutes les questions agricoles ont été tellement ressassées, qu'il est tout aussi utile de ne pas changer de sujet si on peut l'élucider encore en appliquant à son développement les faits qui se sont produits dans ces derniers temps.

Revenons donc encore, en quelque sorte, cette année, sur la conduite qui doit servir de règle à un cultivateur qui veut réussir dans son exploitation. Il y a encore bien des points à signaler ou sur lesquels il est bon de s'arrêter de nouveau. Nous prendrons ces points parmi ceux que l'observation actuelle désigne plus particulièrement à l'attention.

Au milieu des circonstances qui régissent actuellement la Suisse et très-particulièrement le canton de Fribourg, la culture fourragère doit être la base de toute agriculture rationnelle. Cette indication nous est commandée en partie par notre climat, mais plus encore par le peu de rémunération que donnent certaines céréales, par l'élévation progressive de la main-d'œuvre qui doit nous faire laisser dans l'arrière plan les cultures exigeant de trop grands frais de production, et enfin, par dessus tout, par la nécessité de reconstituer la fécondité de notre sol épuisé par la production des céréales, en ayant recours pour cela aux procédés qui rétablissent cette fécondité. Or, les cultures fourragères nous font atteindre ce but, soit parce qu'elles sont reposantes ou améliorantes, soit parce que, destinées au bétail, elles nous procurent une plus grande masse d'engrais dont nos terres ont toujours le plus grand besoin. Comme cet engrais augmenté sera le fumier de ferme, ce fait sera d'autant plus avantageux que le fumier de ferme est le plus essentiel de tous les engrais, les engrais chimiques ne devant venir à son secours qu'à titre d'auxiliaire.

En préconisant la prédominance à donner aux cultures fourragères, nous n'entendons pas proscrire la production des céréales. Nous avons besoin de celles-

ci, non-seulement à cause de l'atternat à introduire dans les assolements, mais aussi à cause de l'alimentation du ménage et de la nécessité où nous sommes de disposer d'une assez grande masse de paille pour la litière et pour la nourriture du bétail.

Partant toutefois du principe que les récoltes fourragères doivent jouer le rôle prépondérant dans l'exploitation d'un domaine, chacun comprendra la nécessité d'ajouter des prairies nouvelles à celles qui existent déjà. On les créera en disposant de champs fatigués pour les ensemercer en graminées, dont la semence sera amplement fournie par les graines qui tombent dans la grange en emmagasinant le foin, ou par celles qui s'éparpillent lors de l'affouragement des vaches. Ces graines ne coûtent rien que la peine de les rassembler et de les tamiser avec soin. Elles sont en outre presque toujours meilleures que celles que l'on achète chez le marchand grainier, attendu qu'elles sont fraîches et déjà acclimatées. On se bornera donc à acheter, comme mélange, environ $\frac{1}{6}$ en sus de graine de trèfle perpétuel. Il va sans dire qu'avant de créer la prairie, la terre devra être convenablement disposée par de nombreux labours et hersages et par une copieuse fumure.

Etant ainsi donnée, la possession d'une superficie étendue en prairies (environ les $\frac{2}{3}$ du domaine, sans compter la sole de trèfle), l'étude devra se diriger vers le moyen de diminuer les frais de la fenaison. On obtiendra ce résultat par l'emploi des faucheuses mécaniques. Ce procédé introduit déjà depuis un certain nombre d'années a d'abord été fort peu pratiqué, attendu que sa marche artificielle a laissé longtemps à désirer. A force de corriger les imperfections des constructions primitives, on est arrivé, à l'aide d'améliorations successives, à livrer maintenant des engins vraiment satisfaisants. J'ai vu manœuvrer une faucheuse durant tout cet été. J'en ai suivi la marche chaque jour avec la plus grande attention, et je suis arrivé à la conviction que la faucheuse mécanique produit un travail meilleur que celui de la faux usitée jusqu'ici.

Ce travail est surtout beaucoup plus expéditif et plus économique que celui de l'ancien procédé. Sans m'arrêter à des calculs très-positifs, il m'a semblé qu'une faucheuse attelée de deux chevaux et servie par deux personnes, expédiait en un jour au moins le travail de douze faucheurs et de trois faneuses. Quant à la dessiccation du foin, opération si précieuse, surtout dans les années humides, elle est bien plus prompte à l'aide de la faucheuse mécanique. Cela se conçoit en réfléchissant que la faucheuse n'agit qu'après la levée de la rosée, et que la faneuse mécanique, qui suit presque immédiatement, secoue et disperse une herbe déjà dépourvue d'humidité. C'est parce qu'on a fait usage de ces engins artificiels pour la fauchaison, que j'ai pu voir rentrer en un jour dix-neuf chars de foin desséché au bout de la seconde journée. Il est donc à propos de conseiller, à tous les points de vue, aux cultivateurs l'emploi de la faucheuse mécanique qui est décidément des plus convenables pour toutes les prairies en plaine ou n'ayant pas des pentes trop accidentées. Il va sans dire que la faucheuse ne saurait manœuvrer dans un pré planté d'arbres ou dans celui qui aurait trop d'inégalités de terrain.

Si nous sortons maintenant des prairies, nous entrons tout naturellement dans un autre champ d'activité, celui qui est consacré aux céréales et aux autres articles de la production alimentaire. Je m'arrêterai peu sur ce chapitre. A quoi bon décrire des particularités de travail que chaque cultivateur connaît bien mieux que les agronomes de cabinet ? Cependant, en ce qui concerne les céréales, il y a un mot à placer. Ici nous nous trouvons aussi en présence de quelques instruments créés par le progrès moderne. Je ne suis pas de ceux qui s'engouent des innovations ; mais je n'aime pas non plus que l'on réproue d'emblée tout ce qui paraît de nouveau. Mes chers compatriotes appartiennent peut-être trop à ce parti pris de dénégation. S'il est très-sage de ne pas adopter légèrement une nouveauté, il n'est pas moins sage d'avoir son attention éveillée sur cette innovation, de l'examiner et de la soumettre au

besoin au creuset de l'expérience. Il est vrai qu'en fait d'expérimentations, les cultivateurs fribourgeois sont doués d'une certaine habileté. Ils ont grand soin de laisser aux plus engoués ou aux propriétaires aisés les frais d'achat d'un instrument nouveau. En chasseurs habiles, ils demeurent à l'affût de l'expérience qui se fera; mais tenez pour certain que si cette expérience réussit et que le succès devienne persistant après des répétitions consécutives, les chasseurs à l'affût ne mauqueront pas, plus tard, d'en tirer parti pour eux-mêmes, sans avoir couru la mauvaise chance d'un achat quelquefois inutile.

Cette petite digression, motivée par la trop prudente retenue de nos compatriotes, m'a momentanément éloigné du sujet principal, des instruments mécaniques destinés à la culture des céréales. Il est temps d'y revenir. Les instruments nouveaux auxquels je veux faire allusion, sont la moissonneuse, le semoir et le criblatrieur.

La moissonneuse a fait son apparition depuis quelques années; mais je doute que les améliorations apportées successivement aux appareils primitifs aient réussi à rendre convenablement pratique l'emploi de ce nouvel instrument. Ce qui met surtout obstacle au bon travail d'une moissonneuse, c'est l'état dans lequel se trouvent trop souvent nos champs au moment où la moisson doit être entreprise. Comment veut-on que l'appareil fonctionne utilement lorsque les grains sont versés et surtout lorsqu'ils sont couchés en tourbillon? Le travail présenterait dans ces cas-là une hâchure qui deviendrait un véritable désastre. Je sais bien qu'on a cherché à remédier au mauvais effet de ces inconvénients; mais il me paraît difficile d'admettre qu'on y ait réussi d'une manière tout à fait satisfaisante. Aussi je pense que la faux ordinaire n'est pas détrônée jusqu'ici, et qu'elle n'est pas encore prête à rendre les armes à la moissonneuse, jusqu'à ce que celle-ci ait perfectionné son organisation actuelle. Cette imperfection encore subsistante est regrettable; car au point de vue de l'accélération et de l'économie, la moissonneuse

serait appelée à rendre d'immenses services. A propos d'économie de main-d'œuvre, il surgit une objection à laquelle il convient de répondre. On nous dit qu'en économisant la main-d'œuvre, on enlève l'occupation et la possibilité du travail à un grand nombre d'ouvriers. C'est une erreur. L'emploi des machines nouvelles exige au contraire le travail d'un très-grand nombre personnel. Ainsi on ne diminue pas, dans une ferme, le nombre des ouvriers qu'on est dans l'usage d'employer habituellement. A proprement parler, il n'y a pas d'économie de main-d'œuvre, mais il y a économie de temps, et ce temps gagné est consacré à vaquer à d'autres travaux qui sont très-souvent négligés dans les domaines. Ainsi, on peut se livrer à un meilleur entretien des prairies, aux réparations des chemins d'infloration, à mieux soigner les labours des champs, etc., etc., ouvrages qui tous rendent les cultures plus productives et se traduisent ainsi en nouveaux bénéfices pour le tenancier.

Après avoir fermé cette nouvelle parenthèse, occupons-nous du semoir et du crible-trieur qui ont fait leurs preuves depuis longtemps et qui sont dans le cas d'être hautement recommandés. J'ai fait, durant plus de vingt ans, usage habituel de ces deux instruments. Le semoir Jaquet-Robillard ne procède pas aussi rapidement que le semis à la volée. La différence d'accélération est environ de $\frac{1}{5}$ en faveur de la volée; mais l'avantage du semoir artificiel réside dans une certaine économie de semence, dans la régularité de l'ensemencement, tous les grains se trouvent enterrés à une profondeur convenable qui donne plus de consistance à la tige, rend celle-ci moins sujette à la verse, et donne au grain de l'épi une supériorité que ne possède pas au même degré le grain semé à la volée. Puis, pour se servir avantageusement du semoir, il est indispensable que le champ ait été très-bien travaillé, ameublé et hersé. Cette amélioration du travail est vraisemblablement l'une des causes qui rend le grain, produit par le semoir, supérieur à celui qui a été ensemencé à la volée.

Le crible-trieur Pernollet, dont je me suis servi, est d'un avantage incontestable pour préparer le grain destiné à l'ensemencement. Cet appareil se divise en quatre compartiments. Mis en mouvement, le crible reçoit dans son premier compartiment les graines parasites, le menu grain ou le grain cassé. Le deuxième livre, ainsi que le troisième, des grains plus convenables destinés à la vente ou à la consommation. Le quatrième enfin renferme les plus gros grains que l'on consacre à la reproduction, c'est-à-dire aux semailles. C'est à l'usage de ce crible que je dois l'avantage d'avoir conservé pendant plus de quatorze ans la même variété de froment qui, loin de dégénérer, allait plutôt en s'améliorant d'année en année. Il est fâcheux que nos agriculteurs ne soient pas tous pourvus d'un pareil instrument, qui ne coûte que 140 fr., sans exiger peut-être plus de 4 à 5 fr. d'entretien en 50 ans; car, avec des soins, il est d'une durée dont on ne saurait assigner le terme.

Ceux qui ne possèdent pas des cribles-trieurs sèment la plupart du temps des grains mal nourris ou mal choisis; ce qui les oblige souvent à changer leur semence à grands frais d'achats et sans savoir si les semences dont ils auront fait choix sont productives et conviendront à leur sol.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des prairies et des céréales. Que de matières il y aurait encore à aborder! Comme on ne peut pas entrer dans toutes les particularités d'une exploitation agricole, il faut se borner à quelques points essentiels. Parmi ceux qui devront réveiller l'intérêt, je dois signaler la fruiterie.

Cette création, qui date des premières années de ce siècle dans le canton de Fribourg, nous présente une agglomération de sociétés formées chacune dans le but de fabriquer le fromage en commun et de tirer parti des résidus du lait. Les associations ainsi formées ayant assez souvent éprouvé des mécomptes dans la vente des fromages, on s'est imaginé qu'on se tirerait mieux d'affaire en se bornant à vendre le lait à un fromager qui aurait seul les risques du fait de la fabrica-

tion. Il est arrivé par là qu'on s'est complètement désintéressé de la bonne ou de la mauvaise renommée de nos fromages. Le seul point qui intéressait l'associé, vendeur de son lait, était celui d'être payé du prix convenu avec l'acquéreur. Mais on n'a pas réfléchi que celui-ci, isolé et dépourvu des forces que l'on trouve dans une puissante association, était réduit à ne consulter que son intérêt privé, sans trop se préoccuper d'une bonne fabrication, toutes les fois que celle-ci pouvait contrarier ses vues mercantiles. De là sont survenues de brusques variations dans le prix de la vente du lait, prix qui se règle nécessairement sur le taux de la vente des fromages. Mais ces variations sont souvent la cause de la ruine des fromagers qui ne possèdent que rarement le moyen de faire face à une baisse imprévue. Ces soubresauts sont fort contrariaints; ils déroutent les combinaisons les mieux arrêtées et introduisent le découragement, sans compter le discrédit dont le commerce est souvent frappé. Il faudrait empêcher autant que possible ces brusques revirements, qui sont souvent dus à ce que la fabrication du fromage est tombée entre des mains incapables, ou en celles qui ne sont pas en mesure de supporter une crise. Il en serait autrement si la fabrication du fromage était toujours entreprise par de fortes associations qui se préoccuperaient avant tout de la bonté et de la renommée de l'article et seraient en état d'endurer une perte sans sourciller. S'il y a eu souvent des pertes dans les fruiteries par association, il faut les attribuer surtout à la négligence des comités administratifs qui ne remplissent pas leurs devoirs. Que ces comités sachent prendre la maîtrise en main et ne pas la laisser aux fruitiers; que les apports de lait soient convenablement contrôlés; qu'une comptabilité sévère et régulière soit introduite; enfin qu'on utilise les procédés perfectionnés de fabrication, ainsi que les moyens économiques conseillés par l'expérience. Alors tout changera de face, et les fruiteries par associations redeviendront florissantes malgré la concurrence qui leur est faite dans les autres pays.

Ayant suffisamment traité les matières qui précèdent, il me reste à soumettre quelques réflexions aux agriculteurs sur la conduite qu'ils ont à tenir en leur qualité de chefs d'exploitation.

Les principales fautes qui se commettent proviennent de défaut d'instruction suffisante, d'irrésolution dans la marche à suivre et trop souvent d'écarts de conduite.

De même que dans toutes les autres industries, un certain degré d'instruction est indispensable à celui qui professe l'agriculture, car cet état ne vit plus aujourd'hui de simples pratiques traditionnelles. L'agriculture est devenue une science qui emprunte certains secrets à la chimie, et qui a surtout besoin de s'approprier la connaissance de tous les faits nouveaux qui se produisent dans le monde agricole. La connaissance de ces faits s'acquiert surtout par la lecture. Malheureusement, quand on lui parle de lectures, l'agriculteur répond qu'il n'a pas de loisirs pour feuilleter des livres, attendu que le travail manuel réclame tout son temps. Il me semble que le séjour du campagnard à l'auberge, le dimanche, prend bien des heures qui seraient certainement bien mieux employées à se nourrir de bonnes lectures, au lieu d'éparpiller, mal à propos, l'argent en des dépenses de cabaret. Puis, ne faut-il pas que le chef d'un domaine s'entende quelque peu en comptabilité pour son propre usage? N'a-t-il pas des recettes et des dépenses à noter sur les faits de son exploitation? Quel succès peut-il attendre de sa gestion, s'il n'est pas en mesure d'aligner des chiffres pour se rendre compte de toutes ses opérations? N'a-t-il pas aussi besoin d'un carnet pour y inscrire le lait de chaque jour, les entrées et les sorties du grenier, les semailles et tant d'autres faits qui intéressent sa culture? On voit donc qu'un peu d'application littéraire est tout au moins requise pour qu'une exploitation agricole marche convenablement.

A côté de l'instruction doit marcher la décision, c'est-à-dire la ferme volonté de suivre un plan et d'avoir des solutions prêtes pour tous les besoins variés de la température. Il ne faut jamais d'hésitation ou d'irrésolution.

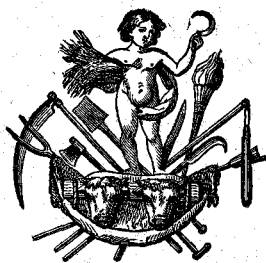
Survient-il de la pluie, il faut avoir adopté à l'avance la besogne d'intérieur qui doit être exécutée. Est-ce le beau temps ? le travail sera en conséquence suivant la saison. On ne voit que trop souvent ces hésitations. Lorsqu'un temps, qu'on n'avait pas prévu, est survenu dans la nuit, on voit le matin les gens de la ferme embarrassés sur le choix de l'ouvrage à entreprendre. Pendant ce temps-là, rien ne se fait, et une partie de la matinée se passe alors dans l'inaction. C'est surtout dans le temps des foins ou de la moisson qu'il faut savoir se décider promptement. Il n'y a pas une minute à perdre, lorsque, par exemple, l'orage est menaçant. C'est ici que l'activité vaut de l'or. Il faut savoir enlever, même un peu à l'improviste, trois ou quatre chars de foin ou de gerbes, puisque la pluie qui surviendrait peu après les détériorerait complètement. Ils sont nombreux les exemples de récoltes perdues par le défaut d'activité ou par l'hésitation qu'on met à prendre un parti. C'est ce parti pris de ne rien changer aux habitudes contractées qui est cause de tant de mécomptes dans la rentrée des récoltes. Il faut savoir sortir, au moins exceptionnellement, de l'ornière de la routine, lorsque cela devient indispensable.

Les écarts de conduite ou une conduite peu conforme aux nécessités de la position, deviennent un obstacle très-sérieux au succès. Il faut de l'ordre, de l'économie et un caractère bienveillant et ferme à la fois pour mener à bien une entreprise agricole. Le chef doit être toujours à la tête de ses ouvriers, les diriger, les encourager et leur donner lui-même l'exemple de l'activité en prenant personnellement part à toute la besogne. Les absences du lieu de l'exploitation ne doivent se produire que lorsque cela devient indispensable. Il ne faut pas avoir recours à de futiles prétextes pour s'éloigner du travail. La présence du maître est toujours utile et ne se remplace pas par des prescriptions générales qui sont assez souvent mal exécutées par les domestiques. Le maître en prend à son aise, disent ceux-ci ; il va courir ou tout au moins ne rien faire pendant que nous nous couvrons de sueur à son service. Aussi, qu'arrive-

t-il? Pendant ces absences, l'ouvrage a peu d'activité sur le domaine. Lorsque le chef revient, mécontent de lui-même à cause du temps perdu et de l'argent gaspillé à la ville, il fait retomber sa mauvaise humeur sur ses ouvriers, en renvoie quelques-uns et introduit peu à peu la désorganisation dans son domaine. Sa mauvaise humeur rejaillit aussi sur sa femme, qui a pourtant cherché à le suppléer de son mieux pendant son absence. De là commencent les querelles et la discorde dans le ménage, et lorsque cette désunion a fait quelques progrès, il est impossible d'en calculer toutes les fâcheuses conséquences. Aussi ce n'est pas sans motifs qu'il faut conjurer les chefs de ferme de rester chez eux le plus qu'ils le pourront, de se montrer affables et d'une humeur égale vis-à-vis de leurs subordonnés, de les traiter, ainsi qu'on le faisait autrefois, comme des enfants de la famille qu'on doit protéger et surveiller, et auxquels il faut donner l'exemple d'une conduite religieuse, morale et paternelle.

Bertigny, le 18 Juillet 1879.

A. R.





NÉCROLOGIE.

MM. APPENTHEL, FRACHEBOUD, GERBEX, EICHHORN.

Le 24 décembre 1878 s'est éteint à Brunisberg un homme aux goûts simples et modestes, qui, bien qu'il eût passé la plus grande partie de son existence à la campagne et presque dans l'isolement, n'en a pas moins rendu, comme militaire et comme magistrat, d'importants services à son pays.

Né le 4 août 1799, M. ANTOINE D'APPENTHEL était fils du chancelier Justin d'Appenthel et de Catherine Hartmann ; neveu par conséquent du chevalier Appenthel dont nous avons raconté ailleurs la carrière aventureuse et la mort tragique ¹⁾. — Ses premiers précepteurs furent le P. Marchand, cordelier, et le R. P. Girard, dont il conserva pieusement les traditions et le souvenir jusqu'à la fin de ses jours. Il fut ensuite envoyé à Soleure, puis à St-Gall, pour y étudier les belles-lettres et la philosophie. Il apprit aussi l'allemand qu'il possédait à fond, parlant et écrivant cette langue mieux encore que sa langue maternelle. Il s'exerça même dans la poésie allemande et composa une tragédie, qui fut représentée sur le théâtre de Soleure.

1) LE CHEVALIER D'APPENTHEL, officier fribourgeois mort au service étranger (1768-1796) : Tableau de la société à la fin du 18^{me} siècle, par l'abbé C. RÊMY, curé de Bourguillon.

De retour à Fribourg, il travailla avec son père dans les bureaux de la chancellerie et il exerça en même temps diverses fonctions administratives et militaires.

Le 18 septembre 1818, il fut nommé 2^me sous lieutenant dans la 1^{re} compagnie du contingent; puis il passa avec le même grade dans l'artillerie et il parcourut tous les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'au grade de lieutenant-colonel fédéral, qu'il obtint en 1839, sur la présentation de M. le colonel de Maillardoz, alors député à la Diète de Zurich. M. d'Appenthel avait beaucoup d'attrait pour la vie militaire. A l'instar de tous les vétérans, il aimait à raconter ses campagnes, particulièrement son expédition de Bâle-Campagne, où il avait été envoyé en 1831, sous les ordres de M. Maillardoz, pour pacifier ce canton alors en proie à la guerre civile. Il se plaisait aussi à rappeler les rapports qu'il avait eus au camp de Thonne avec le prince Louis Napoléon III, devenu plus tard empereur des Français.

Les préoccupations de l'état militaire n'empêchaient cependant pas M. d'Appenthel de vouer la meilleure partie de son temps et ses soins les plus assidus au développement de l'instruction publique. Dès l'année 1823, il avait été nommé membre de la commission pédagogique et chargé d'inspecter les différentes écoles soit de la ville soit de la campagne. Il apporta un grand zèle dans l'accomplissement de ses fonctions. Mais c'est surtout dans l'ordre judiciaire que M. Appenthel s'est distingué. Il était né, on peut le dire, pour être magistrat. Il en possédait toutes les qualités et les aptitudes, joignant à une connaissance approfondie des lois, l'amour passionné de la justice et une sagacité dont il a donné des preuves en mainte circonstance. Il fut nommé, en 1831, assesseur de la chambre pupillaire, puis suppléant au tribunal du district allemand; en 1832, suppléant du Juge de paix et en 1837, Juge de paix de Fribourg. En 1857 il fut établi juge au Tribunal de la Singine. La présidence de ce corps lui avait été offerte en 1865; mais il déclina cet honneur et se contenta de la vice-présidence qu'il exerça jusqu'à sa mort. Précédemment aussi, il avait refusé la place de préfet du

Lac, à laquelle il avait été promu le 28 décembre 1864. Bien loin de rechercher les distinctions et les honneurs, M. Appenthel les abhorrait et il ne les subissait que lorsqu'il y était contraint par son dévouement pour la chose publique.

Il continua à remplir ses fonctions de juge aussi longtemps que ses forces le lui permirent. A moins d'empêchement majeur, il se rendait régulièrement tous les mardis en séance à Tavel. Mais, dès le mois de septembre 1878, ses infirmités redoublèrent et il fut bientôt obligé de garder le lit. Enfin, après une longue et douloureuse maladie, il s'endormit du sommeil des justes, âgé de près de 80 ans, le 21 décembre 1878.

M. Appenthel fut inhumé, suivant son désir, à Bourguillon, où un monument d'un style simple et sévère, mais d'une exécution irréprochable, lui a été érigé par les soins de la piété filiale.

C. R.

* * *

M. PIERRE-THÉODULE FRACHEBOUD, un de nos magistrats les plus distingués, né à Lessoc vers 1810, est mort à Châtel-St-Denis, après une longue et douloureuse maladie, dans la nuit du 14 janvier 1879. Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur sa première éducation et sur sa longue carrière législative.

M. Fracheboud venait d'achever son école primaire, lorsque, sur les conseils de M. le D^r Thorin, de Villars-sous-Mont, qui avait eu occasion de remarquer les aptitudes précoces du jeune Théodule, ses parents se décidèrent à s'imposer des sacrifices pour l'envoyer au collège de Fribourg. Il ne tarda pas, en effet, à s'y distinguer par une intelligence remarquable et une application à l'étude qui ne se relâcha jamais. Ses études classiques terminées, il eut d'abord l'intention d'étudier la médecine, mais la connaissance qu'il avait faite de M. le D^r Bussard, alors professeur de droit, à qui M. Thorin l'avait recommandé, le décida à suivre ses cours. Ses progrès furent rapides et même écla-

tants ; M. Bussard faisait le plus grand cas des talents de son élève et disait hautement que, s'il venait à quitter sa chaire, il ne connaissait personne mieux qualifié pour le remplacer que le jeune Fracheboud (c'était en 1830).

Dès 1832, M. Fracheboud débutait dans la vie publique comme greffier de préfecture et de tribunal à Châtel-St-Denis, et comme secrétaire de la direction des orphelins. Il cumulait avec ces fonctions celles de notaire. En 1848, il fut appelé aux fonctions de président du Tribunal de Bulle. Le barreau fribourgeois n'a pas oublié la manière distinguée et ferme avec laquelle il administrait la justice dans ce district, et comment, entre autres, il dirigeait les débats de la Cour d'assises.

Etant encore président à Bulle, il fonctionnait déjà comme professeur de droit à Fribourg, où il venait trois fois par semaine donner ses cours. Pendant le régime de 1848, il siégea quelques années au Grand-Conseil dans les rangs de l'opposition avec les Charles, les Vonderweid, les Werro, les Bæriswyl, les Monnerat.

Vers 1856, M. Fracheboud fut élu membre du Conseil d'Etat, mais il déclina cet honneur pour entrer au Tribunal cantonal, dont il ne cessa, jusqu'à sa maladie, d'occuper tous les deux ans le fauteuil présidentiel, alternativement avec feu M. Frossard. Il fut de même alternativement président et vice-président du Grand-Conseil jusqu'au moment où la maladie vint mettre fin à son activité.

M. Fracheboud a été l'un des rédacteurs de notre constitution cantonale actuelle, et le rédacteur du code pénal actuellement en vigueur. Il a joué un rôle important dans les grandes questions qui ont été soulevées en Grand-Conseil pendant tout le temps du régime conservateur. Il a laissé en manuscrit un commentaire complet de notre code civil comparé avec le droit français et les codes étrangers.

M. DOMINIQUE-CHARLES-LÉOPOLD GERBEX ¹⁾, né à Besançon le 11 mai 1816, appartenait à une honorable famille d'Estavayer-le-Lac, dont la plupart des membres servirent avec distinction dans les régiments capitulés. Son père, M. Laurent Gerbex, fut commandant du dépôt du régiment suisse de Steiger, plus tard de Ruttimann. Rentré dans le canton après la chute de Charles X, il fut successivement (1831—1838) préfet du district de Corbières et de celui de Farvagny.

M. Charles Gerbex, dont nous déplorons aujourd'hui la perte, fit ses premières études à Besançon, les acheva au collège St-Michel et suivit ensuite d'une manière distinguée les cours de droit du D^r Bussard. Grâce à son intelligence et à la protection de son oncle, M. l'avocat Gerbex, alors conseiller d'Etat, il fit son entrée dans les affaires le 19 avril 1839 comme commis-adjoint au bureau central des postes à Fribourg. En 1847, il fut élevé au poste de contrôleur, et l'année suivante à celui de directeur général des postes du canton. Lorsque la régle des postes passa à la Confédération, que Lausanne fut devenu le siège du 2^{me} arrondissement, M. Gerbex vit sa position s'amoinrir : de directeur général du canton, il descendit au rang d'administrateur du bureau des postes de Fribourg, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1873.

Cependant la carrière de prédilection de M. Gerbex fut le *militaire*. En 1836, il entra dans l'artillerie comme simple soldat et obtint peu après le grade de sergent. En 1841, il passa dans l'infanterie et entra dans le corps des officiers en qualité de 2^d sous-lieutenant, puis de 1^{er} sous-lieutenant en 1843 et de lieutenant en 1845. C'est comme lieutenant d'infanterie qu'il fit la campagne du Sonderbund. Sous le régime nouveau, il fut promu capitaine et adjoint au colonel Sulzberger, instructeur en chef de nos milices. Les annuaires de 1849 à 1852 nous le montrent capitaine aide-major du 56^e bataillon d'infanterie d'élite et, pendant quelque temps, major du demi-bataillon N^o 78. En 1852, il fut

1) Résumé d'une notice publiée par un ami quelques jours après sa mort.

braveté lieutenant-colonel du 56^e, à la tête duquel il resta jusqu'en 1861. Il était déjà depuis 1855 instructeur en chef de nos milices, poste de confiance qu'il occupa jusqu'en 1862. En 1858, il fut nommé lieutenant-colonel dans l'état-major cantonal et il y figura jusqu'au moment où la révision de la Constitution fédérale amena une transformation complète des milices de la Confédération. Il était depuis une année commandant de la garde civique lorsque éclata l'insurrection du 22 avril 1853. Qu'il nous suffise de dire que, dans cette grave circonstance, M. Gerbex se conduisit avec autant de présence d'esprit, d'habileté et de bravoure que de magnanimité pendant et après la lutte.

Telle fut, en résumé, la carrière militaire de notre ami Gerbex. Mais là ne se bornèrent pas les services que cet excellent citoyen était appelé à rendre à son pays. Nommé député au Grand Conseil le 13 novembre 1852, il fit partie de ce corps jusqu'en décembre 1856. Après avoir débuté dans la carrière judiciaire par le tribunal militaire, dont il fit partie comme suppléant de 1850 à 1851 et comme grand-juge de 1856 à 1864, il fut appelé l'année suivante à siéger comme juge au sein du tribunal du district de la Sarine, dont il était suppléant depuis 1852, et en 1872, le Grand-Conseil le nomma suppléant au Tribunal cantonal.

La Caisse hypothécaire avait, en 1870, à remplacer M. X. Landerset comme administrateur. Le conseil de surveillance appela à ce poste M. Charles Gerbex qui, grâce à son excellent jugement et à la grande indépendance dont il jouissait, rendit encore, comme administrateur, d'excellents services à cet établissement.

De toutes les fonctions fédérales et cantonales, militaires et civiles qu'il avait remplies, il ne restait en 1875 à notre ami que celle de juge au tribunal inférieur de la Sarine et de suppléant au Tribunal cantonal. Ce n'était pas assez pour une activité et des capacités si souvent appréciées. Le Conseil communal de la ville de Fribourg le comprit lorsque, en 1875, il pria l'ancien colonel d'occuper l'honorable poste de commissaire-directeur de police. Il accepta et fit preuve dans ces

modestes et délicates fonctions de zèle, de tact et d'énergie.

Ajoutons que, sous des allures un peu bourruées et un langage tout militaire, Gerbex cachait de rares qualités. Ceux qui l'ont connu savent quelle délicatesse de sentiment et quelle sympathie se trouvaient réunies à une grande indépendance de caractère et à un haut esprit de justice dans cette nature d'élite. Que de fois ne l'a-t-on pas vu obligé de faire de grands efforts de volonté pour maîtriser son émotion, lorsque son devoir le forçait à adresser des reproches un peu vifs à l'un ou à l'autre de ses subordonnés ou à prendre des mesures sévères !

Depuis plus d'une année, une maladie d'yeux, qui nécessita une douloureuse opération, fit éprouver des craintes à ses nombreux amis. Après cette crise, sa santé alla en s'affaiblissant, jusqu'au 29 janvier 1879, où cet homme de cœur rendit le dernier soupir.

* * *

M. CHARLES-ANTOINE EICHHORN naquit le 2 février 1813, à Arth, canton de Schwyz, où son père avait un commerce de bois et d'épicerie. Celui-ci, profitant des heureuses dispositions de son fils, résolut de le faire étudier, dans l'espoir qu'il se vouerait à l'état ecclésiastique. Ce fut à Einsiedeln que Charles fit, en 1825, ses premières études littéraires. Il les continua avec le plus grand succès, de 1826 à 1831, au couvent de Muri, canton d'Argovie.

En automne 1831, il vint étudier la philosophie, et en 1832 la physique au collège des Jésuites de Fribourg, et les témoignages qui ont été conservés de ces deux années d'études, comme des sept années précédentes, nous montrent en lui un élève intelligent et zélé en même temps qu'un jeune homme docile et rangé. Ses succès furent moins heureux dans ses études de théologie, qu'il commença en automne 1833, pour condescendre au vœu paternel plutôt que pour satisfaire ses propres goûts ; car il eût préféré la médecine, si son père avait voulu lui fournir les moyens

de se vouer à l'étude de cet art. Mais notre ami ne fut pas longtemps embarrassé sur le choix d'une autre carrière. Grâce à son grand talent pour la musique, talent qu'il n'avait cessé de cultiver dès son enfance, il obtint, dès l'automne de 1834, une place de maître de musique au grand Pensionnat de Fribourg, en même temps que l'enseignement de sa langue maternelle dans ce même établissement qui contenait alors pas moins de 400 élèves de toutes les parties du monde. Il conserva ce double emploi jusqu'à la suppression de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée des troupes fédérales à Fribourg (14 novembre 1847).

Lorsque, en 1848, le nouveau Gouvernement fonda l'Ecole cantonale, le *citoyen Eichhorn* — ainsi qu'il est appelé dans son acte de nomination — fut nommé professeur de langue et de littérature allemande, position qui lui fut conservée lors de la réorganisation du collège St-Michel en 1857.

Depuis l'année 1867, M. Eichhorn fut aussi maître de langue allemande à l'école secondaire des jeunes filles, et là aussi bien qu'au collège, où ses élèves l'appelaient *le bon papa Eichhorn*, il sut se concilier au plus haut degré l'attachement de ses écolières.

C'est surtout dans le domaine de la musique que M. E. déploya la plus grande somme d'activité et qu'il se multiplia pour mettre à profit les faibles ressources dont nous disposons. Il a été jusqu'à sa mort l'âme de l'Ecole Vogt, où l'on enseigne gratuitement la musique aux jeunes gens qui montrent des dispositions pour cet art. Toutes nos sociétés de musique, de fanfare, de chant lui doivent, sinon leur existence, au moins un infatigable concours. On sait la part importante qu'il prenait à l'organisation des concerts publics comme dans les productions musicales particulières.

Travailleur infatigable et dur à lui-même, il était l'homme du dévouement à toute œuvre utile; et encore dans les dernières années de sa vie, lorsque ses forces étaient déjà épuisées par tant de travail, il dirigea avec un admirable désintéressement la musique de la ville et un chœur d'hommes que nous devons à son initiative.

M. Eichhorn joignait à une grande bonté de cœur un sentiment très-vif du beau dans tous les domaines de l'art. Son humeur enjouée, son caractère sociable personnifiaient en lui l'homme aimable ; aussi, lorsque la mort vint le surprendre dans la soirée du 15 février dernier, ce fut un deuil profond non-seulement pour sa famille, mais pour tout Fribourg. Son enterrement, auquel toutes les classes, tous les états étaient représentés, témoigne hautement de l'estime générale, de l'affection et de la popularité que papa Eichhorn avait acquises pendant les quarante-cinq années de son existence active au milieu de nous. L. G.

Un père prudent.

Dans un village du Gros-de-Vaud, raconte le *Conteur vaudois*, vivait, il y a quelques années, une famille qui comptait huit enfants : quatre garçons et quatre filles. Comme le père ne possédait pas assez de terrain pour occuper tous ses fils, il fut décidé que l'un d'entre eux apprendrait un état. On envoya donc Frédéric dans le canton de Berne chez un maître menuisier. Après six mois d'apprentissage, il revint à la maison et trouva son père assis à la *cavette*, fumant sa grosse pipe. Après un moment de conversation, le jeune homme dit à son père :

— Il te faut me donner de l'argent pour retourner ; je ne puis pas rester là-bas sans argent.

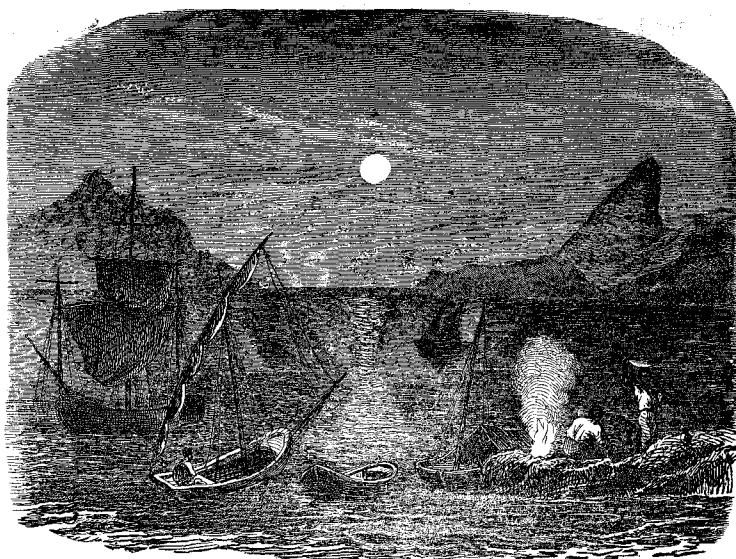
— Que veux-tu que je te donne ? je n'ai pas un sou à la maison.

— Et bien ! si tu ne veux pas m'en donner... je me tue !

Et à peine avait-il prononcé cette menace, qu'il monte à l'étage supérieur et revient bientôt, armé d'un *wetterli* qu'il charge en présence de son père.

Quand le tout fut prêt et sans ôter sa pipe de sa bouche, ce dernier dit à son fils :

— Ah ! bien, attends un moment, laisse-moi sortir... Je ne me fie rien à ces nouveaux fusils !



Entrée de la baie de Rio-de-Janeiro.

PREMIÈRE ÉMIGRATION SUISSE AU BRÉSIL ¹⁾.

1819—1820.

IV.

Arrivée et installation des colons.



Il est impossible de jouir d'un plus beau coup-d'œil que celui qui se présente à l'entrée dans la baie de Rio-Janeiro. Comme nous passions devant Santa-Cruz, un pilote vint à notre rencontre; un moment après il en vint deux autres et les visites des différents employés ne discontinuèrent pas jusqu'à la

1) Voir les *Étrennes* de 1878, p. 26, et de 1879, p. 30.

nuit. On fut frappé d'étonnement en apprenant que nous avions perdu 109 personnes dans la traversée, plus trois enfants nés sur mer. On nous dit de nous tenir prêts à partir le 2 décembre pour Tamby, à 7 lieues de la ville, après que Sa Majesté nous aurait passés en revue. Les officiers du bord obtinrent l'autorisation de se rendre immédiatement à Rio, mais non les colons. Quant à moi ¹⁾, je profitai avec plaisir de cette permission, dans laquelle je me trouvais compris. Les environs de Rio-Janeiro sont plus beaux que la ville elle-même, dont les maisons, qui n'ont généralement qu'un étage, sont assez mal bâties, quoique solides en apparence. Le pavé des rues est détestable. On n'y voit pendant le jour que des nègres : ce sont eux qui font tout l'ouvrage. La manière dont ces malheureux sont traités m'a fait une impression si pénible que je ne pouvais attendre le moment de remonter à bord.

Je voulus aller présenter mes hommages à S. E. Mgr de Miranda, grand chancelier du royaume et inspecteur de la colonie, mais j'appris qu'il était à Tamby occupé des intérêts et de la réception des colons. Je rencontrai son aide de camp qui m'offrit de me conduire à la chapelle du roi. C'était une fête anniversaire de la cour ; toute la famille royale assistait à la messe et je vis, à la procession, tout le clergé séculier et régulier, qui est très-nombreux. Après l'office, l'aide de camp me proposa de me présenter au roi, honneur que j'acceptai avec empressement. Nous nous rendîmes donc au palais, où, après quelques moments d'attente, on vint nous annoncer que j'étais admis à l'audience de S. M. Le roi était debout devant une table ; je le saluai par trois profondes révérences, de distance en distance, et arrivé auprès de lui, je lui baisai la main, selon l'usage portugais. Nous nous entretenîmes pendant un quart d'heure sur notre voyage et sur l'état physique et moral des colons ; je remerciai S. M. de l'honneur qu'elle avait bien voulu me faire de m'admettre à son audience et je me retirai en faisant les révérences d'usage. Le premier chambel-

2) M. l'abbé Joye.

lan m'accompagna jusqu'à la porte, et je quittai le palais enchanté de l'accueil plein de bonté dont j'y avais été honoré.

Après cette audience, je ne tardai pas à rejoindre notre bord, car je sentais la mélancolie me gagner en parcourant ces rues d'une malpropreté repoussante, en voyant ces nègres, ces esclaves déguenillés traités en vraies bêtes de somme, spectacle qui doit fendre le cœur à tout étranger.

Le 2 décembre, vers les huit heures du matin, le roi, accompagné de toute la famille royale, vint nous visiter à bord. Il fit plusieurs fois le tour du navire au milieu des acclamations et des cris de *Vive le roi*. Aussitôt après cette visite, nous descendîmes dans des barques qui nous transportèrent à Tamby, à 9 lieues de la capitale, où nous nous reposâmes jusqu'au 6. Mgr de Miranda était là pour recevoir les colons et pourvoir à tous leurs besoins. Il serait impossible d'exprimer avec quelle bonté, avec quelle cordialité ils furent accueillis.

Le 6 tous les colons furent transportés à Macacie, où les malades et les infirmes séjournèrent jusqu'à ce qu'ils furent en état de continuer leur route. Le 7 on se rendit au Collège sur des charrettes à deux roues traînées par six ou huit bœufs; du Collège à la campagne de M. le colonel Fereira, où l'on resta deux jours. Le 10, on coucha au Registro da Sara et le 11 tout notre transport arriva, à pied ou sur des mulets, à Morroqueimodo ou la Nouvelle-Fribourg, lieu de notre destination. Les colons embarqués sur la Daphné et sur la Delby-Eliza nous y avaient précédés de quelques jours.

Sa Majesté avait fait construire, pour être mises à notre disposition, non des baraques, selon le traité, mais de véritables maisons à quatre chambres : sans cuisines, parce que dans les colonies on fait la cuisine en plein air ou dans les chambres mêmes.

Nous étions arrivés dans la saison des pluies; il en tombait à peu près chaque jour, ce qui rendait les chemins presque impraticables. La Nouvelle-Fribourg est située dans une petite plaine entourée de tous côtés

de montagnes très-élevées. Le sol en est bon, mais sa position en rend la culture très-difficile. On ne procéda au partage des maisons et des terres qu'après l'arrivée de tous les colons, de sorte que les premiers débarqués durent rester dans l'inaction. Cependant il leur était loisible de travailler à la journée pour le gouvernement ; on accordait 30 sous par jour, et plus, selon l'habileté de l'ouvrier ; quelques-uns même recevaient 4 francs par jour outre leur nourriture : c'était une marque de bonté du roi, qui ne cherche qu'à favoriser nos colons.

Les colons embarqués le 11 septembre 1819 à Rotterdam sur le navire *la Daphné*, capitaine Koller, au nombre de 192, arrivèrent à Rio-Janeiro le 4 novembre, et à Morroqueimodo le 15, ayant perdu dans la traversée 31 personnes.

Les colons embarqués le 12 septembre 1819 à Rotterdam sur le navire *Delby-Eliza*, capitaine Sprangel, au nombre de 233, arrivèrent à Rio-Janeiro le 26 novembre 1819, et à Morroqueimodo le 6 décembre, ayant perdu dans la traversée 26 personnes.

Les colons embarqués le 12 septembre 1819 à Rotterdam sur le navire l'*Urania*, capitaine Boch, au nombre de 437, arrivèrent à Rio-Janeiro le 30 novembre 1819, et à Morroqueimodo le 11 décembre, ayant perdu dans la traversée 109 personnes.

Les colons embarqués le 10 octobre 1819 à Amsterdam sur le navire *Elisabeth-Marie*, capitaine Struyk, au nombre de 228, arrivèrent à Rio-Janeiro le 7 décembre 1819 et à Morroqueimodo le 18, ayant perdu dans la traversée 19 personnes.

Les colons embarqués le 10 octobre 1819 à Amsterdam sur le navire l'*Heureux-voyage*, capitaine Van der Cerer, au nombre de 437, arrivèrent à Rio Janeiro le 17 décembre et à Morroqueimodo le 27, ayant perdu dans la traversée 40 personnes.

Les colons embarqués le 12 septembre 1819 à St-Gravendeel, port de Rotterdam, sur le navire les *Deux Catherine*, capitaine Bot, au nombre de 357, arrivèrent à Rio-Janeiro le 4 février 1820, ayant perdu dans la traversée 77 personnes.

Les colons embarqués le 11 octobre 1819, au Helder, port d'Amsterdam, sur le navire *Camilla*, capitaine Trippensee, au nombre de 119, arrivèrent à Rio-Janeiro le 8 février 1820, ayant perdu dans la traversée 11 personnes. Ce navire avait été ensablé et obligé de relâcher à Ramsgate, port d'Angleterre.

Tous les colons arrivèrent à leur destination dix jours après leur arrivée à Rio-Janeiro.

Mgr de Miranda arriva à la Nouvelle-Fribourg le 4 mars 1820. Il s'y occupa de l'organisation des familles, qui furent composées volontairement de 16, 17 ou 18 individus. Cette opération achevée, on s'occupait de la distribution des jardins et des ouvrages publics, tels que routes, canaux, etc.

Le 17 avril, la cérémonie de l'inauguration de la ville eut lieu d'une manière solennelle. M. Porcelet prononça au milieu de la place un discours préparé pour la circonstance, qui fut suivi des cris trois fois répétés de *Vive le roi!* Le soir toutes les maisons furent illuminées.

Le 30 avril, 15 personnes furent reçues dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; l'abjuration se fit publiquement avant l'office de paroisse et Mgr Miranda fut le parrain de tous dans la cérémonie du baptême sous condition.

Le 3 mai, Mgr le grand chancelier repartit pour Rio-Janeiro, accompagné jusqu'à une demi-lieue de la ville par une trentaine de colons à cheval. Il revint le 22 juin. Le 6 août, nous eûmes une fête splendide à l'occasion du transport du drapeau brésilien à la chapelle royale et de l'inauguration de la place Jean VI, de la maison d'école et de l'hôpital. On bénit solennellement chacun de ces monuments après un discours prononcé, pour la place Jean VI, par M. Quevremont, commissaire général de police, pour l'école par M. Porcelet et pour l'hôpital par M. le Dr Bozet, médecin de la colonie. Suivit l'office divin avec un discours de M. le vicaire et un Te-Deum d'action de grâce.

Le 24 juin, le même vicaire reçut la décoration de l'ordre du Christ avec un décret du roi fixant sa grati-

fication et son traitement annuel. M. le D^r Bozet reçut la même décoration le 29 juin, jour de la St-Pierre, qui était la fête de Mgr Miranda.

Ici finit le journal manuscrit de l'abbé Joye. Comme ces détails étaient complètement inédits, nous avons cru devoir les donner en entier. Mais nous ne saurions nous empêcher de reproduire, comme complément nécessaire à ces notes, le passage suivant d'un article *Sur les émigrations et colonies suisses*, qui a paru dans le *Journal du canton de Fribourg* de l'année 1832, page 131, et qui nous semble avoir été tiré de sources authentiques.

« En 1819, émigration et embarcation à Estavayer d'environ 1900, Fribourgeois ¹⁾, Soleurois, Lucernois, Valaisans, Argoviens et Vaudois pour le Brésil. M. Nicolas-Sébastien Gachet, de Gruyères, qui avait négocié cette entreprise, faite dans le but de se débarrasser principalement des gens sans patrie, obtient du Grand-Conseil, le 25 mai 1819, un dédommagement de 4,000 francs, à condition qu'il n'exigera de chaque colon fribourgeois que 5 fr. Déjà à Amsterdam plusieurs de ces colons étaient dans un tel état de misère, que les Suisses établis en Hollande firent une souscription pour venir à leur secours. Ceux qui arrivèrent au Brésil furent bientôt décimés par les maladies et ne trouvèrent point dans le district de *Conto-Gallo* ou dans la *Nouvelle-Fribourg* ce qu'on leur avait promis. En 1821, la colonie se trouva dans un état si déplorable, qu'un comité de bienfaiteurs suisses et autres se forma à Londres pour leur fournir des secours, et qu'au commencement de l'année 1822 l'on fit des collectes en leur faveur dans une partie de la Suisse, collectes pour lesquelles le Grand-Conseil vota, le 16 janvier, une somme de 2,000 francs. Après beaucoup de misères et grâce aux secours envoyés d'Europe, les survivants commencent à s'accli-

1) Pour les Fribourgeois, l'émigration avait été organisée par l'avoyer Ch.-Joseph Schaller avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

mater et à se tirer d'affaire, au point qu'une famille de Fribourg est partie dernièrement pour aller s'établir au Brésil. »

« Plusieurs personnes encore vivantes, qui, dans le temps, se sont particulièrement occupées de cette colonisation, pourraient fournir des détails nombreux et curieux sur cet établissement, dont le but principal n'a nullement été atteint. »

Gothardiana.

Un électeur des plus benêts demandait à un autre : — Qui est-ce donc ce St-Gothard pour qui nous allons voter ? Je connais bien M. de St-Léger, j'ai connu M. de St-Germain, mais M. St-Gothard... — Bah ! ce n'est pas un monsieur, c'est une montagne qu'il s'agit de percer, et il faut de l'argent. — Ah !... Et ce petit papier ? — Eh bien, c'est un bulletin sur lequel vous n'avez qu'à écrire : *oui ou non*. — Tiens c'est vrai, c'est dit là-dessus. Et, heureux du renseignement, le votant écrit de sa plus belle écriture sur la colonne ad hoc : *oui ou non*.

Epreuve concluante.

Entendu par le *Conteur vaudois*, au buffet de la gare d'Echallens, dans une conversation entre un Fribourgeois et un Vaudois, discutant le meilleur moyen d'utiliser les fumiers.

Le Fribourgeois défend le système employé dans son canton, qui consiste généralement à répandre le fumier sur les prairies, tandis que le Vaudois soutient qu'il vaut mieux l'enterrer. La discussion s'animant, le Vaudois, pour justifier ses arguments, arrive à cette conclusion :

Eh bin, me n'ami, commanda vâi dou bons biftèques; mé ien medzeri ion; te té métri l'autre su lo ventre, et no verrin à quien i farra lo mé dé bin.

BIOGRAPHIE.

V.

La Duchesse Colonna et ses œuvres. (*Marcello.*)



a mort frappe à grands coups ! Elle semble parfois choisir ses victimes parmi les plus illustres et les plus regrettées ; alors le deuil n'est pas seulement celui d'une famille désolée, mais s'étend au loin et souvent à un pays tout entier. Ainsi en est-il de M^{me} la Duchesse Colonna, morte le 16 juillet dernier à Castellamare dans tout l'éclat de la jeunesse et d'un talent hors ligne. Rappelons ici, à grands traits, l'origine et la vie si courte, et pourtant si pleine, de cette femme distinguée, à laquelle notre petit canton s'honore d'avoir donné naissance.

L'illustration du nom de d'Affry remonte déjà à la bataille de Morat en 1476. Mademoiselle Adèle d'Affry était la fille du comte Louis, petit-fils du landammann d'Affry, auquel la Suisse entière, déchirée par les factions intestines et les invasions étrangères, dut en grande partie le bienfait de l'acte pacificateur dit de *Médiation* donné par le premier consul. Or, ce landammann d'Affry, de respectable mémoire, était lui-même fils du lieutenant général comte d'Affry, colonel des gardes suisses sous Louis XVI à l'époque néfaste du 10 août. D'autre part, Mlle d'Affry, par sa mère M^{me} Lucie d'Affry, née de Maillardoz, était arrière petite-fille du marquis de Maillardoz, commandant les Suisses lors de l'attaque des Tuileries, et tué dans cette journée à la tête de ses braves combattants ; le nom de Maillardoz

est le premier de l'honorable et funèbre liste gravée sur le rocher du *Lion mourant* de Lucerne, dû au ciseau de Thorwaldsen, ce simple et noble monument de la fidélité helvétique.

Nous ne dirons rien de la première jeunesse de Mlle Adèle d'Affry, sinon qu'on raconte encore parmi nous de nombreux traits de générosité et de cette bonté native qui fut le fond de son caractère. En 1856, à l'âge de 19 ans, elle épousa Don Carlo Colonna, duc de Castiglione, second fils du prince Aspreno, chef de la maison Colonna. Déjà orpheline de son père qu'elle perdit en bas âge, elle ne tarda pas à rester veuve, sans enfant, dans l'année même de son mariage. *Noblesse oblige*, aussi M^{me} Colonna sut porter dignement le poids de sa douleur et de ce nom éclatant en se vouant dès lors entièrement aux beaux-arts vers lesquels elle se sentait instinctivement attirée et où elle fit preuve, dès ses premiers travaux, d'un talent viril uni à la plus exquise grâce et délicatesse féminine. Notons en passant que M^{me} la Duchesse Colonna-Castiglione ne recula devant aucun des obstacles, aucune des difficultés matérielles inhérentes à l'art de la sculpture, qui eut ses préférences marquées, outre la gravure et la peinture où elle excellait aussi. Sans négliger aucune de ses relations sociales élevées et nombreuses, elle s'imposa un travail incessant et sans relâche qui fut peut-être, hélas ! une des causes premières de sa fin prématurée. Simple et naturelle, elle accueillait volontiers les conseils, mais son grand maître dans l'art fut l'étude approfondie de Michel-Ange, et si elle parvint à donner à ses œuvres tant d'expression et de vie, on peut dire qu'elle chercha ses principaux guides dans l'observation et dans son inspiration propre. Il serait trop long de faire, dans les *Etrennes*, l'énumération des nombreux marbres, statues, bustes et portraits qui, dans le court espace de vingt années, sortirent de ses mains et eurent la plupart les honneurs de la reproduction et du succès.

Nous nous bornerons dans cette esquisse biographique à celles de ses œuvres qui eurent le plus de retentissement ou de valeur.

Après divers essais, très-appréciés déjà, le véritable épanouissement du talent de la Duchesse Colonna éclata dans le buste de Bianca Capello qu'elle exposa sous le pseudonyme de *Marcello*, pseudonyme aujourd'hui si connu dans l'art moderne. Les copies et les réductions de cette œuvre magistrale se rencontrent déjà dans toutes les grandes collections et musées artistiques. Dans le portrait de cette noble Vénitienne du 16^e siècle, qui joignait aux charmes extérieurs les plus séduisants l'esprit de toutes les intrigues et l'audace de tous les crimes, l'artiste s'est montré au plus haut point de l'école de Michel-Ange. Dans cette tête classique de la fatale compagne de François de Médicis, quelle expression hautaine de mâle résolution, d'ambition contenue mais prête à tout oser, et surtout quelle conscience impérieuse d'une beauté souveraine et dominatrice !

A Bianca Capello succéda bientôt la *Gorgone* qui eut un tel succès, en France comme en Angleterre, que l'original figure aujourd'hui dans le musée de Kensington entre le Cupidon de Michel-Ange et quelques œuvres exquises de *Lucca della Robbia*. La *Gorgone* fascine la pensée, mais sans produire l'horreur ou l'épouvante, et c'est en cela que *Marcello*, se créant des voies nouvelles et hardies, a fait preuve d'un talent original et sûr, sans imitation servile, soit de l'admirable bronze de Bto Cellini, soit de la tête de Méduse peinte par Léonard de Vinci.

Les contrastes et les malheurs de la vie de Marie-Antoinette présentaient un sujet qui devait nécessairement captiver le talent souple et multiple de *Marcello*. Aussi la Duchesse exécuta deux bustes remarquables, l'un de la jeune Dauphine dans la fleur de sa jeunesse, de sa beauté et des plus souriantes espérances d'un royal avenir, l'autre de la veuve désolée, mais supérieure aux coups de son atroce fortune, toujours reine dans l'austérité de son deuil solitaire et comme dans la prévision de la couronne prochaine de son martyr.

L'*Ananke* ou la *Fatalité*, œuvre originale s'il en fut, est la conception d'un esprit sérieux et philosophique, comme personnification du destin, mais d'un destin

plus chrétien que païen ; aux arrêts inflexibles, mais procédant d'une haute providence tour à tour redoutable et consolante, comme la puissance céleste dont elle émane. Ainsi que pour toutes les œuvres d'un art sérieux et d'ordre supérieur, la contemplation prolongée de l'*Ananke*, de Marcello, suscite tout un monde de réflexions profondes sur nos passions passées, nos illusions envolées et nos espérances déçues. *Ananke ! Ananke !*

Mais quel étonnant contraste de cette œuvre toute philosophique avec le buste qui va suivre, cette *Phœbé* si admirablement souriante de gaieté, de jeunesse et de bonheur et, comme dit le *Dante*, d'un souffle de printemps tout imprégné de parfums et de fleurs. La *Phœbé*, création d'une riche et délicate imagination, rappelle, dit-on, les traits d'une femme du meilleur monde et des plus admirées à Paris.

Cependant la Duchesse Colonna revient bientôt à des sujets plus conformes aux dispositions graves et habituelles de son esprit sérieux. C'est la *Bacchante*, buste admirable d'expressions diverses, et peut-être la plus extraordinaire de ses nombreuses productions. Sur ce visage d'une beauté et d'une distinction idéales de traits et de formes, on perçoit tout à la fois la noblesse de l'origine, puis la fatigue de la passion et les traces récentes de l'ivresse ; et pourtant cette tête de *Bacchante* n'a rien de vulgaire, de brutal ou de grossier : on y reconnaît la Déesse ou la compagne d'un dieu, momentanément sous l'empire de terrestres passions. C'est ce double caractère qui signale, pour les penseurs, la beauté de l'œuvre et le talent si délicat et si fin de l'artiste.

Les bornes de cette publication ne comportent point une description détaillée des ouvrages de grande dimension, tels que l'*Hélène*, l'*Hécate*, etc., qui obtinrent les suffrages de nombreux artistes et connaisseurs, soit pour la beauté de l'exécution, soit pour l'harmonie des détails. On ne saurait cependant passer sous silence la *Pythie* qui décore actuellement le vestibule du grand opéra à Paris et donne une fois de plus un éclatant

témoignage des connaissances profondes en histoire profane aussi bien que de la variété et de la hardiesse du talent de Marcelllo. Dans la Pythie, cette statue d'une jeune femme d'une grande pureté de lignes, drapée avec tant d'art, au modèle superbe et à la pose pleine d'audace, on croit bien voir le type consacré de Phomonée, la première jeune Pythie, penchée sur son trépied et lançant ses *loxias* (ou *oracles obliques*) dans un mouvement d'inspiration fatidique, justement mais sobrement arrêté. Par un effort de l'art, la beauté du visage demeure encore séduisante malgré l'excitation de la passion prophétique.

Nous arrêterons ici cette pâle esquisse des travaux principaux de Marcelllo, car il faudrait encore de longues pages pour mentionner tous les autres ouvrages remarquables dus à son infatigable et incessant travail. Mais que n'y aurait-il à dire de ce *Christ* admirable d'expression et promptement acquis par l'illustre évêque Strossmeyer; de ce buste (grandeur nature) d'un chef abyssin, buste qui dénote autant de fine observation que de merveilleux savoir faire. Bien longue encore serait l'énumération de tant de portraits et de bustes de hauts personnages et de célébrités connues ou artistiques: *Thiers, Berryer, Mignet, général Jomini, impératrice Eugénie*, etc., etc. Le buste de M. Thiers est remarquable surtout par la fidélité d'expression et l'étonnante précision avec laquelle l'artiste a su plier le marbre à rendre la finesse d'esprit et le sourire moitié sérieux moitié sarcastique de l'originale physiologie du grand politique.

Fatiguée par la sculpture, ou par les premiers atteintes de la maladie, la duchesse s'adonna bientôt à la peinture et y fit des progrès rapides et surprenants. Elle mania de même avec succès le burin du graveur, comme si, dans le pressentiment d'une vie trop courte, elle devait s'empresser de réussir dans tous les genres. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la délicatesse et le gracieux de son pinceau, la ressemblance parfaite qu'elle sut donner à ses portraits en leur imprimant le propre caractère du modèle dans ses nuances les plus

fines. Chacun d'eux réfléchit une individualité, un caractère propre, une âme. Le musée de ses œuvres qui s'inaugurera bientôt à Fribourg, nous permettra d'en dire plus que nous ne saurions le faire aujourd'hui et nous reviendrons peut-être l'année prochaine sur tant de travaux que nous avons dû passer sous silence.

Après avoir essayé de décrire quelques-uns des travaux principaux qui ont fait la célébrité de Marcello, il nous resterait à dire ce que fut dans sa vie entière la femme éminente et distinguée qui vient de s'éteindre, en laissant un si grand vide à tous ceux qui ont été à même d'apprécier toutes les qualités de cette âme d'élite, mais il faudrait pour cela une meilleure plume que la nôtre. Il nous suffira donc d'en appeler aux jugements portés sur la Duchesse par les hommes les plus compétents et les journaux les plus sérieux. — Voici, entre autres, ce qu'on lit dans la *Gazette de France* du 25 Juillet :

« Son salon fut le rendez-vous de la meilleure compagnie parisienne et étrangère qui s'y rencontrait
« avec les écrivains, les savants et les artistes les plus
« célèbres. Tous étaient attirés par la grâce de son
« accueil et rendaient hommage au charme de son
« esprit si cultivé, si vif et primesautier. Comment
« n'ajouterions-nous pas que, parmi toutes ses qualités,
« la plus précieuse était son inépuisable charité qui,
« unie à une foi profonde, la rendait la providence des
« malheureux et lui a obtenu la grâce suprême d'une
« mort admirablement chrétienne et résignée. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter à ces lignes si vraies, qu'outre les nombreuses et hautes relations sociales, dont son nom lui donnait le privilège, elle s'acquittait l'affection sincère et respectueuse des hommes les plus considérables par leur position ou leur science, tous groupés autour d'elle et séduits autant par son esprit que par le charme de sa conversation. C'étaient *Cousin, Thiers, Villemain, Mignet, Berryer, Père Gratry, Mérimée, Giraud*, etc., etc., c'est-à-dire la fleur des savants, des hommes d'Etat et des artistes dont la France était fière.

« A la cour de Napoléon III, où elle parut plusieurs
« fois, la Duchesse Adèle fut un des ornements qui
« rappelaient l'antique noblesse des demeures royales.
« Elle fut toujours reconnaissante des hommages
« qu'elle reçut à Fontainebleau et à Compiègne; la
« nouvelle de la mort si tragiquement précoce du
« prince impérial fut une des dernières douleurs que
« la Duchesse dut éprouver dans ce monde. De
« l'abîme de son propre désespoir, l'impératrice Eugé-
« nie eut la noble pensée de s'associer par quelques
« lignes, de celles qui viennent du fond de l'âme, au
« deuil de sa mère tendre et courageuse privée d'une
« enfant si justement chérie ¹⁾. »

Cte de Circourt.

La santé de la Duchesse ne pouvait résister longtemps à son travail incessant et aux devoirs de ses nombreuses relations. C'est en vain qu'elle alla chercher, sur l'avis des médecins, un climat plus doux en Italie; ses forces déclinaient visiblement; elle vit s'approcher la mort avec le courage d'un brave et la fermeté d'une conscience sans reproche, et en se tournant tout entière vers les consolations de la religion et des plus hautes espérances. C'est ainsi qu'elle s'éteignit doucement, reconnaissante et souriante, dans les bras de sa mère désolée et à jamais inconsolable, le 16 juillet dernier. La mort, loin d'altérer ses traits, lui avait déjà donné l'expression angélique de l'éternelle paix !

L'attachement que portait la Duchesse à sa patrie adoptive, l'Italie, ne lui fit jamais oublier la Suisse, sa patrie d'origine. On connaît ses dispositions généreuses envers la ville de Fribourg, qui saura lui en garder un long et reconnaissant souvenir dont nous croyons pouvoir nous faire l'interprète dans ce dernier et faible hommage rendu à sa mémoire.

Fribourg, le 3 octobre 1879.

C. P.

1) Le Télégramme de l'impératrice Eugénie était ainsi conçu :

Ma profonde douleur comprend la vôtre et la partage.

VI.

Rodolphe Weck.

Rodolphe Weck, premier de ce nom, était fils de Caspar Weck et de Catherine née Reynauld. Il est né, selon toute probabilité, vers 1580 ; mais la date précise de sa naissance est restée ignorée, et il en est de même de tout ce qui concerne son éducation. Très-jeune encore, il s'enrola au service de la république de Gènes, où on le trouve lieutenant en 1609, et capitaine dès le 12 décembre 1635 ; il y commandait une compagnie de 430 soldats fribourgeois qu'il résigna en 1643 en faveur de son fils Nicolas.

Rodolphe Weck parvint aux plus hauts emplois de la république. Il fut nommé membre des Deux-Cents en 1608, grand sautier en 1611, membre des soixante en 1612, secret en 1619, banneret pour le quartier du Bourg en 1620, conseiller en 1621, directeur de l'arsenal et de la douane en 1625, bourgmestre en 1628, lieutenant d'avoyer en 1644, avoyer en 1648, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il fut fréquemment délégué pour représenter son canton dans les diètes fédérales. Il assista, entre autres, à la diète tenue à Baden le 15 décembre 1649, diète dans laquelle les XIII cantons décidèrent d'envoyer une députation au roi de France pour réclamer le paiement de sommes très-considérables dues par le Trésor royal aux troupes suisses. Il fit lui-même partie de cette ambassade avec Werdmüller de Zurich, Wagner de Berne et von Staal de Soleure.

Partie de Soleure le 10 février, l'ambassade fit son entrée à Paris le 25 dans un carrosse à six chevaux, fourni par les colonels et capitaines suisses qui étaient venus à sa rencontre jusqu'à Charenton. Ils furent reçus par la régente. Ils rencontrèrent de grandes diffi-

cultés dans leurs négociations avec les ministres français, qui n'avaient pas été flattés de leur arrivée à Paris dans un moment de crise produit par les troubles de la Fronde. Il était fort difficile d'obtenir de l'argent, car le Trésor était vide. Ils durent faire preuve de beaucoup de fermeté. Ainsi, voyant que leurs réclamations n'étaient pas écoutées, il prirent le parti d'ordonner le départ de toutes les troupes suisses, conformément aux instructions qu'ils avaient reçues. Enfin, après de nombreuses et longues conférences avec les ministres, ils obtinrent le payement au comptant de 400,000 livres et des garanties pour le payement d'annuités jusqu'à l'acquittement entier d'une dette de 4,105,986 livres et 12 sols. Le traité fut ratifié par le roi le 20 juin 1650 et enregistré par le Parlement le 28 juin. Ils reçurent des chaînes d'or de Sa Majesté.

Les délégués partirent de Paris le 23 juin. A leur retour en Suisse, ils se plaignirent d'avoir été traités « à la grandeur » par les ministres français qui allèrent jusqu'à leur contester le rang d'ambassadeurs.

En 1651, Rodolphe Weck fut l'un des conseillers secrets de guerre pour la ville de Fribourg. Les difficultés qui s'élevaient entre les cantons protestants et les cantons catholiques à l'occasion des baillages de Thurgovie, faisaient en ce moment considérer la guerre comme imminente. Elle fut heureusement évitée.

Au mois de janvier 1652, il fit partie de l'ambassade envoyée à Turin par les 7 cantons catholiques pour renouveler l'alliance avec la Savoie. Cette alliance fut jurée à Turin le 30 janvier dans l'église principale.

Il assista, du 14 au 16 janvier, à une conférence des délégués de Fribourg, Soleure et Neuchâtel, tenue à Soleure pour s'occuper des prétentions élevées par le duc de Savoie au sujet du droit de nomination à l'évêché de Lausanne. Le duc Emmanuel avait écrit peu de temps auparavant à Rodolphe Weck pour faire valoir ses droits. La conférence décida d'agir auprès du Pape afin que le droit de nomination fût déferé aux villes de Fribourg et de Soleure qui en auraient fait usage alter-

nativement : la crainte qui dominait alors était de voir le St-Siège nommer un prélat italien à cet évêché.

La dernière diète à laquelle Rodolphe Weck assista fut celle de Baden, qui eut lieu le 5 juillet 1654.

Ajoutons que l'avoyer Weck appuya de son crédit les démarches faites par les sœurs Ursulines de Porrentruy pour obtenir l'autorisation de s'établir à Fribourg.

Il acheta en son nom, mais pour elles, une maison voisine de celle que sa sœur, M^{me} veuve Zimmermann, leur avait léguée par son testament ; il assista avec le prévôt de Gléresse à la pose de la première pierre de leur église.

L'avoyer Rodolphe Weck mourut le 4 décembre 1655.

Simple récit.

J'étais hier en un village,
Dont je ne dirai point le nom :
A demi perdu sous l'ombrage,
Il sourit au penchant d'un mont.

J'allais flânant à l'aventure,
Sans grand souci de mon chemin,
Lorsqu'au détour d'une clôture
Quelqu'un vint me serrer la main.

— Eh ! bonjour, monsieur, il me semble
Que de longtemps l'on ne vous vit !
Nous pourrons cheminer ensemble,
Si pourtant le cœur vous en dit !

— Pas de refus, mon bon Jean-Pierre !
Comment va ?... les blés sont-ils beaux ?

— Ah ! monsieur, ce n'est pas l'affaire ;
Toujours Dieu soigne ses oiseaux.

— Bien vrai. Mais dis-moi quelque chose
De ceux qu'autrefois j'ai connus :
Antoine, par exemple, et Rose,
Voyons, que sont-ils devenus ?

— Oh ! fit-il d'un air de tristesse,
Je m'en souviens, vous les aimiez :
C'était la fleur de la jeunesse ;
Mais à présent... si vous saviez !...

Ils étaient mariés à peine,
Monsieur, quand vous êtes parti ;
Dès l'abord tout alla sans peine :
Lui se montrait si bon mari !

Par ma foi ! c'en était un homme !
Brun, grand et fier, point du tout sot ;
Un vrai monsieur, ou c'est tout comme :
Le coq du village, en un mot.

Mais las ! voyez la triste chose !
Il aimait trop le bon vin blanc,
Et, quoi qu'en fit la pauvre Rose,
A boire on le voyait souvent...

Lui riait, quand monsieur le maire,
Et parfois monsieur le pasteur,
Lui conseillaient de n'en rien faire :
« Bah ! faut bien s'réjouir le cœur ! »

Bientôt ce fut mesure entière
Que par l'hôte il fit apporter,
Tant et si bien qu'au cimetière
Un beau jour on dut le porter.

Depuis, sa malheureuse femme,
Pour ses enfants pleurant de faim,
S'en va mendier, la pauvre âme !
De porte en porte un peu de pain.

Mais toujours de la *Pinte au Moine*
Elle évita le seuil maudit,
Car ce fut là que son Antoine
De corps et d'âme se perdit ! »

Il se tut, le brave Jean-Pierre ;
Et moi je me disais : « Combien,
Oui, combien qui sur cette terre
Ont suivi ce fatal chemin ! »

Traicté et assignal de Mariage ¹⁾

*pr vertueuse Mariannaz, Fille de feu Pytermanz
Quännet de Nierlet les Bois, A present
femme du Sr Joseph fils du Sr
Joseph Geandroz de Bel-
feauz et Bourgeois
de Fribourg.*

Au nom De La Très Ste-Trinité, Père Fils St-Esprits, Amen. Ajant Le Sr Joseph fils du Sr Joseph Geandroz de Belfaux et Bourgeois de Fribourg, assisté du Sr Esthienne, son frère, aussy Bourgeois dud Fribourg, Marchand d'une Part, Vertueuse Mariannaz fille de feu Pytermant Quännet de Nierlet le Bois, a present femme du Sr Joseph Geandroz, assistée de ses deux frères Louys et Joseph Quännet, agissant tant à leurs Nom qu'au Nom de leurs Indivisions, tous présent et consentanz en ceste d'autre pars. Differente foy Meurement considerez, que les sudites parties ayant tous deux Laage viril, comme Dieu le tous puissant leurs at donnez une particulière fraternelle amittier, et une assosiation divinement faite et au ciel conclue, a ces Raison led Sr Joseph Geandroz a librement, et de franche vollontez prist est espousez la sudite Mariannaz, et Elle Reciproquement et dejat confirmez le present Mariage devans la face de Nre Mere La Ste Eglise Ca. Ap. Ro. promettant l'un et l'autre de leurs conserver et tenir une veraje amittier pandans leurs Mariage; ors estant de Necessitez que la sudite Mariannaz aye son doipt, a ces causes les sud Louys et Joseph au Non qu'ils agissent ont promis et promettes de donner et de payer a leure dite sœur Mariannaz La Somme de Neuf cents et cinquante sept écus bons et un chars de Marin de fauz, y compris les deux cent escus quelle at heritez de feu son huncle Jean Carrel de Chesoppelloz et cet pour toutes pars et portion des biens tant paternel, Maternelle, fraternelle et sorrorinelles, Meubles, inmeubles présent et avenir, sens du tous Rien Reçerver, outre son Troecl cy appres mentionnez, consistant, sca-

1) Copié textuellement d'un vieux parchemin.

voir une vasche Raisonnable, un List Refectz avec la Garniture verte, douze linceuls Neuf, trante sept chemises, une piece serviette contenant douze aunes de Ritaz, une piece de toille Blanche de douzes aune, une cerviette de sattim, deux tialles une de sattin verde et l'autre de toilles Blanche, douze frotzes, Neuf Robbes, cinq Blanchet Rouge de drapt, quatre cottillions de Millaine, traises camisoles tant de drap Marchand que de drapt du pay, un pairt de Manche, dixehuit faudard tant de drapt aschettez que d'autre de toute coulleurs, traise tabliers tant de Ritaz que Moitier toille, six tablier d'Estoupe, dix pair de schellottes tans de toille Blanche que d'autre, huit cappettes assortyes, Neuf Berrettes tant de vellurd que panne et soy, dix pairs de soulliers, huit pairs Neuf et les autres usez, six Mouschoir de soy, sept Gorgerin, unses pairs de bas de laines, dix pairs de bas de fillet, dix estache tablyr de soy, une agnus dei avec sa chainette dargeans, une croix d'argent valluée douze batz, 2 chappauz de pallies avec leurs estaches, un coffre de sappain, un Garderobbe de sappain, un Bourgoz avec sa quenouille. Laquelle somme, vasche et trocel at este payez con tant, afin que Rien ne cet perde et perrise de sudite somme, trocel et vasche pr la sudite Mariannaz soit les siens, que plus surrement puisses estre mis et trouvez a lavenir. Cas de Restitution, ce quau plaisir de Dieu narrierez pas, le sud. Sr Joseph avec le sud. Sr Esthienne Geandroz son frere, la luy assigne et assure le tout sur les pieces de terre suivantes, lune appellée les mathrest, contenant environz cinq Poses, quelle ce limite Mr le Ballif Gady de Rue, Joseph Monney avec les Espainges de commune du Levans, la Rue publique du couschant et l'autre le Riaux du chaine contenan environ huit poses ce limitant Mr le Banneret Gady du couschant, Jacque Guex du Levanz, toutes deux Riere led Beilfaud, avec leurs fonds, fruits, droicts, sortyes, entrées, appartenances Générale, souttenant led. Sr Joseph et son frère Esthienne Nestre affectées ny hypothequées a personnes que pr dite somme et Trocel, outre la generalités de tous leurs autre biens present et futurs,

leurs devettisant des sudite deux pieces, en invettisant la sudite Mariannaz et les siens par les presente, finissant le present traitez de Mariage et assignal en maniere suss. exprimez, désirant qu'il soit fermement tenuz, et observez dans tous son contenuz en tous jugement et dehertz, faite et passez aud. Fribourg sur les Clauses Requises, present le Sr Louy Daumond de Pontauz encien Banneret de Montagny et du Sr Andrez Duval Mestre chappelier aud. Fribourg tesmoins, ce vingte huictiesme 9bre Mille sept cent et trante Neuf.

sig. Petrus Josephus Yerly
not.

Epître amoureuse d'un puriste.

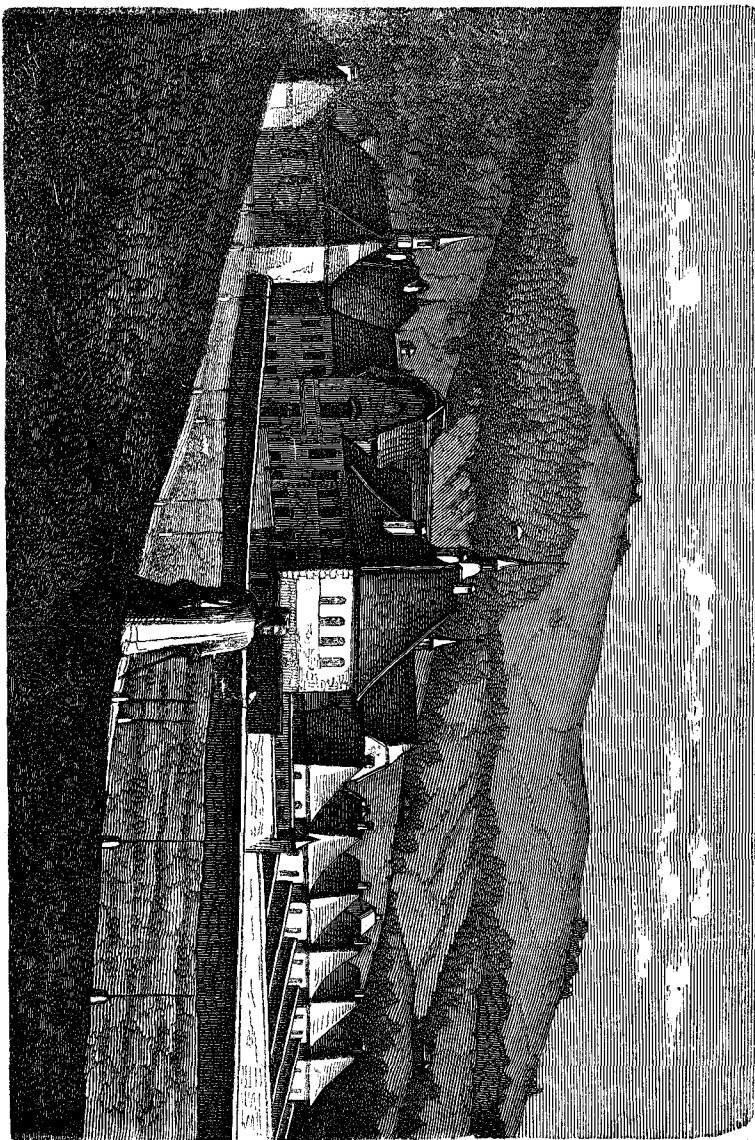
Oui, dès l'instant où je vous vis,
Beauté féroce, vous me plûtes,
De l'amour qu'en vos yeux je pris
Sur le champ vous vous aperçûtes.
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que je vous rendis !
Combien de soupirs je perdis !
De quelle cruauté vous fûtes
Pour les vœux que je vous offris !
En vain, je priaï, je gémis :
Dans votre cruauté vous sûtes
Mépriser tout ce que je fis,
Même un jour je vous écrivis
Un billet tendre que vous lûtes,
Et je ne sais comment vous pûtes
Voir de sang-froid ce que j'y mis.
Ah ! fallait-il que je vous visse,
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénûment je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez ?
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et qu'en vain je m'opiniâtrasse
Pour que vous m'assassinassiez !

LA VALSAINTE.



l'extrémité de la vallée de Charmey, s'étendait autrefois un désert inculte et sauvage couvert de vastes forêts et traversé par le Javro, torrent qui donnait son nom à ce désert. C'est là que les Chartreux établirent leur premier couvent dans notre canton, et bientôt le désert disparut devant la culture. La fondation du couvent remonte à l'année 1294 ; cette année, au mois de mai, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, permet aux Chartreux de bâtir une église de leur ordre en un lieu appelé *Javro*, au territoire de Charmey, et il veut qu'à l'avenir ce lieu s'appelle « La vallée de tous les saints » (Valsainte). Ces terres incultes faisaient partie de la seigneurie de Charmey appartenant à Girard de Corbières, seigneur de Charmey. C'est lui qui donna aux Chartreux la vallée de tous les saints, du consentement de son frère Richard et de son neveu Wilhelme, coseigneur de Corbières, pour le repos des âmes de son père Conon, seigneur de Corbières, d'Agnès, mère de celui-ci, de la sienne et de tous ses parents. A la donation du territoire furent joints différents privilèges et franchises qui firent de la Valsainte un petit Etat à peu près indépendant. L'acte de fondation, dressé en 1295 et scellé par l'évêque de Lausanne, fut reçu par Guillaume premier prieur de la Valsainte. Les possessions du couvent s'augmentèrent successivement par de nouvelles donations et des achats. Girard de Corbières, fils du fondateur de la Valsainte, confirme, en 1315, toutes les donations faites par son père, et en 1331, du consentement de sa femme Alix de Pont, il donne à ce couvent tout ce qu'il possède à Charmey, s'en réservant la jouissance leur vie durant. Cette donation avait été faite parce que Girard n'avait pas d'enfants. Ayant eu plus tard une fille, les religieux lui rendent, en 1336, tous ces biens, à condition qu'ils

LA VALSAINTE.



leur reviennent si sa fille meurt sans postérité, ce qui arriva en effet. D'après les donations du fondateur et de son fils, la Valsainte avait juridiction entière sur ses terres, son châtelain et sa justice pour exercer ce droit qui lui fut contesté à différentes reprises, mais reconnu positivement par le comte de Savoie en 1394, et par LL. EE. de Fribourg en 1574, 1614, 1653 et 1704. L'année 1381, un incendie consuma le couvent. Gui de Prangins, évêque de Lausanne, exhorta tous les fidèles de son diocèse à contribuer à la reconstruction de la Valsainte, et accorda à tous les bienfaiteurs 40 jours d'indulgence. L'Etat de Fribourg eut la générosité de donner deux florins d'Allemagne. En 1732, le couvent fut de nouveau incendié et rebâti ensuite. En 1777, par bulle du 2 février, le pape Pie VI accorda la suppression de la Valsainte à la demande de l'Etat de Fribourg et de l'évêque de Lausanne. L'Etat eut les bâtiments et les meubles du couvent; le collège, tous les domaines, montagnes, dîmes, etc.; l'évêché, les constitutions de rentes; la Part-Dieu, les vignes, les ornements d'église, etc., à condition de recevoir les religieux de la Valsainte au nombre de sept. La suppression de la Valsainte causa un vif mécontentement dans le pays de Charmey; on y était très-attaché aux Chartreux qui, par la régularité et l'austérité de leur vie, s'étaient attiré l'estime et l'affection générales.

Quatorze ans après le départ des PP. Chartreux, la Valsainte fut de nouveau habitée par des religieux. Les Trappistes en prirent possession le 1^{er} juin 1791, sous la conduite de leur supérieur dom Augustin de l'Estrange, homme de tête et d'une infatigable activité, dit le pasteur Bridel. A leurs travaux et austérités ordinaires, les Trappistes joignaient encore, à la Valsainte, l'éducation d'une cinquantaine d'enfants, et pendant longtemps gratuitement. Le lecteur curieux de connaître la vie de la Valsainte lira avec plaisir le tableau qu'en donne le pasteur protestant Bridel dans le 4^{me} vol. du *Conservateur suisse*, tableau qui est l'opposé du persiflage de Kuenlin. — Le couvent de la Valsainte fut érigé en abbaye par Pie VI en 1794, et dom Augustin

en fut élu abbé. Lorsqu'en 1798 les Français entrèrent en Suisse, les Trappistes quittèrent la Valsainte vers la fin de janvier. L'orage révolutionnaire étant passé, ils y rentrèrent le 9 mars 1802. Mais ces religieux durent de nouveau quitter la Valsainte le 1^{er} mai 1812, ensuite de leur suppression prononcée, sur un ordre de la France, par le Grand Conseil de Fribourg, le 30 novembre 1811. Ce dernier décret fut révoqué par le Grand Conseil le 31 août 1814, et, le 27 septembre suivant, les Trappistes, retirés à la Riéderaz, mais sans leur costume, le reprirent et recommencèrent leurs exercices à la Valsainte. Bientôt des difficultés s'élevèrent. Le gouvernement exigeait des trappistes l'acceptation de clauses qu'ils durent refuser; ils se décidèrent alors à rentrer en France et, le 13 décembre 1815, les derniers religieux quittèrent la Valsainte.

Depuis 1815 le couvent était resté désert, et bientôt les bâtiments commencèrent à se dégrader et à menacer ruine. Témoin de ces détériorations, M. Jean Odet, préfet de Gruyère, conçut l'idée d'utiliser le couvent en y introduisant les PP. Liguoriens ou Rédemptoristes. Ces religieux, sous la conduite du P. Joseph Passerat, Français d'origine, étaient arrivés dans le canton de Fribourg en juin 1811 et habitaient à Posat près Farvagny. M. Odet travailla à la réalisation de son projet, et, après de nombreuses difficultés, les PP. Liguoriens furent civilement admis dans le canton par le Grand Conseil dans ses séances du 16, du 19 et du 23 janvier 1818 avec l'autorisation de s'établir au monastère de la Valsainte moyennant diverses conditions, celle, entre autres, d'y recevoir au moins douze individus de conduite immorale pour les ramener dans les voies de la religion. L'Etat s'engageait à payer 460 francs pour la pension de chaque individu.

Ensuite de cette admission, le P. Passerat et quelques-uns de ses religieux prirent possession de la Valsainte, le 12 mai 1818. Ils quittèrent ce couvent en 1824 pour aller s'établir à Tschuprun, paroisse de Chevrilles, qu'ils quittèrent aussi en 1828. Ils firent alors l'acquisition de l'ancien séminaire à Fribourg, où ils res-

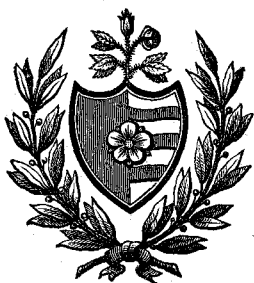
tèrent jusqu'au moment de l'entrée des troupes fédérales dans cette ville en 1847.

Après le départ des PP. Liguoriens, le couvent de la Valsainte resta de nouveau désert et peu à peu le temps y fit sentir ses ravages. On n'y voyait presque plus que des ruines, lorsque les Chartreux vinrent de nouveau en prendre possession, en 1862, en vertu d'un décret du Grand Conseil de Fribourg du 20 mai 1861. Les religieux ont reconstruit le couvent et maintenant la vie est rentrée dans ce vallon sauvage avec ces moines, heureux de venir servir Dieu dans cette contrée où le souvenir des vertus de leurs prédécesseurs était encore si vivace, quoique la maison eût été veuve de ses premiers habitants pendant un siècle.

J. G.

Le bon lundi.

L'ouvrier qui ne travaille pas le lundi, indépendamment du prix de sa journée qu'il perd, fait des dépenses inutiles. Pour ne rien exagérer, estimons à 4 francs la perte de temps et les dépenses de ce chômage hebdomadaire : comme il y a 52 lundis dans l'année, cela fait 208 francs par an, qui, multipliés par quarante, terme ordinaire des années de travail, donnent pour résultat une perte de 8,320 francs. Or toute somme se double par les intérêts au bout de 14 ans ; cette même somme placée tous les mois à la caisse d'épargne aurait produit à l'ouvrier 25,864 francs, capital plus que suffisant pour garantir sa vieillesse de la misère, et qu'il laisserait après sa mort à ses enfants comme un souvenir de son amour pour sa famille et un exemple à suivre de sage économie.



MŒURS BROYARDES AU XV^{me} SIÈCLE 1).

1482.



Le jour de la dédicace de l'église de Cugy (25 août), quelques particuliers de Payerne et des environs eurent une rixe dans le village de Cugy avec un certain nombre de bourgeois d'Estavayer et du ressort ; les injures et les coups de part et d'autre ne furent pas épargnés. Le lundi suivant, Girard de Treytorrens et Jean Chappuis, conseillers de Payerne, vinrent à Estavayer pour aviser avec le conseil du dit lieu aux moyens de connaître et punir les agresseurs et empêcher d'ultérieurs combats. Ces deux conseillers, après avoir eu une conférence avec quelques membres du conseil d'Estavayer, dans laquelle tout fut arrangé et pacifié avec satisfaction réciproque, furent très-bien régalez et s'en retournèrent satisfaits du bon accueil qu'on leur avait fait.

Le mercredi avant la Conception de la Ste-Vierge (4 décembre), une autre rixe s'éleva à Estavayer entre Louis Ducettas, bourgeois de cette ville, et Oddet de France, bourgeois de Payerne. Dès le lendemain, Louis Cattelan et Otthonin Demoret se transportèrent à Payerne afin de s'aboucher avec le conseil de cette ville et mettre fin, s'il était possible, à tous ces débats qui se multipliaient à leur grand regret, et mettraient enfin la désunion entre les deux bourgeoisies. On ne

1) Extrait des *Annales* de dom Grangier, II, cah. 12, p. 40—42.

conclut rien pour le moment, mais le lendemain, vendredi, Girard de Treytorrens et Jean Chappuis, conseillers de Payerne, se rendirent à Estavayer, où l'on convint qu'un grand dîner serait commandé à Cugy pour le lundi suivant, fête de la Conception de la Ste-Vierge, et que là il serait avisé aux moyens de maintenir la paix entre les bourgeois des deux villes par de bons réglemens qui seraient faits et consentis par les deux conseils respectifs. L'entrevue eut lieu comme elle avait été projetée. Les nobles Humbert de Pontherose, bailli de Vaud, Henri d'Estavayer, François de Treytorrens, seigneur du dit lieu, avec les honorables Anselme Griset, François Catelan, Louis Catelan, Antoine Chaney, Otthonin Demoret alias Verbaz, Vuillelme Griset, Pierre Musard et André de Arsina secrétaire, accompagnés de quelques bourgeois des plus distingués d'Estavayer, parurent d'assez bonne heure à Cugy, où le conseil de Payerne, avec quelques bourgeois aussi des plus distingués de cette ville, étaient déjà arrivés; ils étaient cependant moins nombreux que ceux d'Estavayer; il n'y avait de la part du conseil que les nobles Oddet de Rive, lieutenant d'avoyer, Jean de Mont, Philibert Métral, Girard de Treytorrens avec les honorables Pierre Collumbet, banneret, Jean Chappuis et Girard Mehan. On dina amplement et, dans les épanchements de l'amitié la plus sincère, tous les différens entre les deux villes furent terminés, tous les torts qu'on aurait pu se reprocher de part et d'autre furent mis à néant et oubliés sans retour. Pour prévenir toute rixe ultérieure qui pourrait rompre dans la suite la bonne intelligence si heureusement rétablie, ces bons et sages conseillers, vrais pères de la patrie et de leurs concitoyens, avant de se séparer firent de concert l'ordonnance que « quiconque de Payerne ou d'Estavayer qui irait dans l'une ou l'autre des deux villes exciter querelle et rixe ou en injurier les habitants, serait échu à l'amende de 40 L. Lausan. bonnes, dont la moitié pour le seigneur du coupable et l'autre moitié pour la ville où il aura excité la querelle; s'il refuse de payer, il sera mis en prison pour n'en sortir qu'après l'entier

paiement de la susdite amende. » Cette ordonnance fut publiée tant à Estavayer qu'à Payerne les jours de marché suivants.

On se trouva si bien de cette entrevue, que ce jour même il fut résolu d'en avoir une plus nombreuse. Les conseillers d'Estavayer invitèrent ceux de Payerne et les autres bourgeois de venir en plus grand nombre qu'ils pourraient dîner à Estavayer le second dimanche après la fête de Ste Lucie (22 décembre). L'invitation fut acceptée. En conséquence, le conseil d'Estavayer s'assembla le lundi et le mercredi après cette fête pour délibérer sur ce repas et en ordonner les préparatifs. Voici comment s'explique là-dessus Louis Vuillemin, gouverneur d'Estavayer, en rendant ses comptes : « Dni de Consilio congregati sunt ad videndum et ordinandum quomodo burgenses et socii Paterniaci reciperentur, qui ad dominicam sequentem fuerunt invitati ad prandium, ut amor et dilectio inter eosdem et nos conjungeretur. » Le repas fut en effet des plus splendides ; les comptes de Louis Vuillemin font mention d'environ 120 personnes de Payerne qui s'y rencontrèrent. Le conseil et un grand nombre de bourgeois d'Estavayer y assistèrent aussi. Il n'est pas à douter qu'une amitié sincère et éternelle n'y ait été jurée entre les deux villes, puisque le banquet avait été ordonné à cette fin : « causa amicitiae inter dictas villas fiendae et remanendae, pranserunt et marendinaverunt. »

Le conseil de Payerne et les bourgeois furent si satisfaits de l'accueil qu'on leur fit à Estavayer, qu'ils invitèrent pareillement tous les conseillers de cette ville et autant de bourgeois qui pourraient s'y rencontrer à un festin à Payerne le dimanche suivant.

*Manuel du Conseil d'Estavayer ;
comptes du gouverneur.*



PENSÉES.

On ferait beaucoup plus de choses si l'on en croyait moins d'impossibles. *Malesherbes.*

* * *

L'esprit est comme l'or: c'est l'usage qui en fait le prix. *Desmahis.*

* * *

Lorsque notre ami rit, c'est à lui à nous apprendre le sujet de sa joie; lorsqu'il pleure, c'est à nous à découvrir la cause de son chagrin. *Id.*

* * *

Gagner son procès, c'est acquérir une poule et perdre une vache. *Proverbe chinois.*

* * *

On appelle bon marché l'achat d'une marchandise dont on n'a que faire, parce qu'elle coûte moins cher qu'une bonne dont on a besoin. *Sterne.*

* * *

La flatterie est comme l'ombre, elle ne nous rend ni plus grand ni plus petit. *Prov. danois.*

* * *

Tant que je possède mon secret, il est mon prisonnier; lorsque je l'ai laissé échapper, c'est moi qui suis pris.

* * *

La grâce est la beauté en mouvement.

Lessing.

* * *

Il y a trois sortes d'ignorance: ne rien savoir, savoir mal ce qu'on sait, et savoir autre chose que ce qu'on doit savoir.

* * *

Ne respecter l'opinion d'autrui qu'autant qu'on la
croit juste, c'est ne respecter que sa propre opinion.

Brocher.

* * *

La faim regarde à la porte de l'homme laborieux,
mais elle n'ose pas y entrer.

Franklin.

* * *

A chaque homme trois caractères : celui qu'il montre,
celui qu'il croit avoir et celui qu'il a.

* * *

Il est plus difficile de faire six francs avec cinquante
centimes que de gagner un million avec dix mille francs.

* * *

Celui qui ne voit pas Dieu partout ne le trouve nulle
part.

Petit-Senn.

Le Rire.

Un auteur qui a consacré de nombreuses pages à
l'étude du rire, donne les règles suivantes d'après les-
quelles on peut reconnaître le caractère d'une personne
à sa manière de rire :

Il y a autant de genres de rire que de voyelles.

Les personnes qui rient en A son franches, incons-
tantes, amoureuses du bruit et du mouvement.

Le rire en E est le propre des flegmatiques et des
mélancoliques.

L'O indique la générosité dans les sentiments et la
hardiesse dans les mouvements.

L'I, rire des enfants et des personnes naïves, dénote
une nature serviable, dévouée, mais timide, irrésolue.

Les blondes rient en I, ce qui ne veut pas dire que
toutes soient naïves.

Evitez comme la peste tous ceux qui rient en U ; ce
sont des avarés, des hypocrites, des misanthropes.

ARCHÉOLOGIE.

Stations lacustres des lacs de Neuchâtel et de Morat. Dernières découvertes.

Les pirogues. Antiquités romaines.



L'intérêt toujours croissant que le public prend à notre collection cantonale d'antiquités lacustres et aux nouvelles découvertes qui se font journellement dans les palafittes des eaux fribourgeoises, m'engage à continuer les communications que je publie chaque année, dans l'espoir qu'elles contribueront à populariser de plus en plus dans notre pays une branche de l'archéologie qui, depuis vingt-cinq ans, intéresse si vivement le monde savant.

L'abaissement extraordinaire des eaux du lac de Neuchâtel nous a à peu près complètement renseignés sur le nombre et la nature des palafittes ou ténévières de la rive fribourgeoise. Nous y connaissons aujourd'hui vingt et une stations lacustres, dont treize de l'âge de la pierre et huit de l'âge du bronze. L'âge de la pierre comprend deux stations à Portalban, une entre ce village et Gletterens, une à la frontière vaudoise entre Chevroux et Forel ¹⁾, une à Forel, une entre Forel et Autavaux, une à la Crasaz près d'Autavaux, une à Estavayer, une à la Planta, près d'Estavayer, trois à la Pierre-du-Mariage, près de Font, et une à Font.

L'âge du bronze est représenté par une station à Portalban, une à Gletterens (le Stand), une entre Chevroux et Forel ¹⁾, une à la Crasaz, une à Estavayer, et une à la Planta. De ces vingt et une stations, la moitié à peu près ont été explorées cette année avec plus ou moins de succès.

1) Les deux stations pierre et bronze, entre Chevroux et Forel, ont 2/3 dans les eaux vaudoises et 1/3 dans les eaux fribourgeoises. De là, des collisions regrettables entre les explorateurs des deux cantons.

A cette occasion, nous avons pu nous convaincre une fois de plus que les stations les plus productives — au moins pour le bronze — présentent toutes des traces d'incendie. Ce sont, entre autres, celles de Gletterens, de la Crasaz, d'Estavayer, de la Planta, etc. ; tandis que celles qui n'ont absolument rien fourni, paraissent avoir été paisiblement abandonnées par leurs habitants, si toutefois elles ont jamais été habitées.

Je citerai, à ce sujet, un fait remarquable. On sait que la station de bronze de la Crasaz — d'une exploitation de plus en plus difficile à cause de l'épaisse couche de terre glaise qui s'y est tout à coup formée — a toujours été regardée comme la plus riche en bronze, surtout en objets de luxe et partant de valeur. Eh bien, ce n'est point au milieu de la palafitte, mais ordinairement le long des pilotis marquant encore aujourd'hui le pont qui unissait cette station au rivage, que se sont trouvés les plus beaux objets, tels que le moule de hache en bronze dont j'ai parlé ailleurs, quelques beaux bracelets et les débris du char étrusque sur lequel j'ai publié, d'après le Dr Keller, une notice dans la *Revue scientifique suisse* du 15 mars dernier.

Un autre fait intéressant et qui vient à l'appui de ce que j'ai avancé tout à l'heure, c'est que la riche station de la Planta offre fréquemment, au milieu d'amas de charbon, une quantité d'objets de bronze, tels que boutons, épingles, anneaux, etc., agglutinés par la fusion. Ce dernier fait prouverait que le charbon trouvé en plus ou moins grande quantité dans les palafittes, provient plutôt d'un incendie que d'un reste de foyer. Quant au premier, il me fait supposer, peut-être avec raison, que les habitants fuyant devant l'incendie, avaient soin d'emporter leur avoir le plus précieux : ce qui expliquerait la présence de ces objets rares au milieu des pilotis des ponts qui reliaient les bourgades au rivage.

Les concessionnaires chargés par l'Etat de Fribourg de l'exploration de nos palafittes du lac de Neuchâtel ont concentré cette année presque toute leur activité sur les stations du bronze, et nous avons tout lieu

d'être satisfaits du résultat de leurs travaux. Je ne parlerai donc qu'en passant de nos ténevières de l'âge de la pierre, devenues grèves aujourd'hui, pour signaler deux nouveaux types de flèches en silex, d'Estavayer, et une fort belle hache-marteau, de Font, à demi perforée.

Les principales trouvailles de l'âge du bronze se répartissent entre Estavayer, la Planta et Gletterens. J'ai fait reproduire par la gravure ci-contre, au quart de leur grandeur naturelle, les vingt objets qui se prêtaient le mieux à cette reproduction : tous sont nouveaux dans notre collection. Je citerai :

Plusieurs gros anneaux en bronze (fig. 1) dans lesquels sont enlacés 5 à 8 petits anneaux ordinaires, à la manière d'un trousseau de clefs.

Différents types de pendeloques (fig. 2, 3, 4, et 7), dont un surtout (fig. 4) ne s'est guère présenté jusqu'à ce jour.

Un objet d'ornement en bronze (fig. 5) que je suppose avoir été un pendant d'oreille, et que notre dessin représente passé dans une boucle d'oreille du même métal, trouvée précédemment.

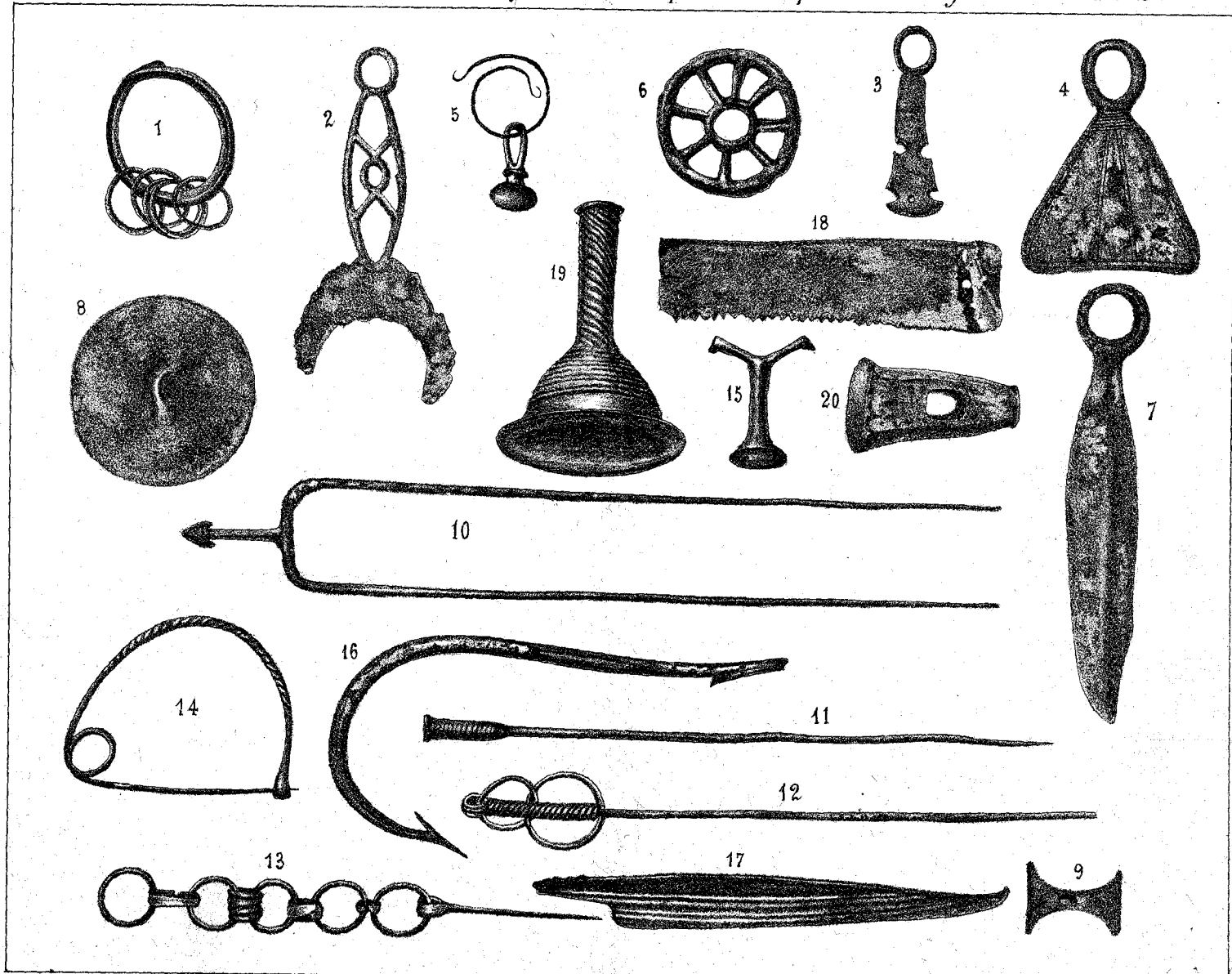
Un autre objet d'ornement (fig. 6), en forme de roue, qui, à la vérité, n'est pas très-rare dans nos parages, mais qui nous intéresse d'autant plus que la même station nous a fourni dernièrement le moule en grès d'un objet parfaitement semblable, et, disons-le en passant, le premier moule que nous possédions.

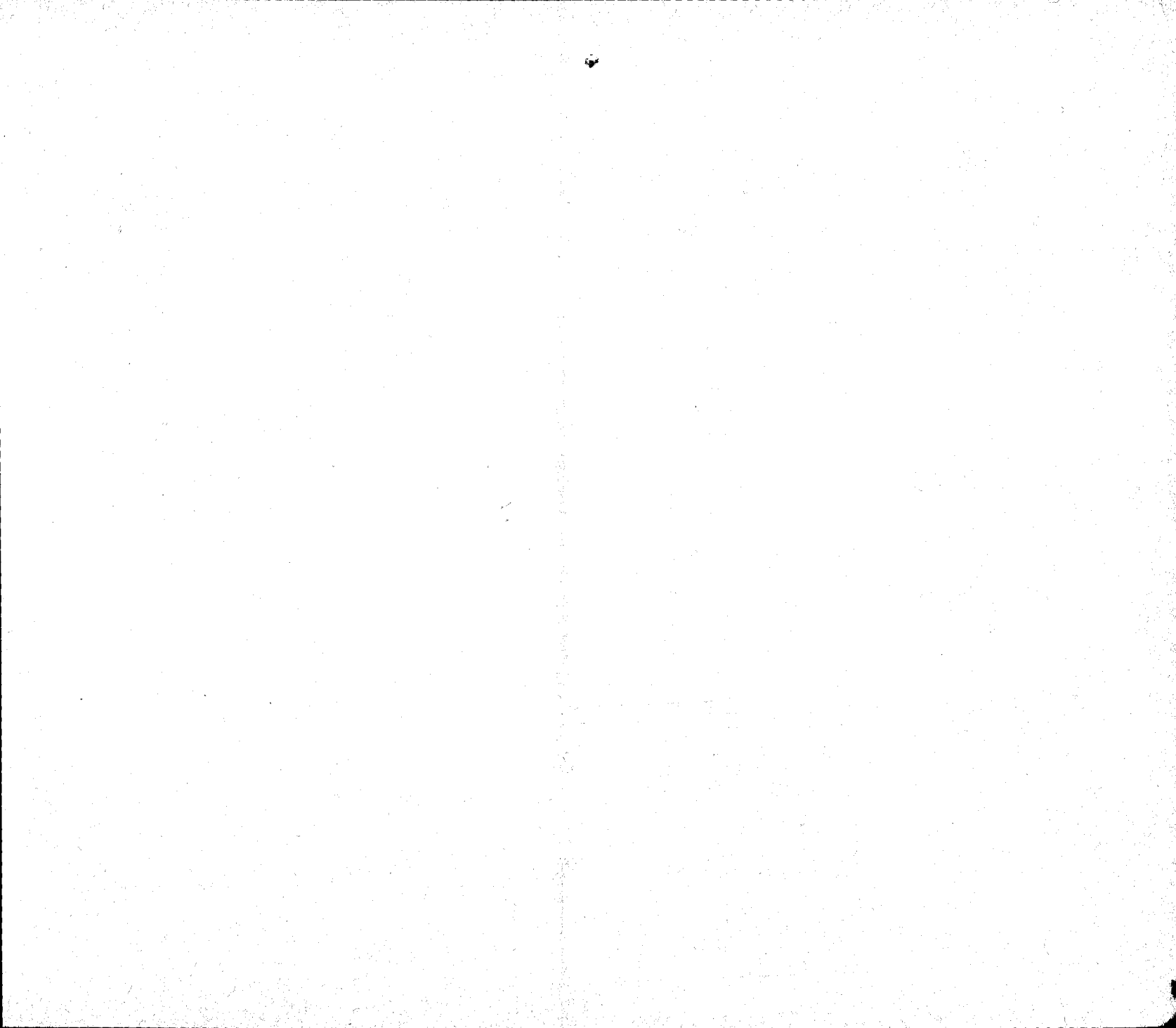
Une assez grande quantité de boutons de toutes formes et de toutes dimensions, depuis le grand bouton fig. 8, jusqu'au petit bouton fig. 9, d'une forme assez originale.

Une grande épingle (fig. 10) à deux tiges recourbées vers la pointe; une autre (fig. 11) avec une tête allongée d'une forme nouvelle, et une troisième (fig. 12) munie de deux anneaux entrelacés fixés sur la tige par un fil de bronze qui s'y enroule à partir de la tête.

Une quatrième épingle (fig. 13) porte cinq anneaux différemment reliés entre eux, ainsi que le montre la gravure. Nous aurions bien d'autres épingles à présen-

Objets lacustres en bronze des palafites d'Estavayer (1879) Représentés au quart de leur grandeur naturelle.





ter, et de très-intéressantes ; car, quelle que soit la station de l'âge du bronze que l'on explore à Estavayer et dans ses environs, les épingles constituent, comme toujours, les trois quarts des objets trouvés. Les épingles à grosse tête perforée sont les seules qui ne se trouvent plus que très rarement.

Une fibule (fig. 14) d'une forme nouvelle, admirablement conservée et la première de ce type qui nous soit parvenue.

Un petit objet en bronze (fig. 15) unique jusqu'à ce jour, et encore indéterminé. Il est vide depuis sa base, en forme de cornet, jusqu'à l'extrémité des deux petites branches qui le surmontent.

Tous les objets que je viens de signaler, sauf l'épingle fig. 12, ont été trouvés cette année à la Planta près d'Estavayer par les frères Borgognon, auxquels a été concédée l'exploration de cette station. Les cinq autres objets, non moins intéressants, figurés sur notre gravure, plus l'épingle fig. 12, sont dus aux recherches assidues de M. G. Kaiser, qui continue d'exploiter la station quasi épuisée d'Estavayer. Voici en quoi consistent ces objets :

Un grand hameçon en bronze, sans doute des plus grands trouvés jusqu'ici, si l'on considère que la gravure ne le représente qu'au quart de sa grandeur réelle. Il ne peut avoir servi qu'à la pêche des silures, ou autres grands poissons d'eau douce, vrais monstres lacustres, dont la race aurait disparu. Les petits hameçons, à un et à deux crochets, continuent d'être assez communs dans nos eaux.

Les couteaux de bronze ne sont pas rares, mais ils sont généralement de petite dimension, et nous ne trouvons plus ces grands couteaux si élégants de forme et d'ornements, comme notre musée en possède une jolie variété. Celui que représente la fig. 17 s'écarte plus ou moins des types ordinaires.

Le fragment de scie, fig. 18, peut être regardé, chez nous, comme un des objets lacustres les plus rares ; nous ne possédions pas encore d'instruments de ce genre et j'en ai vu dans bien peu de collections.

L'objet en forme d'entonnoir, orné de cannelures, que représente la fig. 49¹⁾, est plus rare encore. Il en existe deux à ma connaissance : un dans la collection de M. Ritter ; mais celui-ci, parfaitement semblable au nôtre, est traversé dans sa longueur par une tige mobile ; un autre, au musée de Lausanne, a une longue tige fixée à l'extrémité du tube, ce qui lui donne plus ou moins l'aspect d'un bilboquet.

Enfin le marteau fig. 20 est véritablement unique dans son genre, car les objets de l'âge du bronze désignés jusqu'ici sous le nom de marteaux ont une forme tout à fait différente ; ils ne sont pas percés au milieu, mais le trou destiné à recevoir le manche — et un manche recourbé — est pratiqué à la partie supérieure de l'instrument. Notre marteau est parfaitement semblable au marteau moderne ; il servait à frapper des deux bouts, qui témoignent l'un et l'autre d'un long usage.

Ce marteau, cette scie, aussi bien que les couteaux, les faucilles et tant d'autres ustensiles de ces temps reculés, ustensiles si semblables aux nôtres, nous montrent que, si les habitants lacustres de l'âge de la pierre devaient se contenter d'instruments bien primitifs, nous ne pouvons assez admirer l'industrie et l'esprit inventif des populations de l'âge du bronze : que de choses déjà pour lesquelles nous n'oserions pas, après tant de siècles d'expérience, nous vanter de les avoir surpassés !

Parmi les autres objets nouvellement trouvés dans nos palafittes de l'âge du bronze et dignes d'être signalés, je citerai quelques beaux vases de différentes formes avec ornements, de nombreux fragments de poterie garnis des dessins les plus variés, des coquillages fossiles percés ayant servi d'amulettes, enfin une quantité d'anneaux et d'autres objets indéterminés.

Les eaux étant excessivement basses dans ce moment, nous en profiterons pour dresser un plan, au moins approxi-

1) Je l'ai décrit dans mon dernier rapport : v. *Etrennes fribourgeoises* 1879 p. 74.

matif, de nos différentes ténevières, que je ne manquerai pas de publier plus tard. La même circonstance nous permettra sans doute d'extraire l'une ou l'autre des pirogues qui gisent encore à peu de distance de nos grèves. J'en ai signalé cinq dans mon dernier rapport ; une sixième a été découverte depuis à peu de distance d'Estavayer, au-dessous de la Corbière¹). Quant à la belle pirogue de Forel, que j'ai décrite précédemment, elle a été avantageusement exposée à notre musée archéologique, après avoir mis neuf mois à se sécher. Comme le vent semble être aux pirogues depuis quelque temps sur l'une et l'autre rive de notre lac, je crois être utile aux conservateurs de musées pas trop pressés d'exposer celles qu'une heureuse chance leur apporterait, en leur apprenant que, voulant conserver à la nôtre non-seulement sa forme, mais aussi sa couleur naturelle, je n'ai employé pour la préserver de toute détérioration aucun des nombreux procédés qui m'ont été conseillés : l'huile de lin, le goudron, la colle, l'alun, la glycérine, etc. ; la dessiccation s'est opérée tout naturellement, sans autre soin de ma part que d'empêcher l'air et la lumière de pénétrer dans une sorte de hangar où j'avais fait placer notre pirogue, étendue sur une couche de paille.

Les pirogues lacustres viennent aussi de faire leur apparition sur un autre point du canton. Il n'y a pas longtemps que le dessèchement du grand marais avoisinant le lac de Morat a fait trouver la moitié, c'est-à-dire toute la partie postérieure d'une pirogue qui a dû être très-belle, à en juger par le travail de sa poupe encore bien conservée.

Le lac de Morat lui-même, ainsi que le canal de la Broye (partie fribourgeoise) continuent d'être explorés avec succès au bénéfice des musées de Fribourg et de Morat. La partie fribourgeoise du lac de Morat comprend quatre stations de l'âge de la pierre, à Greng, Greng-Mühle, Meyriez et Morat ; une de l'âge du bronze, à

1) Les points où les pirogues ont été signalées sont Portalban, Forel, Autavaux, la Crasaz, la Corbière près d'Estavayer, et la Pierre-du-Mariage près de Font. Le Musée cantonal possède, outre celle de Forel, une partie de celle de la Crasaz.

Montilier; une sixième encore indéterminée et quelques petits monticules ou steinberg sans importance. La Broye ne comprend qu'une station de l'âge de la pierre à un endroit appelé le Rondey; mais elle est assez riche en antiquités romaines, qui se rencontrent surtout vis-à-vis du village de Jorissens, au Vully fribourgeois. Elle ne l'est pas moins en armes et autres instruments du moyen âge, depuis le scramasax mérovingien jusqu'à l'épée bourguignonne. Les armes en fer se trouvent sur différents points de la Broye, mais spécialement à la Monnaie, à peu de distance de Sugiez. Ces trouvailles, dues surtout aux nombreux dragages du canal amenés par la correction des eaux du Jura, jointes aux antiquités que nous fournissent de temps à autre les emplacements romains de Forel, de la Pierre-du-Mariage, de Font et de Cheyres, nous ont permis de consacrer — indépendamment de notre collection d'antiquités romaines — une place spéciale dans notre musée archéologique aux « armes et ustensiles des temps historiques trouvés dans les eaux fribourgeoises. » Cette nouvelle collection, qui acquiert de jour en jour plus de valeur, est bien digne de fixer l'attention des visiteurs de notre Musée cantonal.

L. G.

VARIÉTÉS.

On présentait à une dame un riche Athénien; la conversation s'engage. — Comment, monsieur, vraiment, vous êtes Grec? — Mon Dieu, oui. — Grec moderne alors?

* * *

Un officier d'état civil vient de prononcer les paroles sacramentelles du conjungo; le fiancé, devenu mari, s'approche de lui avec sa jeune femme: — Tous nos remerciements, disent-ils. — A votre service!

* * *

M^{me} G. a la passion des plantes exotiques, et surtout des palmiers : elle en cultive dans son jardin. Les balais trouvent que ce sont des arbres, mais les arbres trouvent que ce sont des balais.

* * *

Une bonne bourgeoise très-riche mais très-avare disait dernièrement devant une amie : — Oh ! chez moi les domestiques sont bien heureux ; ils sont nourris comme moi, ils boivent le même vin que moi. — Pardon, lui dit son amie, je crois qu'il serait plus exact de dire que vous buvez le même vin qu'eux.

* * *

Mlle M., maîtresse de pension, ses lunettes sur le nez, l'air profondément investigateur, entre dans la salle d'étude : — Caroline, s'écrie-t-elle, j'ai trouvé cette enveloppe rose dans votre cahier de compositions : vous n'auriez pas, par hasard, reçu une lettre.... d'amour ? — Moi, mademoiselle ? oh ! il y a longtemps que je suis au-dessus de pareilles bêtises ?

* * *

Deux drôlesses causaient de leur progéniture : — C'est qu'elle a une tête, dit l'une, en parlant de Fifi, oh ! mais une tête, voyez-vous ! Je crois qu'on aura de la peine à l'empêcher de bien se conduire.

Le rédacteur démissionnaire.

Le rédacteur d'un journal politique venait de donner sa démission. Absorbé dans ses pensées, il se promenait sur une place publique, lorsqu'un de ses amis vint à le rencontrer : — Eh bien ! mon cher, lui dit ce dernier, vous allez donc nous quitter ; vous devez cependant avoir de nombreux abonnés, surtout dans les missions étrangères. — Oui, mais dans les missions... je ne sache pas... — Comment donc ! puisque vous voilà le rédacteur des missionnaires.

LOIS SOMPTUAIRES.



Le luxe des habits était devenu tellement effréné chez nous vers la fin du siècle dernier, que Leurs Excellences, soucieuses de maintenir la prospérité de notre petite république et de prévenir la ruine dans laquelle de pareils excès menaçaient d'entraîner bien des familles, publièrent et affichèrent à cet effet, sous le titre de *Règlement de réforme*, plusieurs ordonnances qui nous ont été conservées. Nous avons sous les yeux une affiche du 5 juillet 1774, un nouveau règlement de réforme des 14 et 20 janvier 1779, une autre publication, en explication de la précédente, du 31 mars 1789, et enfin un rappel à l'ordre du 31 mars 1791.

Mais ces lois somptuaires n'eurent pas plus d'effet il y a cent ans qu'elles n'en auraient aujourd'hui, pas plus qu'elles n'en ont eu à Rome du temps d'Auguste, ou en France pendant les différents règnes qui se sont succédé depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV¹⁾.

Voici le Règlement de réforme de 1779²⁾; cette singulière ordonnance résume plus ou moins toutes les autres :

« Nous l'Avoyer Petit et Grand Conseil de la Ville et République de Fribourg savoir faisons, qu'ayant remarqué, malgré nos ordonnances antérieures, que le luxe, les nouvelles modes et les dépenses superflues dans l'habillement s'introduisaient chaque jour dans notre capitale et sur le pays d'une manière excessive et très-onéreuse aux pères de famille ; avons jugé convenable, pour prévenir la ruine de beaucoup, de revoir notre règlement ci-devant émané comme suit, ordonnant très sérieusement à tous et un chacun de s'y conformer

1) Il a paru trois ordonnances sous ce roi et sous la régence : la première, du 8 février 1713, est une ordonnance du roi contre le luxe des domestiques, laquais et gens de livrées ; la seconde, du 8 janvier 1719, est une déclaration du roi portant règlement pour les gens de livrées ; et la troisième est une déclaration, du 4 février 1720, enregistrée au Parlement, faisant défense de porter des diamants.

2) Archives cantonales ; Mandatenbuch 10, page 490.

ponctuellement tous les jours de l'année, sans distinction et sans exception des ci-devant privilégiés, tant en ville qu'en campagne, sous les amendes ci-après énoncées, outre des peines plus rigoureuses et irrémissibles en cas de récidive et d'obstination; et comme nous avons bien voulu continuer à ne pas marquer une distinction entre les différents Etats qui composent notre bourgeoisie, dans la confiance que chacun se contiendra mieux que du passé dans les justes bornes que sa condition et ses facultés lui prescrivent, nous avertissons un chacun de se régler et réformer en conséquence, afin qu'une transgression abusive ne nous oblige de prendre d'autres mesures dans la suite.

« En conséquence, nous défendons tout or et tout argent sur les habillements quelconques, y compris les habits de livrée, qu'il soit fin ou faux, pincebec et tout autre en galons, broderies, rubans, boutons de traits, de lames et autres, excepté seulement ce qui est massif; et permettons aux hommes uniquement les bords et cordons de chapeaux, et aux officiers de porter les habits d'ordonnance de leur Régiment, à l'exclusion toutefois des points d'Espagne, que nous défendons aux uns et aux autres.

« Nous défendons pareillement tous les velours des rubans et permettons tant seulement de porter le velours noir, sans qu'on puisse éluder cette défense en appelant d'un autre nom des étoffes qui sont réellement de velours, et sans que nous comprenions dans icelle le velours sur coton, de quelle couleur qu'il soit, dont nous permettons l'usage, moyennant qu'il soit d'une seule couleur noire.

« Nous défendons de même toutes les broderies en soie et en chenille; mais nous les permettons sur les souliers des dames tant seulement.

« Nous permettons de porter les diames, pierres et toutes sortes de pierreries fines et fausses en bagues, colliers et boucles d'oreilles, pourvu que celles-ci soient montées en rose, en rocher, ou d'une pierre seule sans pendeloques: et défendons tous autres ornemens en diamans, perles et autres pierreries fines

et fausses, comme boutons, agraffes, boucles, épingles et semblables.

« Nous interdisons aux hommes les dentelles pour manchettes ; mais permettons aux dames l'usage de toutes les dentelles et blondes pour coiffures, mouchoirs de cou et manchettes, pourvu toutefois qu'elles n'excèdent point dans le prix.

« Nous permettons les falbalas et garnitures sur les robes et habillements de femmes, pourvu qu'on les fasse de la même étoffe que la robe et habillement : défendons par contre tous falbalas et garnitures en pompons, chenilles, papillons, cocos, gazes, rubans, bords d'indienne, en un mot toutes autres garnitures, de quel nom qu'elles puissent être appelées qui ne sont pas de la même étoffe que la robe ou l'habillement.

« Nous défendons toutes les manchettes à trois rangs, de même que tous les grands cercles : toutefois permettons les cercles à deux rangs, aussi longtemps qu'on n'excèdera pas dans la grandeur.

« Enfin nous défendons toutes les plumes et panaches, de quelle forme et matière qu'elles soient, dont se servent les femmes pour orner leur tête.

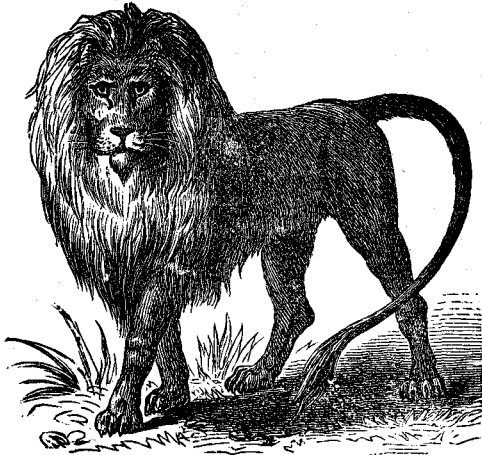
« Dans tout le pays hors de notre capitale, nous y défendons très-sérieusement à un chacun, homme ou femme, tous les habillements en soie : Permettons cependant de porter en soie ou en velours noir ce qu'on appelle en langue du pays les gorgerins, capettes et barrettes, comme aussi tous les rubans et galons de velours noir, qui servent à orner l'habillement rustique. Permettons encore de porter au cou et sur la tête des mouchoirs de soie ; toutefois notre intention n'étant pas de confondre tous les états, nous voulons qu'il soit permis avec discrétion, tant en ville que sur le pays, à toutes personnes distinguées par leur naissance ou leur fortune, à tous les préposés dans les Conseils, Justices ou dans le militaire, à ceux qui rapportent dans leur patrie des biens qu'ils ont gagnés, ou qui y amènent des femmes étrangères, de s'habiller conformément à leur état et à proportion de leurs facultés, pourvu que leurs habillemens ne soient pas contraires aux articles

généraux de notre présente réforme, auxquels tous les états et conditions sont assujettis.

« Nous défendons très-expressément à chaque domestique et servante de se servir pour leur habillement d'aucune espèce d'étoffe de soie, les galons en soie des livrées toutefois exceptés, que nous permettons, ainsi que de porter les mouchoirs de tête et de cou en soie, les barrettes, capotes et gorgerins en velours noir et soie et les mouchoirs et manchettes de mousseline commune, pourvu qu'il n'y entre aucune broderie.

« *Amende.* Nous autorisons notre Chambre de Réforme dans notre Capitale et anciennes Terres, et nos Baillifs dans les Baillages, d'établir des inspecteurs vigilants, pour que ceux qui transgresseront notre présente ordonnance, soient exactement rapportés et châtiés comme suit : Voulant cependant qu'à la première transgression on se contente d'avertir très-sérieusement les contrevenans ; mais, à la seconde, nous voulons qu'ils soient sans rémission châtiés de six florins, à la troisième du double, et à la quatrième déferés à notre Conseil privé, qui devra les punir d'une manière plus sévère sans grâce ni rémission. Nous adjugeons le tiers de toutes ces amendes à notre dite Chambre de Réforme et Baillifs dans leurs ressorts respectifs, l'autre tiers aux délateurs et le reste aux pauvres ; bien entendu, toutefois que notre dite Chambre et Baillifs mettront tous leurs soins à procurer l'exécution des présentes, nous feront chaque année connaître les contrevenans par un état spécifique et sans rapport de personne, et nous informeront des inconvénients qu'ils rencontreront dans l'exécution de ce Règlement, des nouvelles modes et des abus qui pourraient s'introduire, afin que suivant l'occurrence nous puissions y porter les remèdes convenables, ou en ordonner selon notre bon plaisir, ce qui pour la connaissance d'un chacun devra être publié et affiché ès lieux accoutumés pendant le Carême prochain, inscrit dans les livres de nos Châteaux, renouvelé et publié chaque année, et tomber en force d'abord à Pâques.

Donné en Suprême Sénat, le 14 et 28 janvier, 1779.
Chancellerie de Fribourg.



Le lion.

HISTOIRE NATURELLE.

Musée scientifique. — Dernières acquisitions.



Il y a une trentaine d'années, le Musée d'histoire naturelle de Fribourg passait, à juste titre, pour l'un des plus riches de la Suisse. Depuis lors, tandis que les autres cantons faisaient de grands sacrifices pour agrandir leurs collections, les charges de toute espèce qui pesaient sur le budget de l'Etat, ne laissent chez nous que trop peu de ressources pour permettre d'affecter de fortes sommes à des acquisitions dont l'unique but était de favoriser l'étude de sciences naturelles, d'autant plus que l'utilité de ces études était loin d'être reconnue comme elle le mérite.

Aussi notre Musée est-il resté longtemps stationnaire et a-t-il été bientôt dépassé par la plupart de ses congénères des autres cantons. Ce n'est que depuis quelques années que, grâce à l'appui bienveillant du Directeur de l'Instruction publique, l'allocation annuelle mise

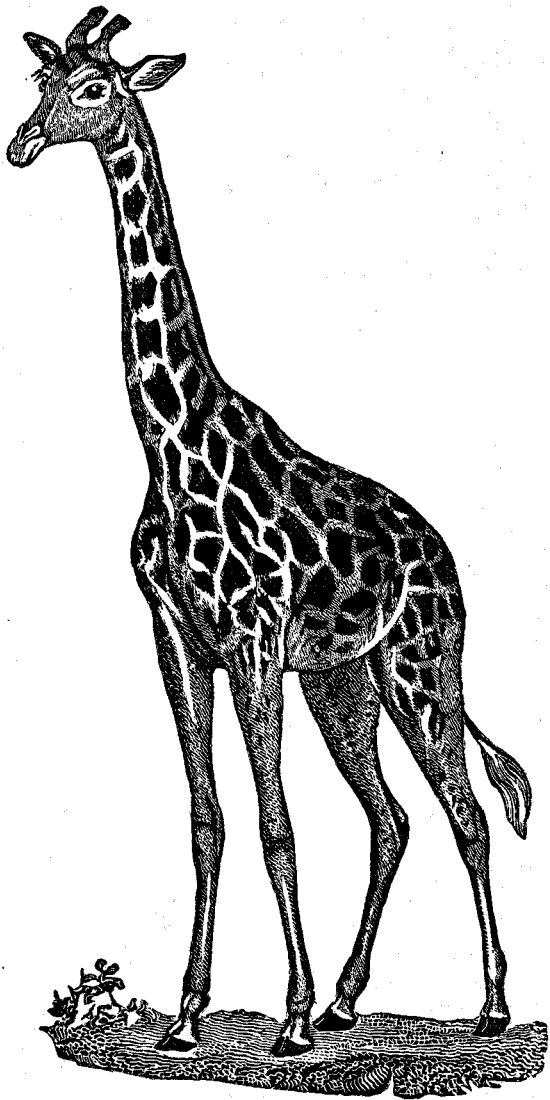
à la disposition de la Commission du Musée ayant été augmentée, celle-ci a pu entreprendre de combler petit à petit les nombreuses lacunes qui existaient dans nos collections et chercher à les mettre à la hauteur de la science actuelle.

Nous croyons être agréable aux lecteurs des ETRENNES FRIBOURGEOISES, en leur signalant les plus importantes des nombreuses acquisitions qui sont venues enrichir notre Musée cantonal ces dernières années.

La division qui offrait le plus de lacunes était sans contredit celle des Mammifères, qui comprend généralement des pièces grandes, difficiles à monter et d'un prix élevé. Citons parmi les nouveaux venus de cette classe, outre divers chamois, loutres, blaireaux, martres, etc., tués dans le canton et qui ornent la salle de la faune fribourgeoise : un Lion mâle à crinière et deux lionnes d'Afrique ; un Cougar ou lion d'Amérique ; un superbe Tigre royal d'une taille peu commune ; une Girafe, animal qui tend à disparaître de notre globe et dont la conformation dénote au premier coup-d'œil qu'il a été destiné à vivre à une époque où la végétation était tout autre qu'actuellement ; un Ours brun du Nord, un Kangaroo d'Australie, représentant l'ordre des Marsupiaux, animaux à poche abdominale renfermant les mamelles et servant à loger, pendant les premiers temps de la vie, les petits qui naissent dans un état d'imperfection extrême ; un Sanglier ; une Gerboise, ou rat sauteur et divers singes parmi lesquels un Galago du Gaboon, singe de la famille des Makis.

Dans la même classe des Mammifères, les Cétacés n'étaient représentés dans nos collections que par une côte de baleine.

Le Musée possède maintenant deux exemplaires complets de cette famille : un Marouin, petit Dauphin et un Lamantin d'Amérique (*Manatus*) ou vache marine. Grâce à sa tête ronde et à sa poitrine garnie de mamelles qu'il tient hors de l'eau, cet animal a donné lieu dans le temps aux récits fabuleux des Sirènes des anciens voyageurs. Celui que nous possédons au Musée, quoique petit, mesure 208 centimètres de longueur et



La girafe.

116 centimètres de circonférence. Cette espèce, descendant de la vache marine (*Halitherium Studeri*) que l'on trouve à l'état fossile dans la mollasse et dont le Musée possède un des rares exemplaires, tend à s'éteindre ; aussi cette acquisition est-elle une vraie bonne fortune.

Parmi les oiseaux, nous citerons : un Milan royal tué dans le canton, des Couroukous d'Australie et divers oiseaux du Gaboon et des Célèbes.

Les amphibiens se sont accrus d'une grande et magnifique Tortue de la Louisiane (*Megachelys*), espèce rare ; de plusieurs Tortues de mer (*Chelonia*) ; d'un Crocodile à museau effilé, long de 2 $\frac{1}{2}$ mètres ; d'un Iguane à collier et de divers Batraciens nouveaux.

Dans la classe des poissons on remarque un grand Silure, vulgairement Salut, pêché il y a trois ans dans le lac de Morat et qui pesait 35 kilos ; un Saumon beccard pris l'année dernière dans la Sarine et une riche collection de poissons du Brésil, parmi lesquels des espèces nouvelles, provenant d'un échange fait avec le Musée de Zurich.

Une magnifique Spongiaire de Singapore (*Poterium Posidonis*), en forme de vase et haute d'un mètre ; deux élégantes Euplectelles, découpées comme les plus fines dentelles et une collection d'Echinodermes et d'Astéries des îles Maurice viennent compléter la série des animaux inférieurs.

Mentionnons encore, avant de quitter le règne animal, qu'on a ouvert au 3^{me} étage du Lycée une nouvelle salle destinée à l'Ostéologie et à la Botanique.

Quoique commencée il y a peu de temps seulement, la collection d'Ostéologie comprend déjà une série de squelettes, représentant les principales familles du règne animal, parmi lesquels nous citerons les squelettes de Couguar, de Lions, mâle et femelle, de Girafe, d'Ours, de Cheval, d'Ane, de Sarigue, de Tatou, de Tortues fluviatiles et marines, de Singe, etc.

Ces squelettes, ainsi que la plupart des grandes pièces de la salle de Zoologie, ont presque tous été montés par M. Helfer et sont le meilleur témoignage du talent et de l'habileté bien connus du préparateur du Musée.

Les Herbiers Bourquenoud, Dematra et surtout celui du Dr Lager donnent une grande valeur à la salle de Botanique.

La Géognosie, la Géologie et la Paléontologie n'intéressant qu'un nombre plus restreint de lecteurs, nous n'en parlerons que très-brièvement.

La collection des roches mises à nu par le percement du tunnel du Gothard et la série des échantillons des terrains traversés par les sondages entrepris à Rheinfelden dans le but de découvrir des mines de houille, seront très utiles pour l'enseignement. Cette dernière collection nous a été gracieusement offerte par le Gouvernement d'Argovie.

Des échanges faits avec les Musées de Neuchâtel, de Lausanne et de Genève nous ont procuré une collection complète de fossiles des trois étages Néocomiens (*Crétacé*) de Neuchâtel ; quelques poissons des schistes ardoisés de Glaris (*Eocène*), déterminés par Agassiz lui-même ; les mâchoires et divers os de l'*Anthracotherium magnum* provenant des lignites de la Rochette, entre Lausanne et Belmont (*Mollasse inférieure*), et une série de moulages de vertébrés fossiles, tels que : Ours et Hyène des cavernes, Hippopotame, Mastodonte, Tortue, Glyptodon, divers Sauriens, etc. provenant des terrains jurassiques, tertiaires et quaternaires.

L'espace restreint qui nous était assigné ne nous a pas permis de nous étendre plus longuement sur notre sujet. Nous avons dû passer sous silence bien des choses qui auraient cependant mérité d'être mentionnées ; mais, si nous avons réussi à réveiller un peu l'intérêt du public en faveur de notre Musée d'Histoire naturelle, le but que nous nous sommes proposé en écrivant ces lignes aura été pleinement atteint.

Pour terminer, émettons le vœu que nos Hautes Autorités continuent à vouer toute leur sollicitude à notre Musée scientifique et espérons que, grâce à un judicieux emploi du subside annuel qui lui est alloué, il recouvrera peu à peu son ancienne réputation et reprendra bientôt la place avantageuse qu'il occupait autrefois parmi les Musées suisses.

H. C.

NOTICE

sur

la grille du chœur de l'église de St-Nicolas de Fribourg.



Aucun historien n'ayant encore donné de détails précis sur la superbe grille qui sépare le chœur de l'église de St-Nicolas de la grande nef, nous avons cru devoir en faire l'objet d'une notice, où nous avons rassemblé toutes les données historiques que nous avons pu recueillir sur ce magnifique travail.

Ces données sont extraites des anciens comptes de la Fabrique de St-Nicolas, de ceux de nos trésoriers d'Etat et d'un protocole notarial contemporain; c'est-à-dire qu'elles proviennent toutes de sources officielles et authentiques. Ces divers documents n'ayant encore été étudiés par personne, les détails que nous publions aujourd'hui sont tout à fait inédits.

Le recteur de la Fabrique de l'église de St-Nicolas, le notaire Pierre Faulcon, d'une part, et le maître serrurier Ulrich Wagner, d'autre part, firent, le 30 juillet 1464, un contrat notarial, qui se trouve aujourd'hui aux archives cantonales dans le registre de ce même notaire Faulcon, coté N° 54, page 511.

Par ce contrat, Ulrich Wagner s'engageait à confectionner puis à étamer une grande et belle grille destinée à clore le chœur de l'église de St-Nicolas, et Pierre Faulcon promettait de lui livrer tout le fer et tout l'étain nécessaires à cet ouvrage; plus, pour prix de la main-d'œuvre, un gros, soit 20 deniers, pour chaque livre que pèserait la grille une fois achevée. Les serrures des deux portes, n'étant point comprises dans le marché, devaient être payées à part.

Dès que le contrat fut conclu, Messieurs chargèrent le banneret Nicod Adam de l'achat du fer et de l'étain et ordonnèrent au recteur de livrer ces matériaux

au maître serrurier au fur et à mesure qu'ils seraient nécessaires.

Pour l'exécution de ces ordres, le banneret Nicod Adam se rendit à trois reprises aux foires de Genève et y acheta en tout 6619 \mathcal{L} de fer de Novare, en barres, 48 \mathcal{L} de tôle et environ 13 $\frac{3}{4}$ \mathcal{L} d'étain.

Le quintal de fer coûtait 33 gros, et le port 6 gros, de sorte que le quintal de fer rendu à Fribourg revenait à 39 gros. Les 6619 \mathcal{L} de fer coûtèrent donc 212 livres, 11 sols et 8 deniers; les 48 \mathcal{L} de tôle, 3 livres, 11 sols, 8 deniers; et les 13 $\frac{3}{4}$ \mathcal{L} d'étain, 2 livres et 15 sols, ce qui, en tout, fait 218 livres 18 sols, monnaie de Fribourg.

Mais maître Ulrich Wagner ne possédait pas une forge assez vaste pour mettre en œuvre et travailler avec aisance une grille d'aussi grandes dimensions; Messieurs lui firent donc construire sur la place publique un grand hangar, une *loge*, comme on l'appelait alors. Le maître s'y établit aussitôt et y travailla pendant deux ans: commencée en 1464, la grille ne fut terminée qu'en 1466.

Quand le travail toucha à son terme, Messieurs ordonnèrent au trésorier d'Etat, Péterman Pavillard, d'acheter de l'étain et de le prêter à la Fabrique de St-Nicolas pour en étamer la dite grille. En conséquence, le trésorier acheta de Fritz Kress, de Nuremberg, une première fois 1062 $\frac{2}{3}$ \mathcal{L} d'étain à raison de 10 écus de Savoie le quintal, soit 4 sols la \mathcal{L} , puis une seconde fois 105 $\frac{1}{3}$ \mathcal{L} , c'est-à-dire au total 1168 \mathcal{L} d'étain qui revinrent à 233 livres et 12 sols. Le charretier Neuen-ecker, qui amena ce métal de Berne à Fribourg, reçut pour la voiture 35 sols.

La grille étant achevée fut conduite, du hangar où elle avait été confectionnée, à la balance publique, qui se trouvait alors dans le voisinage de l'Hôtel de Zæhringen actuel. Le préposé à la balance nota un poids de 5184 \mathcal{L} .

De la balance publique, la grille fut transportée à l'église de St-Nicolas, où elle fut placée à l'entrée du chœur par les ouvriers charpentiers et autres chargés

de la monter. C'est là que les connaisseurs et les amis de l'art se plaisent à la contempler encore aujourd'hui.

Le charretier de l'hôpital qui avait fait le transport à la balance et à l'église, reçut un pourboire de 4 sol 8 deniers ; et les ouvriers charpentiers et leurs compagnons, ayant terminé la pose de la grille, furent réunis à l'auberge, où le recteur de la Fabrique leur paya un joyeux repas qui coûta 13 sols 9 deniers.

La grille posée, Dom Jean Couchet, chapelain de St-Nicolas, y mit la dernière main. Pour en relever le tain, il en peignit les grandes barres et en argenta la couronne, c'est-à-dire la partie supérieure de la grille ; il toucha pour ce travail d'embellissement la somme de 20 livres. Le recteur de la Fabrique paya en outre au droguiste Jacob Arsent 60 sols, soit 3 livres, pour la fourniture des essences et couleurs employées.

Lorsque la peinture et l'argenterie furent faites, le petit autel de St-Martin, qui avait été déplacé pour faciliter la pose de la grille, fut remis à sa place ; et Dom Geoffred d'Arciis, chantre et chanoine de Lausanne, se trouvant alors à Fribourg pour la tractation de différentes affaires avec Messieurs, fut appelé à rebénir le dit autel, et reçut, à titre d'honoraire, 3 florins d'or du Rhin pour lui, et 1 florin pour ses serviteurs. On fit aussi un cadeau de 3 aunes de toile au soldat qui l'accompagnait.

Le compte du trésorier d'Etat, Péterman Pavillard, appelle ce prêtre : *Monseigneur d'Arcis levesque portatif de Lausanne qui benist la chapelle de Bourguillon.*

L'ouvrage étant placé et terminé aux termes du contrat, le recteur de la Fabrique, Pierre Faulcon, régla compte avec le maître serrurier, Ulrich Wagner. Comme nous l'avons dit, le prix de la main-d'œuvre de la grille avait été fixé, dans la convention passée le 30 juillet 1464, à 4 gros par livre de fer ouvragé, les serrures des deux portes non comprises. Or, la balance publique ayant accusé un poids de 5184 ~~lb~~, la confection de cette grille revint au prix de 5184 gros ; et les deux

serrures des portes ayant été évaluées ensemble à 7 livres, il était dû à maître Ulrich Wagner, pour tout son travail, la somme de 439 livres. Mais comme celui-ci avait déjà reçu, en dix-huit à-compte, la somme de 124 livres 2 sols, le recteur n'eut plus à lui payer qu'un solde de 314 livres 18 sols.

La femme et les fils d'Ulrich Wagner ne furent point oubliés dans ce règlement de compte ; Messieurs, voulant témoigner leur satisfaction du bel ouvrage, ordonnèrent au recteur de la Fabrique de les gratifier d'un cadeau de 2 florins d'or du Rhin, soit de 70 sols.

Mais la caisse de la Fabrique se trouvant à peu près épuisée par les frais qui résultèrent de la construction récente des stalles, le recteur dut, pour faire face au paiement de toutes ces sommes, recourir à la bonté de Messieurs. Ceux-ci accueillirent favorablement cette demande et donnèrent au trésorier d'Etat, Péterman Pavillard, l'ordre de prêter à la Fabrique la somme de 160 livres.

Il ne restait plus dès lors qu'à liquider, c'est-à-dire à vendre le fer et l'étain qui étaient restés sans emploi après l'achèvement de la grille.

Après l'opération de l'étamage de la grille, les frères Jean et Hensly des Cloches, lavèrent les cendres et la terre, résidus de la fonte de l'étain, et reçurent pour leur peine 36 sols 3 deniers. On retrouva par ce lavage 108 ℥ de bon étain qui fut rendu au trésorier d'Etat, lequel les revendit avec tout ce qui n'avait pas été fondu. Maître Ulrich Wagner en acheta 60 ℥ pour le prix de 12 livres, et le potier d'étain Jean Follarre, environ 277 ℥ à raison de 55 livres, 7 sols, 2 deniers.

Le recteur Pierre Faulcon vendit le restant de son fer à maître Ulrich Wagner, savoir : 250 ℥ de bon fer à raison de 33 gros, prix des achats faits à Genève, et 120 ℥ de débris à raison de 3 deniers la ℥ , ce qui fit 8 livres en tout.

Il résulte de ce qui précède que la belle grille du chœur de notre collégiale, vrai chef-d'œuvre de serrurerie, fut commencée en 1464 et achevée en 1466 et

qu'elle fut exécutée par le maître serrurier Ulrich Wagner, de Fribourg ; qu'elle pèse 5184 \mathcal{L} ; que le quintal du fer employé à sa construction a coûté 33 gros, plus 6 gros pour la voiture de Genève à Fribourg ; que le prix de la façon a été de 1 gros par \mathcal{L} de fer travaillé ; que les deux serrures ont coûté ensemble 7 livres ; qu'enfin la grille, complètement achevée, est revenue à la somme de 833 livres 2 sols.

Nous avons trouvé, dans nos recherches historiques, que le prix moyen de l'ancien bichet de froment, dans les années 1450 à 1500, était de 3 sols 8 denier, argent de Fribourg, et que cet ancien bichet valait les $\frac{17}{16}$ de notre quarteron suisse actuel.

En admettant fr. 3»50 comme prix moyen d'un quarteron de froment, prix moyen qui se maintient depuis plusieurs années, nous avons pu établir que l'ancien bichet de froment vaudrait aujourd'hui francs 3»72, et que 3 sols 8 deniers avaient ainsi exactement cette valeur. D'où nous pouvons conclure que, dans les années 1450 à 1500, la livre de Fribourg équivalait à fr. 20»29, le sol à fr. 4»01, et le denier à un peu plus de 8 centimes. On sait que la livre se divisait en 20 sols, et le sol en 12 deniers.

Sur ce pied, la somme de 833 livres 2 sols que cette grille a coûté, valait au marché des céréales, de 1464 à 1466, une somme équivalente à fr. 16,903»59 sur le marché d'aujourd'hui.

P. N. R.

Un crime épouvantable.

Au commencement de mars, rue des Acacias, à Montmartre, un crime a été perpétré qui aurait eu un bien plus grand retentissement, si les préoccupations de la politique n'absorbaient pas aujourd'hui tous les esprits.

Le meurtrier, qui a été pris en flagrant délit, est une sorte de bohème, sans moyens connus d'existence, faisant de la nuit le jour et *vice versa*.

Il habite, d'après l'*Evènement*, au cinquième étage d'une maison dont le rez-de-chaussée est loué à un charbonnier ; le charbonnier, un brave homme d'Auvergnat, déjà chargé d'une nombreuse famille, nourrissait encore un pensionnaire pour lequel, vu l'exiguïté de son logement, il avait construit de ses propres mains (propres est une figure) une cabane en planches que Grégoire, c'est le nom de ce pensionnaire, habitait hiver comme été.

De mœurs douces et régulières, d'une conduite à l'abri de tout reproche, Grégoire, malgré son humble position, était estimé et choyé de tous les locataires de la maison, que sa chanson quotidienne réveillait tous les matins, dès l'aurore.

Ce chant matinal fut sa perte.

Le bohème, en effet, s'accommodait mal d'être ainsi réveillé, alors qu'il venait à peine de s'endormir, et, pour s'affranchir de cette gêne, il ne recula pas devant un crime.

Il y a deux jours, à trois heures du matin, des cris terribles, partant de la cour de la maison, mettaient en émoi tous les locataires ; le concierge, réveillé en sursaut, n'hésita pas à se précipiter... au dehors en appelant du secours ; des gardiens de la paix accoururent.

Le meurtre était consommé !

L'assassin avait surpris sa victime pendant son sommeil, lui avait sauté à la gorge et, détail atroce, lui avait tordu le cou.

Le pauvre Grégoire expirait quelques minutes après avoir été dégage des mains de son bourreau.

— Ah ! j'oubliais de vous dire que Grégoire était un coq des plus richement emplumés.

Le charbonnier, seul parent de la victime, a accepté un dédommagement pécuniaire ; nous ne saurions trop flétrir ce lâche accommodement avec un assassin.

Où allons-nous ?

DEVANT LE JUGE.

On annonçait à un vieux scélérat l'arrêt qui le condamnait à 30 ans de maison de force. — Bon ! murmura-t-il ; comme ça, j'aurai toujours mon pain sur la planche.

Comme notre Pénitencier est situé dans le quartier appelé *sur la Planche*, quelques-uns ont prêté au drôle l'intention de faire un calembour. Dans ce cas, il méritait doublement la peine qu'on lui infligeait.

* * *

Prévenu, je ne crois pas un mot de tout ce que vous me dites-là. — Voulez-vous parier que c'est vrai ?

* * *

Un gendarme poussait un vagabond récalcitrant dans le bureau de la préfecture de *** — Comment ! vous êtes de nouveau là, vous ? dit le magistrat. — Mon Dieu, monsieur le préfet, c'est bien malgré moi, dit le drôle. Puis, montrant le sbire : — C'est celui-là, ajouta-t-il, qui m'a forcé d'entrer.

* * *

Prévenu, vous aviez des économies ? — Oui, Monsieur le président, fr. 3050 . . . — Et vous les avez follement dissipés en orgies !!!

* * *

Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense, ou bien vous en remettez-vous à monsieur votre défenseur ? — Oh ! oui, je m'en remets à lui ; car, autant que j'ai pu le remarquer dans le cours des débats, il est encore plus rusé que moi.

* * *

Comment avez-vous pu, pour la bagatelle de 10 francs que vous offrait ce père dénaturé, vous résoudre à égorger ce pauvre enfant ? — Mon Dieu, monsieur le président, c'est toujours comme ça quand on est trop bon.

* * *

N'avez-vous jamais été repris de justice ? — Non, monsieur le président. — Cependant, je vois par le dossier qu'en 1855 vous avez été condamné à . . . — Oh ! oui, j'ai bien dû subir six mois de prison ; mais il n'y avait pas là de justice.

* * *

Un jeune avocat défendait un fameux gremlin. Les faits étaient établis, les aveux étaient complets, et malgré cela, l'orateur cherchait à attendrir les juges ; il faisait valoir une foule de circonstances atténuantes ; il racontait d'une voix émue la vie accidentée et tourmentée de son client, l'usage *honorable* qu'il avait toujours fait du produit de ses vols, etc., etc. Les juges, à la vérité, paraissaient peu touchés ; mais, par contre, l'honnête voleur pleurait à chaudes larmes, et on l'entendait dire au milieu de ses sanglots : « Cré nom ! je n'aurais jamais cru que j'avais été si malheureux ! »

* * *

Le juge. Comment reconnaissez-vous votre mouchoir ?

Le plaignant. A sa couleur ; j'en ai plusieurs autres semblables. — Ce n'est pas une preuve ; car, j'en ai moi-même un dans ma poche qui est exactement pareil. — Cela ne m'étonne pas : on m'en a volé plusieurs.

Telle mère, telle fille.

M^{me} M. est la femme la plus acariâtre avec son mari dans le tête-à-tête. Mais, devant le monde, elle est avec lui d'une douceur angélique. Sa fille, nouvellement mariée, s'est empressée de marcher sur ses traces. L'autre jour, celle-ci se mit à répondre au pauvre mari d'une telle façon, devant sa mère, que M^{me} M. ne put s'empêcher de lui dire : — Oh ! ma fille, comme tu parles à ton mari ! — Mais, maman, dit la jeune femme étonnée, en regardant autour d'elle... Il n'y a personne.

NOS ARTISTES ¹⁾.

IX.

Philippe Fégely.



Philippe Fégely est né à Fribourg le 8 octobre 1790. Amateur instruit et éclairé des arts, il cultiva de bonne heure avec un talent distingué celui du dessin et de la peinture, sans négliger d'autres études et d'autres travaux propres à le rendre utile à sa patrie. Nommé membre du Grand Conseil en 1816, et, quelques années plus tard, secrétaire du Conseil d'éducation, il vota constamment dans le sens libéral. Doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, il favorisait avec le plus rare désintéressement tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la civilisation et aux progrès des lumières, et il n'épargnait ni peine ni sacrifice pour atteindre ce noble but. Ce fut lui qui, de concert avec l'avoyer Diesbach, fonda la société archéologique, dont les travaux et les recherches furent de la plus grande utilité à notre Musée naissant, et il possédait dans sa propre collection d'antiquités des objets rares et curieux.

Sans parler des nombreuses études et croquis, au crayon et à l'aquarelle, qu'il a laissés dans ses cartons, M. Fégely a dessiné plusieurs vues pour les *Alpenrosen* et les *Châteaux Suisses* et il a surtout acquis un titre à notre reconnaissance par la publication (1830) de deux cahiers, lithographiés chez Haller, à Berne, sous le titre de *Promenades pittoresques dans la ville de Fribourg et ses environs*. Parmi les vues de cette collection, devenue très-rare, nous citerons : Fribourg du côté du midi et du côté du couchant ; l'Hôtel de ville ; les tours de St-Nicolas et de Jaquemard ; les portes de Bourguillon, de Morat et des Etangs ; les ponts de Berne et de St-Jean ; les fontaines de St-Béat et du Saarbaum ; la Maigrange, l'Hermitage du Palatinat, le

1) Voir *Etrennes fribourgeoises* de 1877-1879.

Crucifix hors de la porte de Berne, etc. C'est, sans contredit, ce que nous possédons de plus précieux en fait de souvenirs du vieux Fribourg. Quant au point de vue artistique, nous nous contenterons de dire, d'après le jugement d'un peintre célèbre et habile, le D^r Joseph Volmar, notre compatriote, alors professeur à l'académie de Berne, que les « lithographies de Fégely sont ce qui a paru de mieux en Suisse dans ce genre. »

Philippe Fégely était un ami dévoué de Mme de Villardin, fille du landammann d'Affry. Ce fut en apprenant la mort de cette dame ¹⁾ qu'il mourut presque subitement aux bains de Baden (Argovie) le 16 juin 1831.

X.

Auguste Forestier.



Auguste Forestier, paysagiste distingué, était d'une famille d'origine française. Il naquit à Paris et ce ne fut que plus tard que son père, Augustin Forestier, se fit naturaliser Fribourgeois. Notre artiste peignit surtout à la gouache et à l'aquarelle et il se perfectionna dans son art pendant un assez long séjour qu'il fit à Rome, où il s'exerça sous la direction de maîtres habiles. C'est de Rome que datent ses plus charmantes productions.

Rentré en France, il occupa plusieurs charges dans l'armée ; il fut successivement aide de camp du duc de Bordeaux et secrétaire général des régiments suisses au service de France. A l'exception des séjours qu'il faisait à Fribourg chez sa sœur, Mme de Techtermann, il habitait Paris, où il mourut en 1850, laissant un fils unique qui mourut sans enfants en 1865.

La plus grande partie des paysages de Forestier ornent aujourd'hui les appartements de M. le colonel Techtermann.

L. G.

1) Décédée le 13 juin 1831.

LES FUMIERS.



Les fumiers sont l'ornement de la ferme, disent les agronomes : où les fumiers sont négligés, l'agriculture est négligée ; où l'entretien des engrais d'étable a lieu avec une certaine recherche, l'agriculture est en bonne voie. Nous savons que le cultivateur bien entendu attache autant d'importance au fumier de son exploitation que l'avare à son coffre-fort. C'est son or à lui, son orgueil, sa richesse apparente. Néanmoins, nous croyons que l'on a tort de trop sacrifier aux apparences sous ce rapport, et il nous semble que, tout en donnant aux engrais les soins qu'ils réclament, on devrait songer à les éloigner un peu des habitations. La place des fumiers — nous l'avons déjà dit quelque part et tant d'autres l'ont répété — n'est ni à la porte ni sous les fenêtres des maisons, et sur ce point, nous ne faisons d'exception dans aucun cas. On aura beau les relever, les tasser, leur donner des formes régulières, presque attrayantes — voyez le grand tas de fumier de la ferme de l'Hôpital, par exemple — nous ne nous laisserons pas séduire.

Or, si nous nous élevons contre ces fumiers si artistement façonnés, à plus forte raison nous élèverons-nous contre ces autres tas qui déparent d'une manière si fâcheuse nos plus jolis villages et même certaines maisons de campagne qui n'en usurpent pas moins le nom de *château*. Presque chaque maison a son tas de fumier devant la façade, non plus arrangé comme celui que nous venons de signaler, mais jeté presque au hasard, en désordre, et vous voyez en tous temps les égoûts de ces fumiers ruisseler par les rues et s'en aller en pure perte nous ne savons où. Là on ne peut pas considérer le tas d'engrais comme un ornement de la ferme, attendu que l'art et le bon goût ne sont pour rien dans leur arrangement. C'est tout simplement la suite d'une vieille coutume qui passe du père au fils et n'a pas d'autre raison d'être. Vous vous demanderez

comment il se fait qu'on ne puisse sortir des maisons sans fouler aux pieds quelques tas d'engrais bouleversés par les poules ou les porcs. Interrogez les gens de l'endroit ; cherchez à savoir d'eux pourquoi ils étalent ainsi les fumiers au sortir de leurs portes, sous les fenêtres, jusque dans la rue ; pourquoi ils maintiennent la malpropreté même en face de logis tenus avec une sorte d'élégance, et tous se borneront à vous répondre : « C'est l'usage ». Faites-leur remarquer que rien ne justifie cet usage, qu'ils auraient intérêt, sous tous les rapports, à rompre avec lui, que ce serait chose facile, que les emplacements ne manquent pas dans la localité, et ils en conviendront ; mais pas un ne se mettra à l'œuvre.

Ce n'est pas tout. Il arrive souvent que tout près, à côté de ces fumiers d'étable et de ces flaques de purin, se trouve la fontaine ou le puits qui fournit l'eau nécessaire aux besoins du ménage. Faites observer encore qu'un pareil voisinage a des inconvénients, que l'eau de la fontaine en question reçoit nécessairement des égoûts nuisibles, et l'on vous répondra toujours que c'est possible, mais que c'est l'usage. Encore une fois, ce n'est pas une raison acceptable, et nous faisons des vœux une fois pour toutes, pour que dans nos campagnes on prenne enfin des mesures convenables, afin de soustraire les populations à l'influence permanente de ces foyers de corruption qui, nous en sommes persuadés, nuisent très-sérieusement à la salubrité publique.

Maxime.

Etudions avec soin l'histoire de notre pays ; appliquons-nous bien à le connaître ; plus nous le connaissons, plus nous l'aimerons, et l'amour donne tout : il donne la foi et l'espérance, il tourne en joie les sacrifices, il enseigne la confiance et la modération, il engendre l'union, il prépare la force.

Cousin.



UN ANGE DE LA TERRE.

Enfants, connaissez-vous un ange de la terre
Aussi pur, aussi beau que les anges des cieux ?
Il embaume ici-bas le sentier solitaire,
Il rend doux et sereins tous les fronts soucieux.

Autour de son beau front palpite la lumière,
Il est venu vers nous pour faire croire en Dieu,
Il vit dans les palais comme dans la chaumière,
Et son regard d'azur resplendit en tout lieu.

Le chant doux et berceur de sa voix cristalline
Fait pleuvoir le sommeil sur le front de l'enfant,
Et des rêves remplis des bruits de la colline
Planent sur les berceaux que son aile défend.

Dieu l'a placé tout près de nos jeunes années
Pour soutenir nos pas et remplir notre cœur,
Son doigt fait reflleurir les croyances fanées,
Et ses lèvres jamais n'ont de rire moqueur.

Quand sur nos jeunes fronts s'étend la maladie,
Il reste nuit et jour la main dans nos deux mains.
Notre âme à son appel se relève agrandie,
Si notre voix s'est jointe aux murmures humains.

On le trouve partout où l'on verse des larmes,
Son amour est le seul qui ne s'éteigne pas ;
Il a des mots d'espoir pour toutes les alarmes,
Et sa main quelquefois arrête le trépas.

Eclos dans un souris de la Vierge mystique,
Un soir, il est tombé du séjour éternel ;
Cet ange de la terre est doux comme un cantique,
Et son nom, mes enfants, c'est l'amour maternel.

E. E.

DIALOGUES SAISIS AU VOL.

La charité, s'il vous plait, ma bonne dame ; je n'ai rien mangé de chaud depuis deux jours. — Pauvre homme ! tenez, mangez cette soupe. — (A part :) Voilà pourtant la quatrième soupe aux pommes de terre qu'on me donne aujourd'hui !

* * *

Monsieur le juge, est-il à la maison ? — Non, monsieur, il est parti hier au soir. — Allons donc ! vous voulez rire. Est-ce qu'on peut être juge et partie ?

* * *

Ah ! petit drôle ! qu'as-tu de nouveau fait là ? Si je n'étais pas si occupé dans ce moment, j'irais te tirer les oreilles ; mais attends, dès que j'aurai fini... — Oh ! je peux bien attendre, papa, ne vous pressez pas.

* * *

Es-tu déjà depuis longtemps à Fribourg ? — Depuis une quinzaine d'années. — Ainsi, tu n'y es pas né ? — Non, quand papa est venu s'y fixer, il avait déjà deux enfants, un garçon et une fille ; c'est moi qui étais le garçon

* * *

Ça va mieux ? — Oh ! oui, depuis que le docteur m'a fait prendre les drogues avec du chien dedans (lisez : du chiendent).

* * *

Monsieur le docteur est-il à la maison ? — Non, il vient justement de sortir. — Je le regrette infiniment ; je venais lui payer sa note. — Ah ! monsieur, un instant, s'il vous plait, je vais voir s'il est rentré... Monsieur le docteur est là ; veuillez prendre la peine de monter, monsieur.

* * *

Un vin pareil, vois-tu, c'est un nectar! — Un *hectare*? Ne sais-tu donc pas que, quand on parle de liquide, on dit un *hectolitre*?

* * *

Aurez-vous du bois à me vendre ce printemps? — Ah! je n'en aurai que trop, grâce à ce gueux de cyclope du 20 février.

* * *

Monsieur le major, voudriez-vous bien m'accorder un jour de congé? — De nouveau! et pourquoi donc? — C'est que je me marie demain, et... vous comprenez... ma présence pourrait être nécessaire.

* * *

Savez-vous comment va le député M? — Mais, je ne sache pas qu'il soit malade... — Je n'en jurerais pas; car il a depuis quelque temps, en séance, des insomnies qui m'inquiètent.

* * *

On dit que M. Jules est très-fort, est-ce vrai? — Voilà! pour fort... il est fort; mais pour fort fort, il n'est pas fort.

* * *

Savez-vous ce qu'il faut faire pour n'avoir pas trop chaud en été? — Ma foi, non, et vous me feriez plaisir de me le dire. — Eh bien! ayez toujours sur vous un grelot; tant que vous grelotterez, vous n'aurez pas trop chaud.

* * *

Ah! s'il vous plait, mon bon monsieur, 48 centimes pour un schnaps. — Un schnaps! tu n'as pas honte? On devrait te pendre, mauvais drôle! — Eh bien, alors, donnez-moi toujours 20 centimes pour une corde.

* * *

Vous avez l'acte de décès de madame? — Oui, monsieur le notaire. — C'est toujours une bonne chose.

* * *

Où courez-vous si vite? — Chez le pharmacien. — Pour vous? — Oh! non, heureusement; c'est pour ma femme.

* * *

Sais-tu quelle différence il y a entre un cabriolet et un avocat? — Ma foi... non. — Eh bien! le premier, il faut le graisser pour qu'il ne crie pas; le second, il faut le graisser pour qu'il crie.

* * *

Voyons, Jules, dit le régent: ton père boit le soir 3 demi-litres à 60 centimes; combien cela fait-il de litres et combien de centimes? — Cela fait 2 litres et 240 centimes. — Alors, il boirait 4 demi-litres? — Justement, c'est bien ce qu'il boit chaque soir.

* * *

A quoi attribuer cela, docteur? je suis toujours si plein quand j'ai mangé. — Et moi quand j'ai bu; consolez-vous.

Bévue.

Des époux, accompagnés d'une nombreuse noce, venaient d'un village assez éloigné faire bénir leur mariage dans une des églises du chef-lieu. Avant la consécration, le prêtre leur demande, comme de raison, la preuve écrite que le mariage civil avait eu préalablement lieu; mais, hélas, soit étourderie, soit ignorance, le document était resté au village. Cependant tous les assistants affirmaient que le mariage civil avait eu lieu; il y en eut même deux qui attestèrent y avoir assisté comme témoins. — Eh, bien! s'il en est ainsi, dit l'abbé, pour cette fois, je veux bien bénir voire union, mais une autre fois ne manquez pas d'apporter le certificat.

DU ROLE DE LA FEMME dans l'économie domestique.



La femme joue un rôle important dans l'économie domestique ; c'est d'elle que dépendent surtout le confort, l'agrément, la prospérité d'une maison. Selon la direction qu'elle saura donner à l'ensemble et aux détails, le résultat final sera l'ordre ou le désordre, la gêne ou l'aisance ; la maison sera un séjour bien-aimé, un asile où l'on vit heureux, où l'on se réfugie avec délice, ou bien un réduit négligé, ou, ce qui ne vaut guère mieux, un salon maussade, froid, revêche, que l'on craint de salir, où l'on craint de parler, où rien ne vous sourit ni ne vous attire.

Les jeunes personnes qui se montrent impatientes de se trouver à la tête d'une maison ne se font pas souvent une juste idée des devoirs que cette charge impose. Si elles ne désirent qu'une plus grande liberté pour elles-mêmes, la suppression des contraintes qui les gênent, la réalisation de leurs fantaisies et de leurs goûts personnels, elles sont dans l'erreur. La maîtresse de maison, si elle veut occuper dignement sa place, est astreinte, au contraire, à une multitude de devoirs, au milieu desquels elle doit se mouvoir avec une entière liberté d'esprit : le linge, les vêtements, la table, les provisions de toute sorte, les enfants, le jardin, les travaux des champs ou de l'atelier réclament ses soins. Couchée la dernière, elle doit se lever la première, si elle veut imprimer à toute sa maison une activité continue, intelligente et fructueuse. Non-seulement elle donne à chacun sa besogne, mais elle sait la distribuer et la calculer selon les capacités de ses gens ; elle sait la valeur du temps et ne souffre pas que ce qui peut être fait sur-le-champ soit remis au lendemain ; elle prend note des recettes et des dépenses, pour ce qui concerne son département, et cherche les moyens de les mettre en équilibre ; enfin, elle ne perd pas de vue l'é-

ducation de ses enfants, la moralité de ses domestiques, l'agrément de tous les membres de la famille, et le bien qui peut être fait aux malheureux.

On le voit, il faut se préparer de bonne heure à remplir de tels devoirs, qui ne s'accommodent guère des visites à toute heure, des commérages, des soirées et des bals fréquents, en un mot d'une vie frivole, dissipée et extérieure.

Une femme sensée et raisonnable possède assez de tact et de sentiment des convenances pour discerner ce qu'elle doit laisser de côté sans nuire à la bonne réputation de sa maison.

En résumé, il importe que la femme soit prête à tout, à la hauteur de chaque situation et en état de s'occuper utilement d'elle et surtout des autres; qu'elle soit expérimentée dans tous les travaux domestiques, qu'elle sache prendre une décision prompte et sûre, et même, s'il le faut, administrer une ferme, un atelier, un négoce, rédiger une correspondance, défendre ses intérêts. Fénelon a dit : « le bien est impossible sans les femmes; elles ruinent ou soutiennent les maisons; elles règlent toutes les choses domestiques. L'éducation des femmes est plus importante que celle des hommes, puisque celle des hommes est leur ouvrage. »

Si l'éducation des femmes était bien dirigée, et si on ne les gâtait pas dans le monde par des flatteries déplacées qui exaltent leur vanité et en particulier leur amour de la toilette, on n'entendrait jamais dire que la femme est un objet de luxe, un de ceux dont l'entretien est le plus coûteux, et que dans bien des cas elles poussent leur mari à des actes répréhensibles pour subvenir à leurs dépenses. Toutes les femmes de cœur devraient se liguier pour faire mentir ce propos.

L. F.

LE MASSACRE DU 10 AOUT 1792.

**Extrait d'une lettre du 17 adressée de Paris
au Nouvelliste vaudois.**



Voici ce que nous avons pu recueillir de plus constaté sur les crimes du 10.

« Le tocsin avait été sonné dès la veille à 11 heures du soir, et l'on avait battu la générale. On était prévenu depuis deux jours qu'il se commettrait un grand attentat. On devait s'attendre que la garde nationale prendrait la défense d'un roi qui s'était mis sous sa protection. A peine en vint-il 200 hommes. Le reste de cette nombreuse garde demeura tranquillement chez soi, épouvanté par la menace qu'on avait faite d'égorger les femmes et les enfants de ceux qui combattraient contre le peuple.

« Dès les cinq heures du matin, les Suisses de garde au château avaient été insultés par les Marseillais et la populace. Ils étaient en petit nombre. Les Suisses de la caserne de Courbevoie, apprenant le danger de leurs compatriotes, se hâtent d'accourir à leur secours. Leur contenance est si fière qu'on n'ose s'opposer à leur passage. Arrivés sur la terrasse des Tuileries, ils font serment de périr jusqu'au dernier homme pour la défense du roi. Il était alors près de 9 heures.

« Bientôt arrive un corps nombreux de gardes nationaux, que les Suisses croient venir à leurs secours ; ils le laissent approcher, et sur sa demande lui jettent des cartouches à balles. Les factieux, déguisés sous l'uniforme de la garde nationale, prennent ces cartouches et font sur les Suisses une décharge presque à bout portant. Les Suisses ripostent avec une telle vivacité de feu, qu'ils couchent sur le carreau plus de 300 de ces traîtres. Se voyant sur le point d'être enveloppés, ils se retirent dans le château et font feu des fenêtres. Bientôt ils ont à combattre contre près de 50 à 60,000 hommes. Ils leur résistent pendant plus de trois heures.

« Cependant, les factieux pointent du canon contre toutes les portes du château : elles sont bientôt rompues. Les Suisses, dont les munitions s'épuisent, combattent quelque temps à l'arme blanche ; mais ils ne peuvent résister au torrent qui se déborde de tous côtés sur eux. Ils sont tous massacrés : 85 Suisses qui avaient mis bas les armes, sont conduits à la Grève ; là ils sont égorgés de sang-froid, et les cannibales dansent et commettent mille horreurs sur leurs cadavres.

« Tout ce qui s'est trouvé dans le château a été pareillement égorgé. Tous les domestiques du roi et de la famille royale, jusqu'au dernier marmiton ; dix dames de la suite de la reine, 70 chevaliers de St-Louis, plusieurs seigneurs, parmi lesquels on nomme M. de Choiseul, ont péri dans cette affreuse boucherie. On avait mis le feu au château après l'avoir pillé, mais il a été éteint.

« On ignore encore les noms des officiers suisses qui ont péri : on nomme seulement M. d'Erlach et M. de Maillardoz ; mais il n'y a rien de certain à cet égard. M. d'Affry, colonel, doit avoir été blessé grièvement et conduit à l'Abbaye, où sont renfermés encore quelques autres officiers de cette nation, entre autres MM. Bachmann, de Salis, et divers autres de l'Etat-major.

« P. S. Le 10 on a égorgé plus de 60 Suisses de poste devant l'escalier de l'Assemblée nationale où ils s'étaient réfugiés. Les prisonniers suisses sont détenus aujourd'hui au palais Bourbon. Il avait été question d'une cour martiale pour les juger. Cette cour n'est pas formée, et l'on parle de renvoyer cette affaire aux tribunaux. »

Un tir à Fribourg.

En 1426 il y eut déjà un tir (vulg. *tirage*) à Fribourg. C'était à cette époque une fête d'un genre nouveau et qui devait attirer beaucoup de monde. Les Fribourgeois y convièrent leurs voisins, qui y arrivèrent en foule. Le tir eut lieu le jour de la St-Jean, près de l'église de ce nom. Un jeune taureau et un tonneau de vin furent donnés par la ville pour régaler les convives.

ENTRE MAITRES ET DOMESTIQUES.

Une dame se disposait à engager une servante : — D'où êtes-vous ? demanda-t-elle à une fille qui lui avait été adressée. — Voilà, je suis née à Genève ; mais comme j'ai quitté cette ville tout enfant, je peux bien à présent me regarder comme Suisse.

* * *

Tu n'as pas secoué la bouteille en la montant de la cave ? — Non, monsieur, pas encore... (Il agite vivement la bouteille.) Mais c'est fait !

* * *

Joséphine, vous sortez trop souvent. — Si on peut dire ça ! moi qui suis si casernière !

* * *

Françoise, je vous défends de recevoir personne dans votre cuisine ; c'est tous les jours ou un cousin, ou un militaire, ou un pays nouveau qui vient vous faire la cour ! — Mais, madame, puisqu'ils m'épouseront !

Walter Kuenlin.


Walter Kuenlin, dont le grand-père était originaire de Widdern près de la Taxt en Franconie, s'était voué comme son père à la profession de chaudronnier. Lorsqu'il voulut se faire recevoir maître, il présenta aux préposés de l'abbaye des maréchaux, en 1638, son chef-d'œuvre consistant en un vase en cuivre d'une forme et d'une façon assez élégantes, sur lequel il avait ciselé en bosse les douze apôtres avec l'inscription suivante :

Wer kann es machen überall
Dass es einem jeden wohlgefall.

Ce Walter Kuenlin était le bisaïeul de Franz Kuenlin, auteur du dictionnaire géographique du canton de Fribourg. — « Je conserve le vase de mon bisaïeul comme un diplôme de noblesse, dit-il quelque part, chacun sa marotte. »

EXEMPLE D'ESPRIT D'ÉCONOMIE

**donné par un prébendaire de l'hôpital
des bourgeois de Fribourg.**

haque année, depuis la promenade du Boulevard, les habitants de Fribourg peuvent admirer, dans le jardin de l'hôpital de cette ville, un superbe tulipier chargé de fleurs odoriférantes. Je nourrissais depuis longtemps l'espoir de pouvoir admirer de plus près cette merveille et de cueillir quelques belles tulipes pour orner ma chambre de travail. Ce plaisir se réalisa au mois de juin cette année. L'habile et dévoué chirurgien qui voue ses soins aux malades de l'hôpital, eut la complaisance un jour de m'inviter, avec un ami, grand amateur de botanique, à visiter le beau et vaste jardin de l'hôpital. Nous pûmes parcourir à loisir les magnifiques et utiles plates-bandes de cet immense jardin; notre attention et notre admiration devaient se partager entre les beaux arbres et les nombreuses plantes officinales. Après avoir tout examiné, sous l'aimable direction de la supérieure de ces sœurs grises qui sont si dévouées envers les malades, nous allions nous retirer lorsque l'aimable disciple d'Esculape qui nous accompagnait nous arrêta d'un geste impérieux. Il nous montrait dans un coin, perdu au fond du jardin, une plantation de chanvre. Nous ne saurions passer ici, s'écria-t-il, sans jeter un coup d'œil sur un des phénomènes les plus surprenants qu'offre cet asile de la charité ! Vous voyez ce courtill, près de la haie ; vous auriez cru, peut-être, qu'il ne saurait servir qu'aux orties et à d'autres plantes sauvages. Eh bien ! détrompez-vous ! Un des bourgeois indigents que l'hôpital doit recueillir, a trouvé moyen d'utiliser ce terrain improductif et d'éviter toute dépense à l'établissement pour ses habits. Chaque année, ce brave homme sème du chanvre dans ces coins isolés ; vous pouvez voir en ce

moment l'état prospère de cette chènevière ; des sentiers sont habilement percés pour donner de l'air au reste de la récolte ; le chanvre arraché se trouve étendu sur le gazon pour le laisser rouir. En homme prévoyant, notre jardinier a réservé ce coin, pour laisser mûrir la plante femelle, afin d'avoir des semences pour l'année prochaine. Si les personnes qui s'intéressent aux travaux de mon protégé, ajouta le docteur, désirent voir comment ce chanvre est utilisé pour l'habillement des pauvres, elles pourront constater que cet habile ouvrier sait employer la maque, énerver, sérancer le chanvre, puis le faire passer par toutes les phases nécessaires jusqu'au moment où il vous montrera un beau fil. L'outil de tisserand que des amis mettront à sa disposition, lui permettra bientôt de mettre en pratique ses talents de tailleur. Vous pourrez le voir se parer avec un juste orgueil du fruit de son travail. Dans son contentement, il n'aurait garde d'oublier les autres indigents ! Il ne tardera pas de les affubler d'habits propres et pratiques.

Les lecteurs des *Etrennes* qui désireraient voir les travaux si intéressants de notre artiste fribourgeois, peuvent aller lui serrer la main ; ils seront poliment reçus et ne regretteront pas leur visite.

H. S.

Une inspection.

C'était à Echallens, bien longtemps avant la nouvelle organisation militaire. Le commis d'exercice était chargé d'inspecter les armes des hommes de son contingent, élite et réserve. Il examinait d'un air grave et avec une scrupuleuse attention le fusil d'un vieux farceur, qui n'avait jamais brillé par son zèle pour le service. Voyant son chef se donner beaucoup de peine pour voir si l'intérieur du canon était propre, le soldat lui dit en patois : — *Vo zité bin pe curieux qué mé, Monsu B... ; ne l'ai y é jamais vouaiti.*



Lever du soleil sur le Righi.

LE RIGHI.

La reine des montagnes, la perle de nos Alpes offre au touriste un spectacle imposant. Autrefois, on oubliait dans la contemplation des merveilles toutes les fatigues d'une pénible ascension; aujourd'hui, la vapeur dépose les touristes au sommet de la montagne, en sortant des wagons, ils peuvent admirer le plus splendide des panoramas. Les lacs, les chaînes de montagnes, les vallées, les rivières, les grandes forêts s'étalent aux

yeux dans toute leur magnificence. Aussi loin que l'œil peut porter, on ne voit qu'une suite non interrompue de lignes gracieuses qui profilent l'horizon.

Mais c'est au matin, alors que les teintes bleuâtres de l'aube annoncent l'approche du jour, qu'un spectacle nouveau est réservé au spectateur. La nature est encore enveloppée d'une demi obscurité, que déjà les groupes quittent les hôtels, accourant au sommet de la montagne pour voir Phébus et son char de feu entrer sur la scène du monde. Les groupes courent rapides sur l'herbe trempée de rosée : voici des Anglais, des Allemands, des Russes, des Français, les uns hauts, maigres, osseux, d'autres gros et graves, gravissant péniblement les derniers rochers.

.
Le ciel devient bleu, puis rose; au loin vers le levant, les teintes deviennent plus vives : tout à coup, le globe de feu précédé par une auréole éblouissante émerge des monts de l'horizon, il monte majestueusement, éclairant de ses brillants rayons les Alpes, les lacs et vallées, noyant ici dans les flots de lumière un glacier qui scintille, laissant là toute une contrée dans une ombre profonde. C'est un spectacle unique au monde que celui du lever du soleil depuis le sommet du Righi ; on comprend, quand on l'a vu, l'empressement avec lequel nos touristes escaladent avant l'aurore les sentiers rapides qui conduisent au sommet de la reine des montagnes.

Alm. min.

Les enfants.

Un petit garçon et une petite fille, qui sont habitués à jouer ensemble et qui vivent du reste dans la meilleure intelligence, sont surpris à se donner des gifles et à s'égratigner en s'accablant des mots les plus blessants. Une des mamans survient : — « Qu'est-ce que vous faites-là, petits malheureux ? »

Ils s'interrompent, sourient tout doucement et répondent avec candeur : « Nous jouons au petit mari et à la petite femme. »

A TRAVERS LES EXAMENS.

Où est-ce que le Rhin quitte la Suisse ? demandait-on à une recrue. — A la frontière, répondit-il.

* * *

Qu'est-ce qu'une olympiade ? demande un examinateur à un élève. Celui-ci hésite. — C'est un espace de quatre ans, lui souffle un camarade. — C'est *une espèce de cadran*, répond l'autre avec aplomb.

* * *

On demanda à un autre : — A quel âge Louis XIV est-il monté sur le trône ? — Probablement quand il était tout petit. — Pourquoi cela ? — Parce que je suppose que, quand il est devenu plus grand, il a dû se contenter de s'y asseoir.

* * *

Lors de la première invasion du territoire romain par les Gaulois, par qui fut sauvé le capitole ? — Par les oies, souffle un ami. — *Par les zouaves*, s'écrie l'élève interrogé.

* * *

Pouvez-vous me dire de quel genre de mort est mort Socrate ? demande l'examineur. L'élève hésite. Un camarade lui souffle tout bas : La ciguë. — Socrate est mort de *lassitude*, monsieur. Autre question : Quel était le favori de Tibère ? Pas de réponse. L'ami souffle : Séjan, — *C'était Jean*, exclama le patient.

* * *

Pourquoi les plumes des canards ne sont-elles pas mouillées quand ils sortent de l'eau ? . . . demanda-t-on dans un examen de jeunes filles. Hésitation de l'élève interrogée. Une autre tend la main, signe quelle le sait, elle. — Eh bien ? — C'est parce qu'ils ne sont pas des poissons.

* * *

Que doit-on faire quand on reçoit un mandat de gagements? demandait un professeur de droit civil. (Hésitation de l'élève) Voyons . . . continue le professeur, on doit faire . . . *oppo . . . — sition*, ajouta l'élève tout glorieux.

SINGULIÈRES ANNONCES.

Un petit chien barbet a suivi hier soir deux personnes, sans pouvoir s'en débarrasser. Le réclamer au bureau de la police.

* * *

Le chapelier V. G., à F., vient de recevoir de Paris un bel assortiment de chapeaux de prêtres pour messieurs les ecclésiastiques.

* * *

On demande un domestique de moyen âge. S'adresser au bureau de cette feuille.

* * *

Vendredi, 49 courant, il a plu au bon Dieu, pendant son voyage en Italie où il se rendait pour sa santé, de rappeler à lui mon fils Ferdinand, âgé de 24 ans 3 mois.

* * *

A louer un appartement meublé, dans la maison n° 47, rue des Oies. L'appartement pourra être visité, dans cette même maison, tous les jours de 2 à 5 heures.

* * *

On trouvera chez moi, aux prix les plus modiques, des gants pour messieurs en peau de chamois.

* * *

On lisait dans la Gazette de L., du 5 Avril 1879, n° 84 : *Mariage*. Un commerçant désire correspondre avec une demoiselle veuve. Discretion garantie. Lettres à adresser K. K. 400, poste restante, Berne.

DÉFINITIONS

tirées d'un dictionnaire inédit.

Bachelier : Un jeune homme qui va pouvoir enfin commencer son éducation et songer à devenir quelque chose.

Binocle : Lunette qui sert à voir quelquefois, et serre le nez toujours. Il se dit aussi d'une sorte de jeu, qui fait parfois oublier l'heure du bureau.

Culotte : Vêtement que mettent les hommes et que portent les femmes.

Dot : Sauce qui fait avaler le poisson.

Fourrure : Une peau qui change de bête.

Licencié : Milieu entre quelque chose et rien du tout.

Mathématicien : Un savant qui semble avoir pour mission principale de démontrer « que l'on peut avoir beaucoup d'*intelligence*, sans avoir l'ombre du *bon sens*. »

Mode : Pour une femme adroite, la mode est l'art de faire habiller les autres à son avantage.

Pensionnaire : Un oiseau qui apprend à oublier son nid, sans apprendre à aimer sa cage.

Plaidier : C'est soutenir mordicus que le blanc est noir et que le noir est blanc ; tâcher d'en convaincre à tout prix le tribunal, et finir par en être convaincu soi-même.

Conservation des aliments.

Pommes de terre. — On les place à la cave sur une couche de poussière de charbon ; elles ne germent pas et conservent jusqu'à la fin du printemps leur saveur.

Viandes. — On les fait cuire à moitié dans du beurre ou de la graisse légèrement salée et poivrée, puis on verse le tout dans des jarres de terre où la graisse se fige et empêche que la viande ne soit en contact avec l'air.

Beurre. — On le conserve frais très-longtemps en l'enveloppant avec soin dans un linge imbibé d'eau vinaigrée, qu'on remplace de manière à ne pas le laisser sécher.

LE SERMON DE M. MARTIN,

curé de Cucugnan.

I



l'abbé Martin était curé... de Cucugnan.

Bon comme le pain, franc comme l'or, il aimait paternellement ses Cucugnais; pour lui, son Cucugnan aurait été le paradis sur la terre, si les Cucugnais lui avaient donné un peu plus de satisfaction. Mais, hélas! les araignées filaient dans son confessionnal, et le beau jour de Pâques, personne ne s'approchait des sacrements. Le bon prêtre en avait le cœur meurtri, et toujours il demandait à Dieu la grâce de ne pas mourir avant d'avoir ramené au bercail son troupeau dispersé.

Or, vous allez voir que Dieu l'entendit.

Un dimanche après l'Évangile, M. Martin monta en chaire.

II

— Mes frères, dit-il, vous me croirez si vous voulez, l'autre nuit, je me suis trouvé, moi misérable pécheur, à la porte du paradis.

Je frappai; saint Pierre m'ouvrit!

— Tiens! c'est vous, mon brave monsieur Martin, me fit-il. Quel bon vent... et qu'y a-t-il pour votre service?

— Beau saint Pierre, vous qui tenez le grand-livre et la clef pourriez-vous me dire, si je ne suis pas trop curieux, combien vous avez de Cucugnais en paradis?

— Je n'ai rien à vous refuser, M. Martin, asseyez-vous, nous allons voir la chose ensemble.

Et saint Pierre prit son gros livre, l'ouvrit, mit ses besicles :

— Voyons un peu : Cucugnan, disons-nous. Cu... Cu... Cu... Cucugnan. Nous y sommes. Cucugnan.... Mon brave M. Martin, la page est toute blanche. Pas une âme... Pas plus de Cucugnanaï que d'arêtes dans une dinde.

— Comment ! Personne de Cucugnan ici ? Personne ? Ce n'est pas possible ! Regardez mieux...

— Personne, saint homme. Regardez vous-même, si vous croyez que je plaisante.

Moi, saisi d'effroi, je frappais des pieds, et les mains jointes, je criais miséricorde. Alors, saint Pierre :

— Croyez-moi, M. Martin, il ne faut pas vous mettre ainsi le cœur à l'envers, car vous pourriez en avoir quelque mauvais coup de sang. Ce n'est pas votre faute, après tout. Vos Cucugnanaï, voyez-vous, doivent faire, à coup sûr, la petite quarantaine en purgatoire.

— Ah ! par charité, grand saint Pierre ! faites que je puisse au moins les voir, les voir et les consoler !

— Volontiers, mon ami !... Tenez, chaussez vite ces sandales, car les chemins ne sont pas beaux de reste... Voilà qui est bien... Maintenant cheminez, cheminez droit devant vous. Voyez-vous là-bas, au fond, en tournant ? Vous trouverez une porte d'argent toute constellée de croix noires... à main droite.... Vous frapperez, on vous ouvrira... Adieu ! Tenez-vous sain et gaillardet.

III

Et je cheminai... je cheminai ! Quelle battue ! J'ai la chair de poule, rien que d'y songer. Un petit sentier plein de ronces, d'escarboucles qui luisaient et de serpents qui sifflaient, m'amena jusqu'à la porte d'argent.

Pan ! pan !

— Qui frappe ? me fait une voix rauque et dolente.

— Le curé de Cucugnan.

— De ?...

— De Cucugnan.

— Ah !... Entrez.

J'entrai. Un grand bel ange, avec des ailes sombres

comme la nuit, avec une robe resplendissante comme le jour, avec une clef de diamant pendue à sa ceinture, écrivait, cracra, dans un grand livre plus gros que celui de saint Pierre....

— Finalement, que voulez-vous et que demandez-vous ? dit l'ange.

— Bel ange de Dieu, je veux savoir, — je suis bien curieux peut-être, — si vous avez ici des Cucugnanais ?

— Des ?

— Des Cucugnanais, des gens de Cucugnan, que c'est moi qui suis leur prieur.

— Ah ! l'abbé Martin, n'est-ce pas ?

— Pour vous servir, monsieur l'ange.

IV

— Vous dites donc Cucugnan....

Et l'ange ouvre et feuillette son grand livre, mouillant son doigt de salive pour que le feuillet glisse mieux.

— Cucugnan ! dit-il, en poussant un long soupir....
M. Martin, nous n'avons en purgatoire personne de Cucugnan.

— Qnoi ! personne de Cucugnan en purgatoire ! ô Dieu ! ô grand Dieu ! où sont-ils donc ?

— Eh ! saint homme, ils sont en paradis ! où diantre voulez-vous qu'ils soient ?

— Mais, j'en viens du paradis....

— Vous en venez !... Eh bien ?

— Eh bien ! ils n'y sont pas !... Ah ! bonne mère des anges !...

— Que voulez-vous, monsieur le curé ? s'ils ne sont pas en paradis ni en purgatoire, il n'y a pas de milieu, ils sont....

— Sainte croix ! ai ! ai ! ai ! est-il possible ? Serait-ce un mensonge du grand saint Pierre ?... Pourtant, je n'ai pas entendu chanter le coq ! Ai ! pauvres nous ! comment irai-je en paradis, si mes Cucugnanais n'y sont pas ?

— Ecoutez, mon pauvre M. Martin, puisque vous

voulez, coûte que coûte, être sûr de tout ceci, et voir de vos yeux de quoi il retourne, prenez ce sentier, filez en courant, si vous savez courir... vous trouverez, à gauche, un grand portail. Là, vous vous renseignerez sur le tout. Dieu vous le donne !

Et l'ange ferma la porte.

V

C'était un long sentier tout pavé de braise rouge. Je chancelais comme si j'avais bu ; à chaque pas, je trébuchais ; j'étais tout en eau, chaque cheveu de ma tête avait sa goutte de sueur, et je haletais de soif... Mais, ma foi ! grâce aux sandales que le bon saint Pierre m'avait prêtées, je ne me brûlai pas les pieds.

Quand j'eus fait assez de faux pas clopin-clopant, je vis à ma main gauche une porte... non, un portail, un énorme portail tout baillant, comme la gueule d'un grand four. Oh ! mes enfants, quel spectacle !... Là, on ne demande pas mon nom ; là, point de registres. Par fournées et à pleine porte, on entre là, mes frères, comme le dimanche vous entrez au cabaret.

Je suis à grosses gouttes, et pourtant j'étais transi, j'avais le frisson. Mes cheveux se dressaient. Je sentais le brûlé, la chair rôtie, quelque chose comme l'odeur qui se répand dans notre Cucugnan quand Eloy, le maréchal, brûle pour la ferrer la botte d'un vieil âne ! Je perdais haleine dans cet air puant et embrasé, j'entendais une clameur horrible, des gémissements, des hurlements et des jurements.

— Eh bien ! entres-tu, ou n'entres-tu pas, toi ? — me fait, en me piquant de sa fourche, un démon cornu.

— Moi ? je n'entre pas. Je suis un ami de Dieu ?

— Tu es un ami de Dieu ! Eh ! vilain curé ! que viens-tu faire ici ?

— Je viens... ah ! ne m'en parlez pas, que je ne puis plus me tenir sur mes jambes... Je viens... je viens de loin... humblement vous demander... si... si par coup de hasard... vous n'auriez pas ici... quelqu'un... quelqu'un de Cucugnan !...

— Ah ! feu de Dieu ! Tu fais la bête, toi, comme si tu ne savais pas que tout Cucugnans est ici. Tiens, laid corbeau, regarde et tu verras comme nous les arrangeons ici, tes fameux Cucugnans !...

VI

Et je vis, au milieu d'un épouvantable tourbillon de flammes :

Le long Coq-Galine, — vous l'avez tous connu, mes frères, — Coq-Galine qui se grisait si souvent, et si souvent battait sa pauvre Clairon.

Je vis Pascal Doigt-de-Poix, qui faisait son huile avec les olives de M. Julien.

Je vis Babet la glaneuse, qui, en glanant, pour avoir plus vite noué sa gerbe, puisait à poignée aux gerbiers.

Je vis maître Crapasi, qui huilait si bien la roue de sa brouette.

Et Dauphine, qui vendait si cher l'eau de son puits. Et le Tortillard qui, lorsqu'il me rencontrait portant le bon Dieu, filait son chemin, la barrette sur la tête et la pipe au bec... et fier comme Artaban... comme s'il avait rencontré le premier venu.

Et Coulon, et Jacques, et Pierre, et Toni...

VII

Emu, blême de peur, l'auditoire gémit, en voyant dans l'enfer tout ouvert, qui son père et qui sa mère, qui sa grand'mère et qui sa sœur...

— Vous sentez bien, mes frères, reprit le bon abbé Martin, vous sentez bien que ceci ne peut pas durer. J'ai charge d'âmes, et je veux, je veux vous sauver de l'abîme où vous êtes tous en train de rouler la tête la première. Demain, je me mets à l'ouvrage, pas plus tard que demain. Et l'ouvrage ne manquera pas ! Voici comment je m'y prendrai. Pour que tout se fasse bien, il faut tout faire avec ordre.

Demain, lundi, je confesserai les vieux et les vieilles. Cela n'est rien.

Mardi, les enfants. J'aurai bientôt fait.

Mercredi, les garçons et les filles. Cela pourra être long.

Jeudi, les hommes. Nous couperons court.

Vendredi les femmes. Je dirai : pas d'histoires !

Le samedi, le meunier !... Ce n'est pas trop d'un jour pour lui tout seul...

Et, si dimanche nous avons fini, nous serons bien heureux.

Voyez-vous, mes enfants, quand le blé est mûr, il faut le couper ; quand le vin est tiré, il faut le boire. Voilà assez de linge sale, il s'agit de le laver et de le bien laver.

C'est la grâce que je vous souhaite. Amen.

VIII

Ce qui fut dit fut fait. On coula la lessive.

Depuis ce dimanche mémorable, le parfum des vertus de Cucugnan se respire à dix lieues à l'entour.

Et le bon pasteur M. Martin, heureux et plein d'allégresse, a rêvé l'autre nuit, que, suivi de tout son troupeau, il gravissait en resplendissante procession, au milieu des cierges allumés, d'un nuage d'encens qui embaumait, et des enfauts de chœur qui chantaient le *Te Deum*, le chemin étoilé de la cité de Dieu.

LES BAROMÈTRES

du village et des champs.

« Au village, aux champs, tout est baromètre. »

Parmi les oiseaux de basse-cour, les pigeons sont à peu près les meilleurs indicateurs du temps. Quand ils se posent sur la couverture d'une grange, en présentant le jabot au levant, soyez assuré qu'il pleuvra le lendemain, s'il ne pleut pas déjà pendant la nuit. S'ils rentrent tard au colombier, s'ils vont butiner au loin dans la plaine, signe du beau temps. S'ils regagnent le logis de bonne heure, s'ils picorent aux environs de la ferme, pluie imminente.

Les pronostics des poules ne sont pas moins certains : quand elles se roulent dans la poussière, en hérissant leurs plumes, signe d'orage prochain. Même prophétie de la part des canards quand ils se mettent à plonger, à battre des ailes et à se poursuivre joyeusement sur la mare.

Si, par un temps magnifique, le cultivateur voit sa vache lécher les murs de son étable, qu'il se hâte de rentrer son fourrage.

La vache lèche le salpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter de la muraille ; c'est la pluie pour le lendemain.

Encore de la pluie si les abeilles rentrent longtemps avant le coucher du soleil et avec un maigre butin.

Toujours de la pluie lorsque les corbeaux sont éveillés de bonne heure et qu'ils crient plus qu'à l'ordinaire.

Quand, au contraire, les pierrots sont matineux et babillards, c'est du beau temps pour l'après-midi.

Les hirondelles volent-elles en rasant la terre, l'orage n'est pas loin ; disparaissent-elles dans les nuages, vous pouvez vous mettre en route. Quand le rossignol chante clair toute la nuit, on peut compter sur un beau lendemain. C'est tout le contraire quand les grenouilles entament leurs concerts, quand les chouettes houloulent et quand les bergeronnettes sautillent le long des fossés.

Ce ne sont pas seulement les animaux et les oiseaux qui indiquent le changement de temps aux habitants des campagnes.

Si, le matin, la lame de la faux reste sèche, bon signe ; si elle prend l'humidité, sa teinte de bleu et de rose, c'est de la pluie à courte échéance.

Quand le batteur en grange voit son crible détendu et son fléau récalcitrant, pluie. Pluie également lorsque les gerbes de blé et d'avoine pèsent plus qu'à l'ordinaire.

Le bûcheron qui va au bois consulte sa cognée, comme le faucheur interroge sa faux ; si la hache est nette et luisante, la journée sera belle ; mais si elle est terne et si le manche ne glisse pas dans la main, gare au bouillon de grenouille !

En automne la gelée blanche indique la pluie, et la

rosée, le beau temps. Les chasseurs, du reste, savent cela aussi bien que les cultivateurs.

La lune est encore un excellent baromètre. Si Phébé est entourée d'un cercle blafard, c'est de la pluie ; si le cercle est rouge, c'est du vent ; si l'astre des nuits brille pur et lumineux, c'est du beau temps.

Que si vous me demandez maintenant dans quel livre le cultivateur a appris tout cela, je puis vous le dire. C'est un livre à la portée de tout le monde, il a pour titre : la nature et pour auteur le bon Dieu.

CONNAISSANCES UTILES

et économie domestique.

Destruction radicale des chenilles.

Faites fondre du soufre ; quand il est en fusion, plongez-y de vieux linges, que vous laissez ensuite sécher. De ces vieux linges imbibés de soufre, faites des tampons gros comme les deux poings, prenez une fourche, fixez les tampons aux pointes de la fourche, et mettez-y le feu.

Si l'arbre est trop élevé, allongez le manche de la fourche en y fixant une perche.

Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse et âcre : promenez alors votre fourche sur l'arbre à écheniller, et quand la fumée aura pénétré dans toutes les branches, vous pourrez être sûr qu'il n'y reste plus une chenille.

Toutes sont tombées à terre ; mais comme elles ne sont qu'à demi mortes ou simplement engourdies, il faut avoir soin d'étendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir. On les donne ensuite aux poules qui en font leur régal.

L'Absinthe tue l'homme et le phylloxéra.

Un chimiste de Montpellier, à force de faire des essais, a trouvé qu'une goutte d'absinthe étendue dans un litre

d'eau, tue raide le phylloxéra et sa redoutable lignée. Il serait temps; une liqueur qui a augmenté la mortalité humaine, se réhabiliterait bien certainement si elle sauvait la vigne.

Un puceron pas plus gros que la tête d'une épingle cause la ruine du pays viticole, de Marseille à Bordeaux. Mettons cet insecte vorace au régime de l'absinthe; il ne saurait manquer de périr, s'il faut en juger par les effets de la drogue verte sur l'humanité.

Hygiène du bétail.

Dans la plupart de nos villages on néglige beaucoup trop l'hygiène du bétail.

Tout aussi bien que l'homme, l'animal a besoin, pour arriver au développement complet de ses organes, de soins assidus et surtout intelligents.

Or, la première condition du fonctionnement régulier des organes, et, par conséquent, de la santé, est une nourriture saine pour les poumons, en d'autres termes l'absorption d'une quantité *suffisante* d'air dégagé de tout miasme délétère. On surprendrait peut-être beaucoup d'agriculteurs en leur disant que 1000 kil. de bon fourrage, absorbés dans une étable mal aérée, produisent moins d'effet que 750 kil. du même fourrage, absorbés dans un air ambiant parfaitement pur. Et c'est pourtant la vérité, d'après tous les éleveurs célèbres.

C'est surtout aux approches du printemps que les étables doivent être désinfectées soigneusement au moins tous les mois. Les courants d'air ne suffisent pas toujours à cette opération, On peut même dire qu'ils ne suffisent jamais, car le séjour continu des animaux pendant l'hiver a saturé d'émanations délétères tous les objets environnants. Ces émanations produisent des gaz et des miasmes plus légers ou plus lourds que l'air, qui infectent également les parties hautes et basses de l'étable et occasionnent souvent chez les animaux des maladies mortelles.

Pour purifier complètement l'atmosphère d'une écurie, d'une étable ou d'une bergerie, il suffit de deux ou trois heures.

A cet effet, on ferme hermétiquement toutes les ouvertures, fenêtres et lucarnes, puis on suspend à hauteur d'homme un vase quelconque dans lequel on jette quatre ou cinq poignées de peroxyde de manganèse (qui est à très-bon marché chez tous les pharmaciens et droguistes). Sur le tout, on répand la valeur de huit à dix cuillerées d'acide sulfurique ou huile de vitriol (également à fort bon marché.) Cela fait, il faut s'éloigner rapidement, fermer la porte derrière soi et ne la rouvrir qu'au bout d'une demi-heure. Pendant ce temps, le chlore s'est dégagé en vapeurs abondantes, s'est combiné rapidement avec les émanations ammoniacales et les miasmes putrides, et les a entraînés sur le sol en vertu de son propre poids.

Au bout de la demi-heure, il faut ouvrir, non-seulement la porte, mais encore les fenêtres et les lucarnes et établir des courants d'air, afin d'enlever l'odeur du chlore, qui est irritante pour les poumons. On peut ensuite laver l'étable, et la désinfection sera complète.

Le tout peut se faire en moins de deux heures.

Cette opération demande si peu de travail et si peu de dépense, que les agriculteurs ne peuvent se dispenser de la mettre en pratique. Ils éviteront ainsi de nombreuses maladies à leur bétail et pourront constater en outre que la même somme de fourrage, absorbée dans un milieu salubre, produit des effets tout autrement favorables que si elle est absorbée avec le concours d'un air vicié et saturé de miasmes putrides.

Hygiène du cheval.

Pour empêcher les mouches de pénétrer dans les oreilles des chevaux, les propriétaires ont la malheureuse idée de leur envelopper celles-ci et le sommet de la tête d'un bonnet d'étoffe grossière et serrée. Le but est bon, mais l'exécution manque absolument d'intelligence.

On comprend facilement combien, par les chaleurs tropicales, les souffrances de ces pauvres animaux sont cruelles.

Sous cette enveloppe serrée, la transpiration ne peut s'échapper, le cerveau bout pour ainsi dire; de là des étourdissements, des vertiges plus ou moins prononcés et qui, en somme, entraînent quelquefois la mort.

Depuis plusieurs années, j'emploie un moyen beaucoup plus simple et encore plus économique, que je tiens à propager pour le bien de tous.

A l'aide d'un pinceau, j'introduis dans la conque de l'oreille une ou deux gouttes d'huile de cade (matière tout à fait inoffensive); je répète l'opération chaque semaine et jamais les mouches n'approchent même de la tête de mon cheval.

Un sou de cette huile, par cheval, doit suffire pour une saison. S.

Autre procédé.

Avec un peu d'huile concrète de laurier, dont l'odeur est souverainement antipathique aux mouches. Il faut surtout faire ces onctions dans les endroits où les mouches piquent de préférence.

« Avec 5 centimes de cette huile, un cheval peut être suffisamment recouvert pour trois jours. Son emploi n'offre aucun danger; bien plus, son action, légèrement excitante, est très-favorable aux chevaux et conserve la beauté de leur poil.

« On peut encore remplacer ce moyen par une solution de 60 grammes d'asa-fœtida dans un verre de vinaigre et deux verres d'eau.

Moyen d'économiser l'avoine.

Un moyen d'économiser l'avoine, c'est de la faire tremper pendant quelques jours dans l'eau. Il résulte des expériences faites sur cet usage qu'on peut diminuer la ration environ d'un tiers.

Les chevaux dont les dents sont usées mâchent très-imparfaitement l'avoine; d'autres la mangent avec tant d'avidité, que la plus grande partie échappe à la mastication et est en pure perte pour la digestion. La macération dans l'eau remédie à cet inconvénient; le grain

se gonfle, et les chevaux le mâchent et le digèrent mieux. Trois heures de macération suffisent, quand surtout l'eau n'est pas glaciale.

Le savon du pauvre.

Il ne coûte rien que la peine de le recueillir. Il nettoie rapidement et complètement toute espèce de lainages et coutils écrus ou de couleur dont l'usage est si général dans les campagnes. Ce savon, c'est la terre glaise.

On voit des vêtements de prix, dont la couleur primitive avait entièrement disparu sous des taches de graisse, reprendre la netteté et l'éclat du drap neuf en moins de dix minutes, par le procédé suivant :

On fait détremper de la terre glaise dans un peu d'eau pendant un quart d'heure. Pour le dégraissage d'un vêtement complet en drap, on délaye 2 kilog. de terre glaise environ dans un litre d'eau et on répand cette espèce de purée sur les vêtements à dégraisser, préalablement placés dans un baquet. On ajoute peu à peu de l'eau à mesure qu'elle est absorbée par les étoffes. Puis, quand les étoffes sont bien imprégnées sans être nettoyées dans le liquide, on les pétrit comme s'il s'agissait d'un savonnage. Au bout de quelques minutes, on rince les vêtements à grande eau et on les retire parfaitement nettoyés.

Utilisation du marc de café.

Le marc de café devrait être ramassé avec soin. Cette substance, dont on a longtemps ignoré la vertu, est non-seulement précieuse comme engrais énergétique, mais encore par la propriété qu'elle possède de détruire radicalement les mauvaises herbes et de préserver de tous insectes et pucerons les plantes qui sont mises à son contact. Son arôme la rend, en outre, sans rivale pour les melonnières. Employée avec le terreau, elle active les jeunes plants de melon et procure à tous les fruits un parfum excellent.

Guérison des coupures, écorchures et autres plaies de ce genre.

Les feuilles de tous les géraniums ont la propriété de guérir promptement les coupures, les écorchures et autres plaies de ce genre.

On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase dans un linge et on l'applique ainsi sur la plaie.

Il arrive souvent qu'une feuille suffit pour la guérison. Elle s'attache fortement sur la peau, aide au rapprochement des chairs et cicatrise la blessure en peu de temps.

Nous croyons devoir donner à tout le monde, mais surtout aux ouvriers et à nos lecteurs de la campagne qui en profiteront, un procédé aussi simple et aussi à leur portée.

ANECDOTES NUITHONIENNES.

Une bonne paysanne de nos environs a l'habitude de venir tous les dimanches à la messe, à vêpres et au salut dans l'une ou l'autre de nos églises. L'autre jour, elle s'aperçoit en rentrant chez elle qu'elle a oublié son parapluie. Bien vite, elle reprend le chemin de la ville, décidée à aller chercher son riflard dans les trois églises qu'elle a visitées pendant la journée. Insuccès complet dans la première église: on n'a pas vu le parapluie; même scène dans la seconde. Elle arrive enfin dans la troisième, où son parapluie lui est rendu. — *Ah! dit-elle en le reprenant avec empressement, vo jîté toparei ben plie honîthou dan sti moshi qué dan lé dou jôûtrou!*

* * *

M^{me} D. est pleine de sollicitude pour les animaux, tout en n'étant que médiocrement bonne pour les gens. Comme on lui en faisait l'observation, elle répondit: — Il faut avoir pitié des bêtes; on ne sait pas ce qu'on peut devenir.

* * *

Un Fribourgeois, grand amateur de bonne musique, assistait dans l'antique cathédrale de Berne à un concert d'orgue donné par M. Mendel, le Vogt bernois. Après un morceau de sa propre composition, l'organiste joua une sonate de Mendelsohn. — « Diantre ! fit notre amateur en jetant les yeux sur le programme, la musique du fils est encore plus belle que celle du père ! » Il s'était figuré que *Mendel Sohn* devait être nécessairement le fils de *Mendel Vater*.

* * *

Un paysan avait une prodigieuse fluxion qui le défigurait singulièrement. Un de ses fils dit à un autre : — *Vueita vei le schégna, quement touà la potta ! — Tieschté, modzon, on ne dit pas « la potta » po le mod à mon schégna.*

* * *

Il s'agissait dans une commune de nommer un taulier attiré. Un de ces industriels va se recommander à messieurs les conseillers, en disant pour faire valoir ses prétentions : — Oui, je sais bien qu'un tel s'est aussi présenté ; mais lui, ce n'est que par ambition.

* * *

Un gendarme disait un soir à un voyou : — D'où venez-vous ? — Mais, de la pinte, là. — Et vous allez ? — Mais, assez-bien, merci.

* * *

Un paysan de H. avait, il y a une trentaine d'années, quitté sa femme « pour incompatibilité d'humeur », et avait émigré en Californie. Il en revint dernièrement, apportant une petite fortune de 30,000 francs qu'il y avait amassée. Il va tout droit chez sa femme, qui, comme tout le monde, le croyait mort depuis longtemps : — *I tou adí corohia ?* Telles furent les premières paroles qu'il lui adressa. — *Mà, mà ! quemen ! lié té ?* On s'embrassa et tout fut dit.

* * *

Mes chers paroissiens, disait le curé de W., vous savez que c'est jeudi prochain la Fête-Dieu. S'il pleut le matin, nous ferons la procession le soir ; et, s'il pleut le soir nous la ferons le matin.

* * *

A la gare de P., au moment où le train allait se mettre en marche, un commis voyageur se disposait à entrer dans un compartiment de seconde, lorsque, apercevant plusieurs ecclésiastiques qui y étaient installés, il dit au conducteur : — Non, parbleu, je n'entre pas là-dedans au milieu de tous ces corbeaux. — Entrez toujours, dit l'employé en poussant l'insolent, ce sont des corbeaux qui ne mangent pas la charogne.

* * *

M. le conseiller X. est excessivement myope. Un jour il alla voir M^{me} de Z. qui s'empessa de lui montrer son dernier né, alors dans son berceau. Le conseiller s'approcha tout doucement pour ne pas éveiller le bébé, vit dans le demi-jour où il se trouvait une petite face bien rondelette — mais qui n'était pas précisément celle qu'il croyait — et y déposa un tendre baiser en disant : « Un délicieux petit chérubin ! le vrai portrait de sa mère ! »

* * *

Une bonne femme disait à son fils partant pour la frontière, la dernière fois que les Suisses montrèrent sérieusement les dents aux Français : — *Ora, me n'infan, te mé promets ben dé ne nion tiâ ; é che volion té tiâ, catze té.*

* * *

Le curé de R. demandait à un petit garçon, au catéchisme : — Quelles sont les paroles qu'on prononce en baptisant ? — Enfant, je te baptise au nom du Père, etc. — Oui, interrompt le curé, mais on ne dit pas : *Enfant* ; on dit le nom de cet enfant, comme, par exemple : Jean-Joseph, je te baptise, etc. Et toi, Jules, dis-moi, qui est-ce qui doit verser l'eau ? — Jean-Joseph.

* * *

Le député X. prend bien rarement la parole en Grand Conseil, mais quand cela lui arrive, il ne s'arrête plus. On le comparait dernièrement à la grande cloche de St-Nicolas : Elle est lente à se faire entendre, mais une fois en branle, il n'est pas facile de l'arrêter.

*
*

J'étais à la gare, mon spirituel ami X, revenant de Payerne, descend de wagon tout pâle. — Qu'as-tu donc ? lui demandé-je. — J'ai voyagé en arrière, et ça m'a fait mal — Tu aurais dû changer de place avec un de tes voisins d'en face. — Je ne pouvais pas, j'étais tout seul dans le wagon.

*
*

Un employé de la poste de la petite ville de B., souffrant d'un rhumatisme aigu à un bras, vient un jour consulter le Dr P., qui veut immédiatement l'électriser. A la vue de la batterie, notre homme s'écrie : « Oh ! je connais ça ; c'est un télégraphe électrique ; nous en avons au bureau. » Puis, saisissant résolument les deux poignées qui lui sont présentées, il éprouve soudain une commotion à faire bondir un taureau, et crie à tue-tête : « Aie ! aie ! voilà une crâne dépêche qui passe ; ils auront de la peine à la déchiffrer celle-là ! »

*
*

L'oncle Djan-Dzozet était vieux et infirme. On lui aurait encore passé ce défaut ; mais comme, avec cela, il avait quelque bien, il était regardé depuis longtemps dans la famille comme un meuble inutile. A l'issue d'une grave maladie que fit le brave homme, on demanda un jour à son neveu : — *Quemen va-the, l'oncliou ?* — *Va ran tan bin*, répondit le vilain, *i remedzé.*

*
*

Un de nos schnapseurs entra un jour dans une maison de campagne des environs de Fribourg, et, tout en se tenant la mâchoire et en poussant des gémissements de douleur, il demande *des centimes* pour aller se faire

arracher une dent chez un praticien de la ville. Le hasard voulut que la personne à laquelle il adressa son humble requête fût un jeune médecin, fils du propriétaire. — *Vo fâ bin mô, sta dent?* lui demanda-t-il. — *Ah! se mé fâ mô! aie! aie! oh!...* — *Eh bin, intrâdé, vo l'aratzéri.* — *Oin... mâ... — Intrâdé adi, ne cotéré ran.*

Le schnapasseur entre, se laisse extraire sans sourciller la dent soi-disant malade, et s'en retourne tout penaud, disant à un compère qui l'avait accompagné : — *Enfin, vetinqué!... M'avai toparai fâ mô cotié cou.*

CORAULES ET CHANTS POPULAIRES.

I m'in vé à la feyre.

I m'in vé à la feyre
Po n'in trovâ yon ;
Po trovâ mon tinturlura,
Po trovâ mon mixte en bois,
Po n'in trovâ yon.

I m'adzeta dé feyre
On cotillon bron ;
On cotillon mon tinturlura,
On cotillon mon mixte en bois,
On cotillon bron.

I m'é tru court dévan,
I m'é treyné dérey ;
Mé treyné mon tinturlura,
Mé treyné mon mixte en bois,
I mé treyné dérey.

Prengnou di fonachetté,
Li rongno ouna man ;
Li rongno mon tinturlura,
Li rongno mon mixte en bois,
Li rongno ouna man.

Avuy chton rongnëtté
N'in féjo di gan ;
N'in féjo mon tinturlura,
N'in féjo mon mixte en bois,
M'in féjo di gan.

Betéri chton gan à Patyé,
A la gran chin Djan ;
A la gran mon tinturlura,
A la gran mon mixte en bois,
A la gran chin Djan.

Le dzoua dé mé nothé ¹⁾
Que chauteri tan ;
Chauteri mon tinturlura,
Chauteri mon mixte en bois,
Que chauteri tan.

Le lendéman dé mé nothé
Que plloréri tan ;
Plloréri mon tinturlura,
Plloréri mon mixte en bois.
I plloréri tan.

Basse Gruyère.

La Lune vole.

Derrière chez nous y a un petit bois,
La lune vole et je la vois,
Derrière chez nous y a un petit bois,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois

On n'y ramasse que des noix,
La lune vole et je la vois,
On n'y ramasse que des noix,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois.

1) Rappelons au lecteur que pour la prononciation exacte du *th*, si commun dans le patois de la Gruyère, il n'y a qu'à s'adresser au premier Anglais venu.

J'en cueillis deux, j'en mangeai trois,
La lune vole et je la vois,
J'en cueillis deux, j'en mangeai trois,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois.

J'en fus malade au lit trois mois,
La lune vole et je la vois,
J'en fus malade au lit trois mois,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois.

Tous mes amis me viennent voir,
La lune vole et je la vois,
Tous mes amis me viennent voir,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois.

Mais mon amant ne me vient pas voir,
La lune vole et je la vois,
Mais mon amant ne me vient pas voir,
La lune vole, vole, vole, vole,
La lune vole et je la vois,

Estavayer.

Cobllets po démorá lé jinfan.

Tsanthounetta virebourdyetta
Nothron tsa meyné la hllota,
Nothron tsin lo tabourin :
Lé dzenillé danthon bin.

Tsanthounetta don corbé
Que va dremi can llé né.
Tsanthounetta don vyardzan
Que ché leyvé can llé dza.

Montbovon

* * *

Ouna gota dé vin bllan
Por indremi chti l'infan ;
Ouna gota dé vin rodzo
Por indremi chti relodzo :

Ouna poma rodze
Po li betà à la botse ;
Ouna pomâ bllantse
Po li betà à cha mandze. *Albeuve.*

* * *
Dari in tsi no le coucou li tsanté ;
Vire la quetala :
Nanetta llé la plla bala,
Vire vire le trintchiau :
Nion la vau.

Dari in tsi no le coucou li tsanté ;
Vire vire le pllati :
Loui llé le plle bi :
Nanetta le vau. *ib.*

* * *
Li yavey on yâdzo ouna dzenille bllantze
Que corechey pa déchu ouna pllantze ;
Li avey le dérey déplloumâ,
Râva po thau que l'a m'an fey à tsantâ.

ib.

Sonnet-énigme du XVII^e siècle.

Je suis en liberté sans sortir de prison,
Je suis au désespoir sans quitter l'espérance ;
Quoique dans le péril, je suis en assurance ;
Je parais à l'armée et suis en garnison.

J'ai part, sans lâcheté, même à la trahison ;
Je suis à la richesse autant qu'à la souffrance ;
Je préside à la rime autant qu'à la raison,
Et dernière en faveur, je suis seconde en France.

Comme il n'est rien de grand ni durable sans moi,
Je suis et dans la cour et dans l'esprit du roi,
Et c'est à moi qu'il rit, qu'il s'entretient, qu'il s'ouvre.

J'assiste à son coucher, j'assiste à son réveil,
Il me souffrè à Versaille, à St-Germain, au Louvre,
Mais me laisse à la porte en venant au Conseil.

Charade.

De mon premier la bouche est grande et circulaire,
Et j'ai vu de son flanc
Jaillir, grâce à la main de notre ménagère,
Mon entier tout fumant.
Ce n'est que mon second, cher lecteur, qui t'apporte
La force et la beauté :
C'est lui qui vient plus tard ouvrir aussi ta porte
A quelque infirmité.
Par mon tout, l'estomac de plus d'un pauvre hère
Serait bien satisfait ;
Et le meilleur dîner, quoi que tu puisses faire,
Sans lui reste incomplet.

Logogriphe.

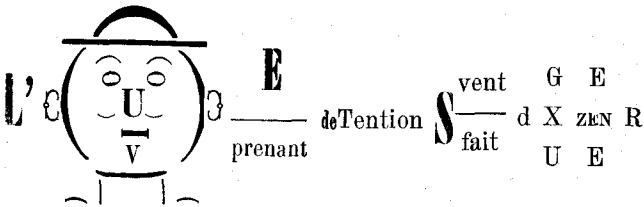
Sur mes sept pieds, je suis l'instrument principal
D'un travail élégant, agréable, facile,
Dans lequel votre main agile
Obtient, Madame, un succès sans égal.
J'ai, sur six pieds, ma valeur en musique.
Sur six autres, je suis un simple domestique,
Et vous mène à plaisir . . . sans pourtant vous fâcher.
Sur six autres encor gardez de m'approcher,
Ou redoutez quelque brûlure.
Sur six autres enfin je sers à la parure
D'un saint prélat digne des cieux.
En traversant cinq pieds, l'onde se clarifie ;
Sur cinq autres, naguère encore, mes aïeux
Descendaient lentement le fleuve . . . de la vie.
Sur quatre pieds je suis l'âme de l'industrie.
De quatre de mes pieds fuyez l'aspérité ;
De trois craignez la dureté.
Du cavalier trop prompt courant à l'aventure,
Evitez quatre pieds . . . fût-ce sur la verdure.
Ma voix cuivrée, au loin, sur trois pieds retentit.
Sur deux, pour m'arracher au sol qui m'engloutit,
Plus d'un ambitieux honteusement oublie
Amour, devoir, honneur et famille et patrie.

Cryptographie.

Trouvez dans les lettres suivantes, en conservant la forme de la croix (en transposant les lettres, mais sans en changer la direction) un nom d'homme et un nom de femme :

A
C
A R I E L
E
R
U
M

Rébus.



Solutions.

Le mot de l'énigme de l'année dernière est *Bonbon* : celui de la charade, le mot *Charade*, et celui du logogriphe, *Flambeau, lambeau, beau, eau*.

Le rébus signifie : Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Voici la solution des devinettes : La Dame Blanche vous regarde et les affaires des autres ne vous regardent pas. 2° Une hyène est cruelle ; une pomme cuite n'est pas crue elle. 3° Les éléphants n'ont pas besoin d'ivoire (d'y voir). 4° C'est le Doubs (doux) qui ne peut aller jusqu'à la mer (l'amer).

Enfin, les babioles doivent être écrites et lues ainsi ; 1° *Chat vit rôti, chat mit patte à rôti, rôti brûla patte à chat, chat lâcha rôti.* 2° *Qu'a bu l'âne au lac? L'âne au lac a bu l'eau.*



TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES.

Première Partie.

	PAGES.
Autorités fédérales.....	XXVII ^I
Autorité législative.....	XXIX-XXX ^I
Autorité exécutive et administrative, Conseil d'Etat.....	XXXII
I. Direction de l'Instruction publique	XXXIII-XXXVII
II. » de la Justice et des Cultes	XXXVII-XXXX
III. » des Finances.....	XXXXI-XXXXIII
IV. » de l'Intérieur.....	XXXXIII-XXXXV
V. » des Travaux publics....	XXXXVI
VI. » de la Police.....	XXXXVI-XXXXIX
VII. » de la Guerre.....	XXXXIX
Préfectures.....	L
Syndics.....	LI-LVII
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Justice de paix.....	LVII-LXVII
Etablissements de Crédit public.....	LXVIII-LXIX
Officiers d'état civil.....	LXX-LXXI
Administration des Postes.....	LXXI-LXXII

Seconde Partie.

Agriculture : Quelques réflexions sur ce sujet (M. ANT. RÆMY).....	1—11
Nécrologie : I. M. Appenthel (M. l'abbé RÆMY)	12—14
» II. M. Fracheboud.....	14—15
» III. M. Gerbex.....	16—18
» IV. M. Eichhorn (M. le professeur GRANGIER).....	18—20
Première émigration suisse au Brésil, IV. Ar- rivée et installation des colons.....	21—27
Biographie, V. La duchesse Colonna et ses œuvres (Marcello). (M. le colo- nel PERRIER).....	28—34
» VI. Rodolphe Weck.....	35—37

	PAGES.
Traicté et assignal de mariage	39—41
La Valsainte (M. le professeur GREMAUD).....	42—46
Mœurs broyardes au XV ^e siècle	47—49
Pensées	50—51
Archéologie: Stations lacustres des lacs de Neuchâtel et de Morat, dernières découvertes, etc. (M. le professeur GRANGIER).....	52—58
Variétés	58—59
Lois somptuaires	60—63
Histoire naturelle. Musée scientifique. Dernières acquisitions (M. HIPPOLYTE CUONY).....	64—68
Notice sur la grille du chœur de St-Nicolas (R. P. NICOLAS RÆDLÉ).....	69—73
Devant le juge.....	75—76
Nos artistes (suite): IX. Philippe Fégely (M. le professeur GRANGIER).	77—78
X. Auguste Forestier (id.)	78
Les fumiers	79—80
Un ange de la terre, poésie (M. ETIENNE EGGIS)	81
Dialogues saisis au vol.....	82—84
Du rôle de la femme dans l'économie domes- tique (M. L. FAVRE).....	85—86
Le massacre du 10 Août.....	87—88
Entre maîtres et domestiques	89
Exemple d'esprit d'économie (M. le professeur H. SOTTAZ).....	90—91
Le Righi.....	92—93
A travers les examens	94—95
Définitions	96
Le sermon de M. Martin, curé de Cucugnan... ..	97—102
Les baromètres du village et des champs.....	102—104
Connaissances utiles et économie domestique .	104—109
Ancedotes nuithoniennes	109—113
Corauls et chants populaires.....	113—116
Sonnet-énigme, charade, logogriphe, crypto- graphie, rébus, solutions.....	116—119



MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PARIS 1878.

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

LONDRES

16 Rue Montmorency.

36/37 Mincing - Lane.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient: 1° d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit; 2° de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une finesse de travail parfaite; 3° de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa supériorité et de son prix modéré.

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles.

GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT DE VOYAGE EN BOITES.

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

